

Université de Montréal

« C'est icy le pays du monde le plus propre a faire des chanvres... si on s'en vouloit donner la
peine » : le discours officiel sur le chanvre au Canada, 1660-1840

Par
David Bénard-Saumur

Département d'histoire – Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise ès arts (M.A.), option Histoire au collégial

Décembre 2022

© David Bénard-Saumur, 2022

Université de Montréal
Département d'histoire, Faculté des arts et des sciences

Ce mémoire intitulé

« C'est icy le pays du monde le plus propre a faire des chanvres... si on s'en vouloit donner la peine » : le discours officiel sur le chanvre au Canada, 1660-1840

Présenté par

David Bénard-Saumur

Sera évalué par un jury composé des personnes suivantes

Ollivier Hubert

Président du jury

Thomas Wien

Directeur de recherche

Sylvie Dépatie

Membre du jury

RÉSUMÉ

La culture du chanvre au Canada sous les Régimes français et britannique attire l'attention des historien.ne.s depuis longtemps. Jusqu'à récemment, on s'est surtout intéressé aux tentatives répétées des administrateurs pour développer cette culture au Canada. Un autre élément est resté largement ignoré : le discours que formulent les autorités coloniales au sujet du chanvre, produit agricole aussi mal aimé de la paysannerie canadienne qu'il est chéri des administrateurs coloniaux. Qu'il soit français ou britannique, le programme officiel, centré sur les fournitures navales (le chanvre sert notamment à la fabrication des voiles et cordages) et associé à des desseins mercantilistes, vise à remplacer par du chanvre canadien celui que les métropoles successives importent de l'étranger, principalement de l'Europe du Nord. Pourtant, cette politique ne répond que difficilement aux conditions coloniales. Malgré tout, depuis Québec, les dirigeants coloniaux tant français qu'anglais s'obstinent pendant longtemps à la mettre en place, lui consacrant de longs passages dans leur correspondance avec les différents ministères à Paris ou à Versailles, puis à Londres. En énumérant les obstacles à la culture chanvrière, ils élaborent un discours foncièrement stéréotypé sur la paysannerie canadienne, voire sur la population créole en général. Ces images auront la vie dure, traversant la césure de la Conquête et influençant autant les auteurs contemporains que les récits historiques qui seront réalisés jusqu'en plein XX^e siècle. Néanmoins, il y a un apprentissage à signaler. Il se manifeste en deux temps : dans les propos plus lucides des administrateurs du Régime français finissant et, près d'un demi-siècle plus tard, dans le discours agronomique émergent dans les environs de l'Assemblée coloniale plus sensible aux possibilités de l'agriculture locale.

Mots-clés : Canada, colonie, Nouvelle-France, Régime français, Régime anglais, Province de Québec, Bas-Canada, Haut-Canada, discours, représentations, culture du chanvre, Ancien Régime, intendants, gouverneurs, habitants, agriculteurs.

ABSTRACT

The cultivation of hemp in Canada under the French and British Regimes has long attracted the attention of historians. Until recently, the focus has been on repeated attempts by administrators to develop this culture in Canada. Another element remained largely ignored: the discourse formulated by the colonial authorities on the subject of hemp, an agricultural product as unloved by the Canadian peasantry as it was cherished by the colonial administrators. Whether French or British, the official program, centred on naval supplies (hemp was used in particular for the manufacture of sails and ropes) and associated with mercantilist designs, aimed to replace with Canadian hemp that which successive metropolises import from abroad, mainly from Northern Europe. However, this policy responded only with difficulty to colonial conditions. Despite everything, from Quebec, the colonial administrators, both French and English, persisted for a long time in introducing it, devoting long passages to it in their correspondence with the various ministries in Paris or Versailles, and later in London. By listing the obstacles to hemp culture, they developed a fundamentally stereotyped discourse on the Canadian peasantry, and even on the Creole population in general. These images will have a long life, surviving then change of regime at the Conquest and influencing both contemporary authors and the historical narratives that would be produced until the middle of the 20th century. Nevertheless, there was a learning process. It manifested itself in two stages: in the more lucid formulations of the administrators of the late French Regime and, nearly half a century later, in the agronomic discourse emerging in the vicinity of the Colonial Assembly, more sensitive to the possibilities of local agriculture.

Keywords: Canada, colony, New France, French regime, English regime, Province of Quebec, Lower Canada, Upper Canada, discourse, representations, hemp cultivation, Ancien Régime, intendants, governors, inhabitants, farmers.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
ABSTRACT	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
REMERCIEMENTS	v
INTRODUCTION	1
Aperçu historiographique et approche.....	1
Méthodologie, sources et périodisation	4
CHAPITRE I : Le discours officiel sur le chanvre sous le Régime français, 1660-1760	7
1.1 L’essor d’une industrie du chanvre au Canada : l’intendant Jean Talon et le « rêve nordique »	7
1.2 L’après-Talon : le temps des inquiétudes et des doutes, 1672-1699	16
1.3 À quelque chose malheur est bon : conjoncture favorable au début du XVIII ^e siècle ?	26
1.4 1710 à 1750 : Des tentatives prometteuses.....	33
CHAPITRE II : Le discours officiel sur le chanvre au Canada sous le Régime anglais, 1760-1840	46
2.1 Un premier son de cloche britannique : le régime militaire et les années 1770	47
2.2 Le discours des marchands et les années 1780	57
2.3 Un regain d’intérêt : la période bas-canadienne, 1791-1840.....	61
2.3.1 Assemblée et agronomes, 1790-1815	61
2.3.2 Réactions face aux difficultés du siècle, 1816-1840.....	67
CHAPITRE III : Le discours officiel sur le chanvre au Canada à travers l’historiographie, XIX^e-XXI^e siècle	75
3.1 L’historiographie tributaire du discours officiel : du XIX ^e siècle aux années 1960	76
3.1.1 Histoires générales	76

3.1.2 Économie et société	83
3.2 Un autre son de cloche : une perspective moins « officielle »	91
3.3 Renouveau de la question.....	96
3.4 Discours, construction de l'État et représentations	100
CONCLUSION.....	107
Limites de l'étude et pistes à poursuivre.....	111
BIBLIOGRAPHIE	113

REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes ont contribué, directement ou indirectement, à la réalisation de ce travail, fruit d'un effort de longue haleine. En premier lieu, je tiens à exprimer ma plus vive gratitude à mon directeur de recherche, le professeur Thomas Wien, mentor hors pair, qui m'a initié à l'histoire de la Nouvelle-France et dont son indispensable soutien a permis de mener cette thèse à bonne fin. Je me considère privilégié d'avoir pu profiter de ses encouragements, de sa critique sincère et constructive ainsi que de sa grande érudition.

Ensuite, j'aimerais remercier Marc Carrier et Félix Leduc de m'avoir accompagné dans mes premiers pas en enseignement de l'histoire au collégial.

Une aventure d'une telle ampleur n'aurait pu être réalisée sans le concours de ma famille et de mes amis. J'aimerais ainsi profiter de cette occasion pour remercier ma mère, mon père et mon grand frère qui ont façonné l'homme que je suis devenu aujourd'hui et qui m'ont prodigué leurs encouragements ; ma douce moitié qui est à mes côtés depuis maintenant huit ans de m'avoir accordé une écoute attentive et d'avoir accepté de si bon gré mes réclusions de week-end durant ce long périple ; Jean-Philippe, mon collègue et ami avec qui j'ai partagé tant de riches discussions sur notre belle discipline. Enfin, j'aimerais décerner un remerciement tout spécial à ma très chère mère. Comment lui témoigner toute ma reconnaissance, elle qui m'a toujours manifesté un amour inconditionnel et une confiance inébranlable. C'est grâce à son infatigable détermination et son appui énergétique que j'ai décidé d'entreprendre des études universitaires et que j'ai été capable de mener la barque à bon port. Elle est sans aucun doute plus fière de ce que j'ai accompli jusqu'à présent que je ne le serai jamais moi-même. C'est pour ces raisons que je lui serai éternellement redevable et que je lui dédie donc ce mémoire.

À ma mère...

INTRODUCTION

Projet (déjà) des colonisateurs de la première heure au Canada, l'encouragement de la culture du chanvre devient un leitmotiv de la politique coloniale des régimes français et britannique, avant d'attirer l'attention des agronomes et de l'Assemblée bas-canadienne. Souvent remise en chantier, l'implantation du chanvre sera tout au plus un succès ponctuel, dans le temps comme dans l'espace. La raison en est simple : cette culture répond mal aux réalités coloniales. N'empêche que les autorités s'obstinent, envers et contre tous, à la promouvoir, faisant ainsi couler beaucoup d'encre dans leur correspondance officielle. Dans une optique mercantiliste, les décideurs tentent de remplacer par du chanvre fait « maison » (c'est-à-dire, dans la colonie du Canada) celui que la France et la Grande-Bretagne importent de l'Europe du Nord. Le chanvre intéresse aussi les voyageurs de passage dans la colonie et, à partir de la fin du XVIII^e siècle, les agronomes. Ce sujet éclaire un phénomène révélateur des rouages de la colonisation européenne des Amériques à l'époque moderne, soit le discours des puissants de part et d'autre de l'Atlantique sur les populations créoles et sur leurs activités productives. À défaut de devenir un moteur des exportations coloniales, le chanvre génère donc de la prose... Le but de la présente étude est de cerner les thèmes de ce discours des autorités coloniales : les permanences, mais aussi leur éventuelle évolution, fruit de l'expérience accumulée des administrateurs, du changement de régime, de l'arrivée du discours agronomique et des assemblées locales, du progrès des idées des Lumières. Puis, il sera également question d'observer jusqu'à quel point les récits historiques qui seront réalisés par la suite et qui s'intéressent de près ou de loin à la culture du chanvre au Canada demeurent prisonniers des premières incantations officielles.

Aperçu historiographique et approche

Le chapitre III de ce mémoire étudie la « carrière » historiographique de la culture du chanvre, depuis le XIX^e siècle jusqu'à nos jours. Notre *cadre* historiographique à proprement parler englobe principalement les études sur le discours officiel des administrateurs coloniaux d'Ancien Régime. Ayant pendant longtemps utilisé les correspondances officielles afin de nourrir une histoire événementielle ou structurelle, ce n'est que récemment que les historiens se sont penchés sur les documents administratifs en tant qu'objet d'étude – en s'intéressant au discours qui s'y élabore. Dans l'historiographie sur le régime français au Canada, un regard renouvelé est porté sur

le discours officiel par l'histoire sociale, notamment par l'historienne Louise Dechêne dans ses trois livres publiés entre 1974 et 2008¹. Son récit historique, fondé sur la critique de l'histoire coloniale traditionnelle et pas peu des sources tout aussi traditionnelles qui l'alimentent, en tout premier lieu la correspondance officielle, révèle tout l'irréalisme du discours étatique. Nous assistons donc à l'émergence d'un point de vue moins « officiel » et plus terre à terre. Dans un deuxième temps, des recherches porteront sur la correspondance officielle, sa constitution, son archivage et les stratégies discursives qui s'y déploient². L'univers discursif que l'on entrevoit dans ces travaux est non sans évoquer celui de l'administration hollandaise de Sumatra au XIX^e siècle étudié par l'historienne et anthropologue Ann Laura Stoler : le souci de rassurer ses supérieurs métropolitains, et tout autant soi-même, face au désordre colonial réel ou imaginé, paraît très important³. Par une sorte d'inversion, le chanvre assume finalement un rôle double : son absence devient marqueur de ce qui ne va pas dans les campagnes canadiennes, alors que sa présence à l'avenir promet de rendre la société rurale conforme aux rêves des autorités. Nos administrateurs, on le verra, peinent à quitter le registre de l'autojustification, celui qui sied, sans doute, à des serviteurs haut placés de l'Ancien Régime face à une paysannerie qu'ils jugent récalcitrante et à des métropolitains de passage face à une population coloniale qu'ils font volontiers basculer dans l'altérité. D'où la pertinence pour notre recherche, d'ailleurs, des études qui, ces dernières années, ont abordé la construction des ethnotypes nationaux ou régionaux⁴.

¹ Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle* (Paris : Plon, 1974) ; Louise Dechêne, *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français* (Montréal : Boréal, 1994) ; Louise Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le Régime français* (Montréal : Boréal, 2008).

² Marie Houllé, « La fabrique des archives coloniales et la naissance d'une conscience impériale (France, XVIII^e siècle) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 2, 61-62 (2014) : 7-31. <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2014-2-page-7.htm> ; Marie Houllé, « Seeing the Empire through lists and charts: French colonial records in the eighteenth century », *Journal of Early Modern History* 22, 5 (2018) : 371-391. <https://doi.org/10.1163/15700658-12342603> ; Marie-Ève Ouellet, « Structure et pratiques dans l'historiographie de l'État en Nouvelle-France », *Bulletin d'histoire politique* 18, 1 (2009) : 37-49. <https://id.erudit.org/iderudit/1054767ar> ; Marie-Ève Ouellet, *Le métier d'intendant en France et en Nouvelle-France au XVIII^e siècle* (Québec : Septentrion, 2018) ; Thomas Wien, « *Rex in fabula* : travailler l'inquiétude dans la correspondance adressée aux autorités métropolitaines depuis le Canada (1700-1760) », *Outre-Mers. Revue d'histoire* 96, 362-363 (2009) : 65-85. https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2009_num_96_362_4382.

³ Voir Ann Laura Stoler, *Along the Archival Grain : Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense* (Princeton : Princeton University Press, 2009).

⁴ Gervais Carpin, *Histoire d'un mot : L'ethnonyme Canadien de 1535 à 1691* (Québec : Septentrion, 1995) ; Christophe Horguelin, « Le XVIII^e siècle des Canadiens : discours public et identité », dans Thomas Wien, Philippe Joutard et Didier Poton, dir., *Mémoires de Nouvelle-France : de France en Nouvelle-France* (Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2005) ; Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre*, 61-92 ; Gilles Havard, *Empire et métissages : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715* (Québec : Septentrion, 2017 [2003]) ; Gilles Havard, *Histoire des coureurs de bois : Amérique du Nord, 1600-1840* (Paris : les Indes savantes, 2016) ; Thomas Wien, « Quelle est la largeur de l'Atlantique ? Le 'François Canadien' entre proximité et distance, 1660-1760 », dans Cécile Vidal, dir.,

Néanmoins : à la longue, quitte à les voir repris ultérieurement par l'historiographie, ces stéréotypes perdent de leur force et le discours sur le chanvre devient plus nuancé. Ce changement témoigne d'abord de l'apprentissage des administrateurs, en colonie et sans doute en métropole, sous le régime français. Dans un deuxième temps, il reflète l'émergence (et l'archivage), alentour de l'Assemblée bas-canadienne, de discours axés davantage que naguère sur les réalités locales, voire paysannes. Outre la recherche des traces du discours officiel dans l'historiographie, notre problématique se résume ainsi à deux interrogations : voir les façons changeantes dont les administrateurs coloniaux sous les deux régimes « habillent » de discours une politique qui, étant mal adaptée aux conditions coloniales, révèle l'inadéquation entre le rêve ministériel et la réalité canadienne; écouter l'émergence, parfois chez ces mêmes administrateurs et souvent dans d'autres milieux, de propos plus sensibles aux conditions de production locales.

On s'en doute, l'approche que nous utilisons est celle de l'analyse du discours. Cette approche s'est développée dans les années 70 et 80 avec le tournant langagier – mieux connu sous le nom de « linguistic turn » ou tournant discursif – « discursive turn »⁵. Ce nouveau champ de recherche a été une source d'innovation théorique et méthodologique en histoire. Dans le domaine de l'histoire, ce qu'il faut comprendre surtout c'est qu'étant donné que l'histoire se fait principalement à travers l'étude des textes, elle n'offre pas un accès direct à la réalité, mais n'appréhende par l'entremise du langage que la représentation discursive de la réalité⁶. L'analyse du discours porte sur trois aspects de la parole et de l'écrit : l'énoncé, l'énonciateur et la scène de l'énonciation. L'énoncé renvoie au contenu d'une communication verbale (orale ou écrite), la scène de l'énonciation est le contexte de production et de réception de cette communication, puis l'énonciateur représente l'identité et la position des locuteurs dans ce contexte de production discursive⁷. Munis de ces outils, les historiens peuvent retracer des changements historiques dans les discours et situer des pratiques discursives dans leurs contextes sociohistoriques. Ce tournant a profondément marqué les historiens de l'Ancien Régime, ce qui a renouvelé les études sur

Français ? La nation en débat entre colonies et métropole (XVIe-XIXe siècle) (Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2014).

⁵ Sur ce tournant langagier et cette nouvelle discipline, voir Johannes Angermüller, Dominique Maingueneau et Ruth Wodak. *The Discourse Studies Reader: Main currents in theory and analysis* (Amsterdam/Philadelphia : J. Benjamins Pub. Co., 2014) ; Jacques Guilhaumou, « Discours », dans Christian D. et al., dir., *Historiographie : Concepts et débats* (Paris : Gallimard, 2010) ; Michel Foucault, *L'archéologie du savoir* (Paris : Gallimard, 1969) ; Michel Foucault, *L'ordre du discours : leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970* (Paris : Gallimard, 1971).

⁶ Voir Angermüller, Maingueneau et Wodak, *The Discourse Studies Reader*, 69-132, 133-186 et 317-356.

⁷ *Ibid.*, 133-186.

l'appareil d'État et son domaine d'extension à l'époque moderne⁸. Ainsi, certaines études qui ont placé le concept du discours au centre de leur bagage méthodologique nous ont fourni un cadre analytique⁹.

Méthodologie, sources et périodisation

Outre les rapports de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, nous avons travaillé essentiellement à partir de la correspondance officielle de provenance canadienne durant les deux régimes successifs, soit la série C¹¹A des Archives des Colonies et la série Colonial Office (C.O.) 42 respectivement. Nous voulions également consulter davantage les correspondances en sens inverse, comme la série B dans le cas du régime français, qui fournit les directives du ministre métropolitain et ses réponses aux lettres envoyées depuis Québec, chose que nous n'avons pas été en mesure de réaliser, faute de temps et d'espace.

Parmi les principales séries du Fonds des Colonies qui renferment la correspondance échangée entre les autorités coloniales et métropolitaines, la série C¹¹A est la principale qui concerne le Canada. Nous avons fondé l'essentiel de notre travail d'analyse du discours officiel – en l'occurrence, des gouverneurs et des intendants – sur le chanvre durant le régime français (Chapitre I) sur un examen critique de cette série¹⁰. Elle comprend la correspondance reçue par le secrétaire d'État à la Marine (souvent appelé « ministre » dans l'historiographie) depuis le Canada. Ce fonds contient les rapports, lettres, placets adressés au ministre ou au roi par les autorités coloniales telles que les gouverneurs généraux, les gouverneurs particuliers, les intendants, les officiers civils et militaires, les négociants, les religieux (évêques, missionnaires, etc.), les entrepreneurs ou autres particuliers. Une multitude de documents étaient joints à cette correspondance, comme les mémoires, les procès-verbaux, les états de dépenses, de matériels et d'approvisionnement, les demandes adressées aux gouverneurs et intendants, les directives du ministre et du roi, les actes notariés, les délibérations du Conseil de Marine, les récits de voyage,

⁸ Pour un sommaire sur l'historiographie sur l'Ancien Régime en France depuis 50 ans, voir Fanny Cosandey et Robert Descimon, *L'absolutisme en France : Histoire et historiographie* (Paris : Seuil, 2002).

⁹ Voir Houlemare, « La fabrique des archives coloniales » ; Houlemare, « Seeing the Empire through lists and charts » ; Ouellet, « Structure et pratiques dans l'historiographie » ; Wien, « *Rex in fabula* ».

¹⁰ Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence, Fonds ancien. « Série C11A. Correspondance à l'arrivée – Canada ». Notre consultation de ce corpus archivistique s'est faite à partir du site Archives de la Nouvelle-France de Bibliothèque et Archives Canada (BAC): <https://nouvelle-france.org/>.

les journaux militaires, les ordonnances et règlements des gouverneurs et intendants, les négociations avec les chefs autochtones, et bien d'autres.

En ce qui concerne le régime britannique qui, prolongé par la période bas-canadienne, fait l'objet du chapitre II, notre analyse repose donc pour l'essentiel sur la série C.O. 42, laquelle est le principal fonds de correspondance officielle en provenance canadienne des Archives Nationales de Grande-Bretagne¹¹. Il s'agit de la série analogue du régime britannique de la série C¹¹A. Elle contient elle aussi de riches descriptions de la vie coloniale et sensiblement les mêmes types de documents que l'on pouvait retrouver dans la correspondance officielle de la série C¹¹A. Nous avons limité notre analyse du discours sur le chanvre dans la correspondance officielle britannique jusque vers le début des années 1790, faute de temps et d'espace, mais aussi parce que nous souhaitons poursuivre notre travail à travers une autre source officielle incontournable pour notre recherche : les rapports de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada et du Haut-Canada. En effet, à partir de l'année 1791, la mise en place d'une assemblée locale et l'essor de l'agronomie créent une situation où l'État s'intéresse davantage à l'agriculture et génère de la documentation la concernant.

Autour de ce corpus officiel, nous regroupons également d'autres témoignages puisqu'en consultant les sources publiées de l'époque comme dans les récits de voyage, dans les livres, dans les publications gouvernementales ou scientifiques – et plus tardivement – dans les journaux, nous avons voulu vérifier s'il n'existait pas des cohérences intertextuelles entre ce que nos administrateurs écrivaient et ce qu'ils auraient pu lire. Les auteurs et auteures de ces documents imprimés appartiennent à divers milieux et origines, mais sont tous issus de l'élite : gens de plume, voyageurs, administrateurs, écrivains, agriculteurs, arpenteurs, juges, marchands, militaires et autres métiers. En nous écartant ainsi des sources officielles, nous avons pu aborder ces autres points d'observation afin d'élargir notre terrain d'enquête sur le discours sur le chanvre au Canada.

Notre choix d'objet d'étude, le discours officiel sur le chanvre au Canada oblige – à cause des contraintes du mémoire – de limiter notre cadre temporel à la période de 1660 jusque vers 1840. Il est donc important de souligner qu'une fois relevés les quelques mentions de chanvre dans les

¹¹ Nous avons consulté la version numérisée de la correspondance officielle britannique depuis le Canada (C.O. 42) à partir du site Canadiana Héritage. Bibliothèque et Archives Canada, « Great Britain. Colonial Office : Canada, formerly British North America, original correspondence (CO 42) », https://heritage.canadiana.ca/view/oocihm.lac_mikan_103908.

écrits de Cartier et de Champlain, notre analyse du discours sur le chanvre dans la correspondance adressée à Versailles depuis Québec débute véritablement avec l'instauration du gouvernement royal et l'arrivée du premier intendant dans la colonie en 1665, et se termine en 1760. Notre étude sur le régime français englobe donc les mandats de plusieurs intendants et gouverneurs, dont les premiers sont, respectivement, Jean Talon et Daniel Rémy de Courcelles et les derniers, François Bigot et Pierre Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial.

Avec l'instauration du régime militaire britannique (1760-1764) dans la colonie après la Guerre de la Conquête (1754-1760), notre analyse porte désormais sur la correspondance transatlantique adressée à la cour de Londres depuis le Canada par le gouverneur James Murray (1760-1766) et le gouverneur de la Province de Québec (1763-1791), Guy Carleton (1768-1778 et 1786-1791) notamment. En 1790 s'amorce la période bas-canadienne, avec la mise en place des assemblées coloniales du Bas-Canada et du Haut-Canada. Durant la première moitié du XIX^e siècle, une minorité seulement de l'élite finit par prendre en compte la réalité de l'agriculture coloniale. Nous aurions donc pu certes continuer notre étude au-delà de ce cadre...

CHAPITRE I : Le discours officiel sur le chanvre sous le Régime français, 1660-1760

Au Canada, la culture du chanvre a souvent failli, mais sera continuellement remise en train par les autorités durant le Régime français. Axé sur les fournitures navales et associé aux desseins mercantiles des autorités royales, le programme officiel vise à remplacer par du chanvre canadien celui que la France importe de l'Europe du Nord. Une variété d'initiatives seront donc prises pour favoriser le développement d'une industrie du chanvre au Canada. Toutefois, cette culture ne répond que difficilement aux réalités coloniales, principalement parce qu'elle exige beaucoup de temps et de bras des familles paysannes. C'est pour cette raison que l'entreprise tant souhaitée par les officiels ne sera jamais importante sous le Régime français. Si elle connaîtra quelques bonnes années, dans quelques régions de la vallée laurentienne, tout indique que c'est grâce aux achats royaux à un prix artificiellement élevé. Les efforts répétés pour implanter durablement cette culture et le commerce qu'elle est censée alimenter suscitent de nombreux commentaires dans la correspondance officielle (série C¹¹A)¹ que les gouverneurs et intendants adressent au secrétariat d'État à la Marine, en France. Cherchant à justifier les échecs de leurs tentatives, les administrateurs coloniaux dénoncent dans leur discours l'« oisiveté » de l'habitant, qu'ils interpréteront comme trait caractéristique de la population créole. Le remède à cette paresse est cependant tout trouvé : la culture chanvrière ne sert pas qu'à révéler l'« oisiveté » paysanne, elle devient aussi un moyen de l'enrayer. Longtemps rituelle dans le discours des autorités, cette explication de la difficile « carrière » du chanvre en terre canadienne s'estompera néanmoins avec le temps pour laisser place à davantage de réalisme.

1.1 L'essor d'une industrie du chanvre au Canada : l'intendant Jean Talon et le « rêve nordique »

Le discours sur le chanvre au Canada sous le Régime français dans la correspondance officielle débute en 1665 avec Jean Talon, premier intendant à avoir exercé dans la colonie laurentienne (1665-1672)². Il est également le premier à évoquer la culture du chanvre dans la

¹ Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence, Fonds ancien. « Série C11A. Correspondance à l'arrivée – Canada ». La version numérisée peut être consultée sur le site Archives de la Nouvelle-France de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) : <https://nouvelle-france.org/>.

² Certaines études qui abordent la Nouvelle-France sous l'angle de l'économie et de la société ont déjà décrit les politiques visant à favoriser la culture du chanvre : Émile Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France : étude sur les origines de la nation canadienne française* (Paris : Librairie orientale et américaine, 1970 [1905]) ; Joseph-Noël Fauteux, *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français* (Québec : Proulx, 1927), 2 vol. ; Alice Jean E. Lunn,

correspondance transatlantique envoyée depuis le Canada. Depuis 1663, nous le savons, la Couronne avait renforcé son contrôle en établissant un gouvernement royal en Nouvelle-France afin de reprendre la colonie en main et de pallier les lacunes de la Compagnie des Cents-Associés qui était jusqu'alors chargée de l'administration, du peuplement, de la défense et de l'économie de la colonie. Talon fut nommé intendant de la colonie par le secrétaire (ministre) d'État à la Marine, Jean-Baptiste Colbert.

À lire Talon, dès son arrivée à Québec en 1665, c'est le coup de foudre. Le Canada l'aurait séduit au premier regard. C'est du moins ce qu'il laisse paraître au ministre Jean-Baptiste Colbert dans sa première lettre envoyée le 4 octobre dans laquelle il présente le Canada – sans avoir eu le temps de bien le voir – comme un pays béni de Dieu et digne de l'appui royal, aux étendues très vastes, abondant en pelleteries, au climat salubre et aux terres fertiles³. Déjà nous pouvons observer une certaine part de stratégie discursive dans ses écrits, car la recherche historique a bien montré que Talon souhaite ne pas rester longtemps dans la colonie et veille à s'y enrichir dans la mesure du possible, ce qui laisse supposer que son enthousiasme est calqué sur celle du roi et du ministre de la Marine⁴. Aussi ses projets pour le Canada sont-ils on ne peut plus ambitieux : il pense y fonder un « grand et puissant royaume »⁵ et dans cet esprit, en favoriser l'essor économique de la colonie. Sa pensée exprime une vision de la Nouvelle-France conçue comme extension du royaume européen plutôt que comme colonie à proprement parler⁶. Suivant les instructions royales et ministérielles, l'intendant fournit un relevé de ce que la colonie peut fournir en matière de ressources – dont le chanvre⁷. Les ressources canadiennes qui semblent à ses yeux inépuisables doivent être exploitées. Il a pour résolution de créer une organisation manufacturière capable de procurer aux habitants les articles indispensables à leur survie, mais aussi de fournir un surplus pour entretenir un commerce d'exportation.

Développement économique de la Nouvelle-France, 1713-1760 (Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1986) ; Jean Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France* (Québec : Presses universitaires Laval, 1960).

³ Talon au ministre, 4 octobre 1665, C¹¹A, vol. 2, fol. 143v-144.

⁴ Marcel Trudel, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec* (Montréal : Hurtubise HMH, 2001), tome 1, 106 et 117-121 ; Havard, *Histoire des coureurs de bois*, 82.

⁵ Cité dans Thomas Wien, « Quelle est la largeur de l'Atlantique ? », 60.

⁶ Voir François-Joseph Ruggiu, « Des nouvelles France aux colonies – Une approche comparée de l'histoire impériale de la France de l'époque moderne », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, Débats (2018) : 1-30. <http://journals.openedition.org/nuevomundo/72123>.

⁷ Talon au ministre, 4 octobre 1665, C¹¹A, vol. 2, fol. 152.

Dans ce schéma, l'agriculture canadienne bénéficie d'une attention toute particulière. Elle procure l'assise à partir de laquelle de nombreuses autres activités économiques pourront démarrer. Talon espère pouvoir diversifier l'activité agricole pour adopter des cultures industrielles et rendre l'agriculture plus rentable. Il tient à encourager la production de plantes textiles : le lin et surtout le chanvre, pour la fabrication de cordes et de tissus. Dans sa lettre du 4 octobre 1665, il écrit qu'on « peut attendre de ces terres du moins autant de chanvre qu'on en tire de celles de France »⁸. Talon cherche donc à donner un élan à cette agriculture – selon ses propres conceptions, plus ou moins adéquates par rapport aux possibilités locales – pour qu'elle puisse produire les surplus nécessaires, mais aussi pour en faire provisoirement une industrie destinée au commerce et à l'exportation.

Ce programme tient de la gageure compte tenu de l'organisation de l'agriculture canadienne, même si le chanvre y pousse bien. Talon n'est pas le premier à se rendre compte que le sol du Canada est propice à la culture du chanvre. La culture de cette fibre fait partie des projets des colonisateurs qui remontent aux débuts de la colonie : tour à tour, Jacques Cartier et Samuel de Champlain découvrent le chanvre canadien. Dans ses récits de voyages au Canada, Cartier fait observer que « croît aussi bon chanvre que celui de France, lequel vient sans semence ni labour. »⁹ En février 1618, Champlain évoque dans sa lettre au roi et à la Chambre de Commerce que le chanvre pousse naturellement au Canada et que cette matière première pourrait possiblement pourvoir au commerce colonial ainsi qu'à la construction navale :

[...] l'augmentation de cette couronne et l'établissement d'un grand commerce infaillible dans la Nouvelle France, comme est spécifié aux articles ci-dessous : [...] Plus l'on pourrait tirer un notable profit de la chanvre, que même la terre rapporte sans cultiver, qui en bonté et nature ne doit rien à la nôtre ; et en tirerait-on, par an, pour 300,000 livres. [...] Plus se ferait des toiles, comme olonnes, de la dite chanvre dudit pays ; et se ferait câbles, cordages, agrès pour toutes sortes de vaisseaux, pour plus de 400,000 liv.¹⁰

Près d'un demi-siècle plus tard, Talon échafaude sensiblement le même projet, preuve que les chanvrières coloniales n'ont pas vu le jour entre-temps. Pourquoi ? Pierre Boucher, seigneur de

⁸ *Ibid.*

⁹ Jacques Cartier, *Les trois voyages de Jacques Quartier au Canada en 1534, 1535 et 1540* (Québec : Société littéraire et historique de Québec, s.d.), 34. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.92397>.

¹⁰ Samuel de Champlain, « Requête à la Chambre de commerce de Paris (1618) », dans Hubert Deschamps, Éd. *Les voyages de Samuel Champlain, Saintongeais, père du Canada* (Paris : Presses universitaires de France, 1951), 276-277.

Boucherville et gouverneur de Trois-Rivières, pose précisément cette question en 1664, à la veille de l'arrivée de l'intendant : « Pourquoi ne fait-on pas quantité de chanvres puisqu'il y vient si bien ? » Sa réponse : « La raison que j'ai apportée pour la vigne, je l'apporte pour le chanvre, savoir que nous n'avons songé qu'au blé jusqu'à maintenant comme le plus nécessaire. J'ajoute seulement que nous sommes trop peu de monde, car après la défaite de l'Iroquois, il ne manquera que des habitants ici pour avoir tout ce que l'on peut souhaiter »¹¹. Boucher montre qu'il est conscient des possibilités qu'offre l'évocation du chanvre pour attirer l'attention officielle et l'incorpore habilement dans son plaidoyer pour une politique de peuplement française plus énergique, mais nous pouvons aussi lire le « trop peu de monde » comme une allusion au problème fondamental que pose cette culture, celui de la main-d'œuvre, réalité à laquelle les autorités coloniales devront faire face tout au long du Régime français – et au-delà. Paysanne, familiale, l'agriculture canadienne est principalement, mais pas exclusivement vouée à la consommation locale¹². La colonie doit d'abord produire sa nourriture (céréales, légumes, etc.) pour sa propre subsistance, mais aussi des surplus afin de pourvoir ses besoins en tissus, outils, boisson, etc. La production agricole demeure essentiellement fondée sur le blé, qui est à la base de l'alimentation paysanne (et urbaine) et des redevances en nature. Cette plante est aussi la principale denrée commercialisable et exportable de la colonie¹³. Culture exigeante en temps, le chanvre s'intègre mal au calendrier agricole local – à moins que son prix soit suffisamment intéressant et stable pour qu'on trouve avantageux de lui accorder plus de place, rongé du coup sur les emblavures, dans les régions où il « vient » particulièrement bien.

Comme Champlain l'avait imaginé avant lui, Talon évoque le chanvre dans un esprit mercantiliste comme produit agricole qui, exporté en France, épargnerait au royaume autant d'importations en provenance de l'Europe du Nord. Ici, l'impulsion vient du ministre Colbert, qui veut permettre à la France de remédier à ses déficiences en matière d'approvisionnement en

¹¹ Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle des moeurs & productions du pays de la Nouvelle France, vulgairement dite le Canada* (Paris : Chez Florentin Lambert, 1664), 139-140.

¹² Voir Thomas Wien, « "Les travaux pressants". Calendrier agricole, assolement et productivité au Canada au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique* 43, 4 (1990) : 535-558. <https://id.erudit.org/iderudit/304839ar> ; M. Colin Coates, *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial* (Québec : Septentrion, 2003), 57-58 ; Sur les exportations, voir Jacques Mathieu, *Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII^e siècle* (Montréal : Fides, 1981), 172-173, 234-235 ; Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850 : structures et conjoncture* (Montréal : Fides, 1966), 83-85, 151-157. Thomas Wien et J.S. Pritchard, « Le commerce maritime du Canada », dans *Atlas historique du Canada* (Toronto et Montréal: University of Toronto Press et Presses de l'Université de Montréal, 1987), vol. 1, Planche 48.

¹³ Voir Dechêne, *Le partage des subsistances* ; Wien, « "Les travaux pressants" », 540.

ressources naturelles et, notamment, de se soustraire à l'obligation de se tourner vers les pays baltiques. Le chanvre de l'Europe du Nord (principalement celui de la région baltique et de la Russie) est privilégié puisqu'il est de meilleure qualité que les autres, mais la France a des difficultés à obtenir des livraisons régulières. Soumise à de nombreuses contraintes économiques, politiques et diplomatiques, elle est amenée à développer, à la longue, « une complémentarité entre des fibres d'origine étrangère et d'autres issues des terroirs du royaume », comme l'écrit l'historien David Plouviez¹⁴. La Nouvelle-France, avec ses étendues inépuisables de ressources, paraît, aux yeux du ministre, comme une source potentielle – voire idéale. D'ailleurs, depuis Colbert, la plupart des secrétaires d'État à la Marine en seront persuadés.

Se conformant là aussi au dessein élaboré par Colbert, l'intendant inscrit sa politique favorisant la culture du chanvre dans le projet mercantiliste plus vaste de tirer toute une gamme de fournitures navales de la colonie du Canada plutôt que de l'étranger. Afin de « n'emprunter plus avec une apparence de dépendance des Princes de la mer Baltique ce qui lui [le roi] était nécessaire pour le soutien de la marine, partie si importante à sa gloire et au soutien de son état » comme le formulera Talon, nous le verrons, après la fin de son mandat¹⁵, Louis XIV peut miser sur les fournitures coloniales de toute sorte : espèce de « rêve nordique », où la colonie remplace les fournisseurs nord-européens. Remplacement qui paraît logique, à première vue, du moins : les autorités françaises de l'époque pensent que le climat froid du Canada (comme celui des pays de la mer Baltique) suffit pour créer les conditions propices à la production du même ensemble de fournitures navales. Talon écrit avec certitude à Colbert qu'on peut trouver « en ce pays tout ce qu'il faut pour un vaisseau sans tirer du dehors de secours pour aucune de ses parties »¹⁶. Il encourage donc l'exploitation des ressources nécessaires à la construction de vaisseaux comme le bois, le goudron, le fer, mais également le chanvre – qui « vient parfaitement bien en ce pays » – puisque cette plante sert notamment à la fabrication des voiles et cordages¹⁷. Le roi lui-même recommande de s'y « appliquer fortement »¹⁸.

¹⁴ Voir David Plouviez, « Fournir du chanvre et des toiles à voile à la marine de guerre au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* 127, 3 (2020) : 79-94. <https://doi.org/10.4000/abpo.6293>.

¹⁵ Mémoire de Talon, 1673, C¹¹A, vol. 4, fol. 34-34v.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Talon au ministre, 13 novembre 1666, C¹¹A, vol. 2, fol. 219v-220, 224 ; Talon au ministre, 25 août 1667, C¹¹A, vol. 2, fol. 300.

¹⁸ Colbert à Talon, 5 avril 1666, C¹¹A, vol. 2, fol. 203.

Un tel programme suppose non seulement la production ou l'extraction de matières premières, mais leur transformation sur place. Le chanvre colonial devra donc alimenter une corderie coloniale. En outre, Colbert se montre convaincu qu'après quelques années, on pourra « y établir une manufacture de toiles qui par la qualité du chanvre deviendra aussi florissante que celle de basse Bretagne.¹⁹ » Nous voyons ici encore l'objectif « officiel », celui visé par l'implantation d'une culture du chanvre au Canada qui est d'abord et avant tout de servir l'industrie de la marine à voile que Colbert tient à créer pour tenir tête aux puissances rivales, à l'Angleterre tout particulièrement. La rivalité coloniale des pays de l'Europe occidentale aux XVII^e et XVIII^e fait du contrôle de la mer une nécessité vitale et procure aux approvisionnements navals – dont le chanvre – une importance capitale pour la défense de l'empire²⁰. Ces projets débouchent donc assez naturellement sur la création du chantier naval colonial que Colbert et Talon soutiendront tant bien que mal au cours de ces années²¹.

D'ailleurs, c'est parce qu'on retrouve le chanvre communément dans le grément des navires que Talon espère justement s'attirer la faveur et l'aide royales dans le développement de cette industrie au Canada : « le roi en tirera un jour de grands avantages pour la marine.²² » Toutefois, la mère-patrie n'aura pas épaulé autant qu'elle l'aurait voulu les initiatives de l'intendant. Le 5 avril 1666, Colbert lui a bien mentionné qu'il doit davantage reposer sur le labeur des habitants plutôt que sur « les secours que le roi y peut donner » dans l'établissement des manufactures qu'il rêve de fonder²³. L'intendant doit donc compter sur ses propres forces. Encore en 1671, il n'ose pas demander d'importants fonds à son supérieur en métropole, du moins pas avant qu'il soit certain de « faire achever un vaisseau composé en toutes ses parties des productions de ce pays »²⁴.

Talon doit d'abord être capable de disposer les habitants à la culture du chanvre afin qu'ils puissent en produire sur leurs terres. Pour les convaincre, il ne suffit pas que le sol et le climat canadien soient favorables à cette culture ou encore que les colons soient capables (selon lui, du

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Norman Macdonald, « Hemp and Imperial Defence », *The Canadian Historical Review* 17, 4 (1936) : 385. muse.jhu.edu/article/624864.

²¹ André Vachon, « TALON, JEAN », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1966, Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/talon_jean_1F.html.

²² Talon au ministre, 13 novembre 1666, C¹¹A, vol. 2, fol. 220.

²³ *Ibid.*, fol. 202v.

²⁴ Mémoire de Talon à Colbert, 10 novembre 1670, C¹¹A, vol. 3, fol. 80v.

moins) de supporter les fatigues de tous les emplois « que puisse souffrir quelque nation que ce soit »²⁵. Cette culture fait appel à un certain niveau de connaissance en agriculture et n'est pas si simple à pratiquer²⁶. Comme le lin, le chanvre, une fois arraché, doit passer par un long traitement de rouissage et de broyage avant de pouvoir être mis sur le marché²⁷. Là où les choses se corsent davantage, c'est que si l'on veut l'utiliser comme toiles, cordes, filets de pêche, vêtements, emballages ou tous autres usages que l'on peut en faire à cette époque, il doit être transformé à l'aide de différents procédés artisanaux et industriels qui sont souvent ardues et exigeants. Ainsi, cela requiert par conséquent une certaine expertise et sans l'envoi de France de gens qualifiés, les habitants mettraient sûrement plusieurs années pour se familiariser à cette culture et aux diverses techniques de transformation de cette fibre textile.

Néanmoins, Talon dit savoir comment stimuler les habitants de la colonie, mais adoptera des mesures brouillonnes et autoritaires. Ainsi, pour les persuader de semer le chanvre, il envisage « de les réduire à avoir besoin de fil ». Il fait donc saisir tout ce qui se trouve de fil dans la colonie et n'en distribue qu'à ceux qui s'engagent à le rembourser en chanvre. Il demande même à Colbert d'ordonner à la Compagnie qu'elle cesse d'en importer²⁸. Ainsi « encouragés » ou non, certains colons se laissent convaincre. Talon s'empresse d'acheter leur récolte soit plus précisément, deux cents livres de deux particuliers, « pour faire connaître aux autres qu'ils en auront le débit.²⁹ » Sans qu'il ne précise le prix d'achat du chanvre, nous pouvons en déduire que le montant devait être donc suffisamment élevé pour intéresser les habitants. Quoi qu'il en soit, cette manière de s'y prendre pour inciter la culture du chanvre, tout arbitraire qu'elle est, apporte les résultats escomptés. Dès 1666, il parvient à faire semer du chanvre et à distribuer de la graine. Si bien qu'en 1669, Talon répond à Colbert lui exigeant de « prendre soin de faire semer des chanvres » que « le chanvre est déjà en usage » et que l'on en a même fabriqué du fil ainsi que de la toile³⁰. De plus, les femmes ont aussi un important rôle à jouer dans cette industrie. L'intendant les a engagées ainsi que les séminaristes autochtones pour apprendre à filer, fournissant le chanvre et la laine

²⁵ Mémoire de Talon, 1673, C¹¹A, vol. 4, fol. 33-33v.

²⁶ Un texte agronomique, sous l'égide de la *Agricultural Society in Canada* explique la manière de cultiver et préparer le chanvre. Voir *Agricultural Society in Canada. Papers and letters on agriculture, recommended to the attention of the Canadian farmers by the Agricultural Society in Canada* (Quebec : Printed by Samuel Neilson, 1790), 18-26. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.27896>.

²⁷ *Ibid.* ; Coastes, *Les transformations*, 61.

²⁸ Talon au ministre, 13 novembre 1666, C¹¹A, vol. 2, fol. 220.

²⁹ Mémoire de Colbert à Talon (avec réponse de Talon en marge), 18 mai 1669, C¹¹A, vol. 3, fol. 41.

³⁰ *Ibid.*

notamment à cet effet³¹. Si bien que deux années plus tard, le 2 novembre 1671, il est persuadé d'avoir rempli sa mission :

On peut avec beaucoup de raison espérer que dans trois ans d'ici, les habitants y auront de leur culture et de leurs propres manufactures, la meilleure partie et peut-être le tout des toiles nécessaires à leur usage, quoiqu'il s'en consomme pour plus de soixante mille livres par année commune [...] il y aura en ce pays avant six ans d'ici non seulement de quoi fournir aux cordages des vaisseaux, mais même du surabondant pour faire passer en France autant à proportion de ses colons qu'en puisse fournir l'une des provinces du Royaume la plus fertile en ce légume [chanvre]. Un seul habitant de son surabondant a fourni dans les magasins de Sa Majesté huit minots de graine et cent livres de chanvre après avoir pris la provision de sa famille³².

En somme, Talon joue habilement des exemples individuels, mais ne chiffre jamais la production totale de chanvre comme d'autres agents coloniaux le feront après lui – ce qui a tout l'air d'un écran de fumée. Il pose un regard on ne peut plus optimiste sur la colonie du Saint-Laurent. Il use d'un ton rassurant et convaincant pour s'adresser à ses supérieurs hiérarchiques en métropole afin de laisser paraître que ses efforts ainsi que les soutiens royaux déployés – ne serait-ce qu'en prohibant momentanément l'importation de certains produits tels que le chanvre³³ – dans le développement de ses entreprises ont porté fruit. D'ailleurs, il est parvenu à s'attirer cet appui royal dans l'industrie du chanvre en mettant de l'avant l'utilité de cette plante comme ressource incontournable pour la marine à voile française.

Nous voyons ainsi se déployer le dispositif discursif décrit dans certaines études et sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre III : les administrateurs coloniaux, se mirant dans le regard ministériel, tiennent à se montrer zélés dans l'implantation de la culture du chanvre au Canada. En effet, à en lire les propos dans ses mémoires, il semble que le chanvre ait été une entreprise couronnée de succès. S'agit-il de véritables réalisations de Talon ou de son discours ? Bien sûr, lorsqu'il dresse son bilan en 1673, l'intendant laisse croire que les objectifs ministériels de faire du Canada une colonie pourvoyeurs des gréments de navire (au lieu de les importer de l'Europe du Nord) ont bel et bien été atteints sous son mandat :

³¹ Marie de l'Incarnation, *Lettres de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle France, divisées en deux parties* (Paris : Chez Louis Billaine, 1681), 649. ark:/12148/bpt6k1105381.

³² Mémoire de Talon au roi, 2 novembre 1671, C¹¹A, vol. 3, fol. 166-166v.

³³ Talon au ministre, 13 novembre 1666, C¹¹A, vol. 2, fol. 220.

[...] et le chanvre cultivé pour la confection de tous agrès de vaisseaux, afin de se mettre en état par ces quatre matières [bois, fer, goudron et chanvre] de n'emprunter plus avec une apparence de dépendance des Princes de la mer Baltique ce qui lui [Sa Majesté le roi de France Louis XIV] était nécessaire pour le soutien de la marine, partie si importante à sa gloire et au soutien de son état. [...] En tout ceci le Canada semble avoir bien répondu aux espérances de Sa Majesté. Le chanvre se cultive avec succès, on manœuvre des toiles, on a commencé d'en faire des câbles et d'autres menus cordages [...] on a construit des vaisseaux qui sont à la mer depuis six ans...³⁴

Jamais l'industrie du chanvre n'aura paru aussi florissante et le « rêve baltique » aussi accessible que lorsque Talon dirigeait la colonie. Pourtant, même s'il « vient parfaitement bien en ce pays », la culture chanvrière nécessite beaucoup de main-d'œuvre et de temps, ce qui traduit la méconnaissance de l'intendant des réalités locales. Comme le souligne Louise Dechêne, le chanvre est un « projet prématuré » puisqu'à ce stade-ci de la colonisation du Canada, « les colons qui n'ont pas encore défriché et emblavé la superficie nécessaire à leur subsistance, qui n'ont pas de grands enfants pour travailler avec eux, ont des tâches plus urgentes. »³⁵

Ce qui explique aussi qu'avec le départ de Talon du Canada, l'avenir de cette entreprise naissante et pour le moins fragile est en mauvaise posture. Le régime des tâches agricoles des Canadiens intègre mal le chanvre à moins d'avoir des incitations importantes et durables et rien n'indique que les mesures de Talon aient été à la hauteur ni que ce dernier ait réussi à convaincre beaucoup de producteurs à s'y intéresser durablement – à part quelques exemples individuels, qui restent cela dit fort marginaux. Il est permis de croire que les manufactures initiées par Talon relèvent davantage de l'aide royale que de son approche « interventionniste ». D'ailleurs, faute d'encouragement, mais surtout de subventions royales, la culture de la plupart des plantes industrielles que Talon se vantait de produire n'aura été que passagère. Quoi qu'il en soit, une graine a bel et bien été semée et même si l'entreprise du chanvre baisse considérablement après son départ, elle ne sera jamais complètement abandonnée, mais l'expérience témoignée dans nos sources par les successeurs de Talon démontre qu'il est souvent plus difficile de remettre en train une entreprise qui a failli que de lui donner son impulsion initiale.

³⁴ Mémoire de Talon, 1673, C¹¹A, vol. 4, fol. 34-34v.

³⁵ Dechêne, *Habitants et marchands*, 302.

1.2 L'après-Talon : le temps des inquiétudes et des doutes, 1672-1699

Les lettres des successeurs de Talon présentent l'industrie du chanvre – voire la colonie tout entière – dans un état lamentable. En effet, le ton change drastiquement dans la correspondance transatlantique envoyée depuis le Canada : le portrait d'une colonie vigoureuse et en mesure de ravitailler la France en fournitures navales qu'a brossé Talon dans ses mémoires de fin de mandat en 1673, laisse maintenant place à une image moins rassurante, plus inquiétante et précaire.

Même s'il faudra attendre un demi-siècle pour que la culture du chanvre soit mise sur un pied plus solide en Nouvelle-France, l'intendant Jacques de Meulles (1682-1686) a pourtant, lui aussi, des projets qui peuvent permettre le retour d'une activité commerciale et d'une industrie manufacturière dans la colonie. Toutefois, de Meulles, comme Jacques Duchesneau (1675-1682) avant lui, sollicitera sans succès une subvention de Versailles. Il est bien conscient que sans l'aide royale, il n'y a aucun retour possible à une prospérité semblable à celle aux temps de Talon. Ainsi, pour convaincre les autorités en métropole, il adopte un ton alarmiste dans ses lettres.

À son arrivée au Canada à la fin de l'année 1682, de Meulles se dit stupéfait par l'état déplorable dans lequel la colonie se trouve et lance alors aussitôt un cri d'alarme au ministre Colbert, qui occupe toujours le poste de secrétaire d'État à la Marine :

Ils [les colons] se trouvent dans de très grandes nécessités de tout ce qui vient de France, comme de toile, drap, serge, chapeaux, souliers, etc. toutes ces marchandises étant ici deux fois plus cher qu'en France ; ils ont assez de ce qui est nécessaire pour la vie, mais en ayant tout également, ils n'en peuvent faire aucun argent, ce qui les empêche de pouvoir subvenir à leurs nécessités, et les rendent si misérables en hiver à ce que tout le monde nous a assuré qu'ils sont obligés d'aller presque nues hommes, et femmes³⁶.

À en croire ses paroles, les colons sont plongés dans une extrême pauvreté, n'ayant rien pour se couvrir durant l'hiver. Pourtant, de Meulles ne devrait pas s'étonner de voir que les marchandises coûtent plus cher qu'en France alors que c'est tout à fait normal : l'absence ou presque de manufactures dans la colonie crée une dépendance pour les produits transformés en provenance de la France, qui se vendent beaucoup plus cher qu'en métropole. Visiblement, fraîchement arrivé, le nouvel intendant n'a pas tout compris.

³⁶ de Meulles au ministre, 12 novembre 1682, C¹¹A, vol. 6, fol. 81v-82.

À cela s'ajoutent de nombreuses autres difficultés auxquelles la colonie doit faire face : manque de main-d'œuvre, d'argent, de débouchés, cherté des ouvriers et, selon les administrateurs, oisiveté des habitants, inclinaison des colons vers la course des bois, etc. De Meulles ne manque pas de les porter à l'oreille de son supérieur à la cour de France afin qu'il lui accorde son soutien. Cela dit, voulant démontrer qu'il est la personne sur qui Sa Majesté peut compter, il lui suggère quelques solutions pour remettre sur pied la colonie : établissement de relations commerciales avec les Antilles, envoi de France d'artisans (tisserands, sergiers, cordonniers et chapeliers), mise au travail des enfants, etc.³⁷ Il propose également d'« obliger » les habitants à semer du chanvre dans l'espoir d'établir une corderie à Québec et faire des toiles pour entretenir l'industrie navale. La principale raison de la réticence des paysans à la culture du chanvre serait qu'ils « n'en trouvent point le débit³⁸ ». Cependant, sans aide suffisante de la métropole, de Meulles ne peut assurer un prix alléchant pour les cultivateurs de chanvre. Afin de contourner cet obstacle, il cherche à encourager l'achat du chanvre en provenance du Canada plutôt que celui de France en misant paradoxalement sur la distance qui les sépare :

Si les particuliers trouvaient le débit de leur chanvre, j'espérerais qu'un jour nous en aurions assez pour en fournir Rochefort, le frais étant beaucoup moindre d'ici à la Rochelle que d'Auvergne à Rochefort, parce que tous les vaisseaux qui s'en retournent en France ne sont au plus qu'un mois dans leur traversée, et n'ont que la moitié de leur charge.³⁹

Dans cet extrait, de Meulles prétend qu'il serait avantageux pour la métropole de se fournir en chanvre du Canada plutôt que celui provenant directement de France puisque les coûts de transport seraient moindres entre l'Amérique et la France que d'Auvergne (région située au centre de la France) à Rochefort (port situé au centre ouest de la France). Ce qui est pourtant difficile à croire puisque les navires, partant du port de Québec, doivent traverser l'Atlantique pour rejoindre la France qui se trouve à près de 6 000 km du Canada. Selon les conditions climatiques, le voyage peut prendre quelques semaines, voire plusieurs mois. Parfois, pour persuader leur supérieur à Versailles, les autorités coloniales tiennent des propos invraisemblables dans leur discours.

De Meulles envisage d'autres alternatives pour stimuler l'industrie du chanvre au Canada et par le fait même, enrayer la supposée « fainéantise » des femmes durant les hivers. Il leur

³⁷ *Ibid.*, fol. 82 -83.

³⁸ *Ibid.*, fol. 88v.

³⁹ *Ibid.*, fol. 83.

apprendrait à filer pour faire de la toile, « ce qui occuperait ici beaucoup de femmes qui ne font rien en hiver. »⁴⁰ Selon lui, un des facteurs qui explique l'échec de l'établissement d'une manufacture du chanvre au Canada serait cette fainéantise féminine. De Meulles s'imagine que les femmes autochtones vivant dans la colonie – en l'occurrence, les prosélytes catholiques – pourraient elles aussi apprendre à filer, à coudre ainsi qu'à tricoter. L'intendant suggère même de « faire une manufacture de filles sauvages »⁴¹. Cela révèle donc que la culture du chanvre devient non seulement une solution pour étouffer la supposée paresse des femmes coloniales – en les rendant laborieuses durant l'hiver – mais aussi pour assimiler les autochtones à la culture et au mode de vie des Européens – de les accoutumer à vivre à la française.

Dans le registre des rapports « alarmants » envoyés à la métropole qui tracent un tableau sombre de la situation en Nouvelle-France, le gouverneur Jacques Brisay de Denonville (1685-1689), est l'un des administrateurs coloniaux qui a fait couler le plus d'encre. En effet, dans ses lettres destinées à son supérieur en métropole, le gouverneur Denonville dénonce non sans pathos les comportements néfastes comme l'« indolence » et l'« insoumission » de la population créole qui provoquent le « désordre » de la colonie. Dans sa première lettre écrite le 13 novembre 1685 – quelques semaines seulement après son arrivée –, il explique au ministre Colbert de Seignelay, qu'une des raisons pour laquelle le Canada est dans un si fâcheux état est qu'il y a un nombre considérable de « fainéants » dans la colonie alors qu'un « pays neuf » a besoin de gens « laborieux et industriels »⁴². Il convient tout de même que les « Canadiens » sont grands, robustes, vigoureux, mais aussi « volontaires et légers et portés aux débauches ». Il préconise la manière forte pour mettre les habitants à la tâche :

J'ai fort exhorté la dessus tous les peuples d'y travailler, pour y réussir il faut y apporter de la sévérité et de l'utilité s'il y a moyen. Ce dernier avec le temps et l'industrie arrivera, et ce premier de ma part ne manquera pas. Je ne peux voir d'autre raison pourquoi on ne faisait point de chanvres si ce n'est qu'on n'avait pas assez de temps, à cause que les saisons de labourer, semer et recueillir sont trop courtes, car en ce pays le blé ne se sème qu'en avril et mai. Si le roi voulait acheter les chanvres un peu plus chers jusqu'à ce que l'on soit en train cela pourrait les animer avec un ordre à chacun d'en fournir une certaine quantité on pourra les faire agir...⁴³

⁴⁰ *Ibid.*, fol. 88v-89.

⁴¹ *Ibid.*, fol. 87v.

⁴² Denonville au ministre, 13 novembre 1685, C¹¹A, vol. 7, fol. 93v-94.

⁴³ *Ibid.*, fol. 95.

Même si l'« inertie » des habitants reste la raison première de la non-culture du chanvre au Canada, nous constatons, dans cet extrait, une évolution intéressante du discours tenu par le gouverneur : il reconnaît que les paysans canadiens manquent de temps pour faire leurs travaux agricoles. Ce que le gouverneur constate, c'est que les hivers canadiens sont plus longs que ceux en France. Par conséquent, la ronde saisonnière paysanne tarde à commencer puisque l'hiver traîne en longueur. Dans ces conditions, les besoins de la culture du chanvre s'insèrent difficilement dans le calendrier agricole canadien qui privilégie le blé plus qu'aucune autre plante. Denonville sollicite aussi – en vain – l'augmentation du prix d'achat du chanvre en provenance de la colonie.

D'autre part, le gouverneur Denonville partage la même idée que de Meulles en soutenant que les femmes sont « paresseuses » et ajoute qu'il y a « un peu trop de luxe dans la pauvreté générale des demoiselles ». Cette pauvreté découlerait notamment du manque de toiles et de serges ou de draps dans la colonie, et il propose ainsi de les porter à faire des chanvres du fil et de la toile, puisque « c'est ici le pays du monde le plus propre à faire des chanvres et du fil et par conséquent de la toile, si on s'en voulait donner la peine »⁴⁴.

Outre l'« apathie » des habitants, Denonville fait part d'un autre fléau qui sévit dans la colonie : la course de bois. Un trop « grand nombre » de colons pratiquent la course de bois, ce qui entraîne, selon lui, les jeunes gens à « vivre en sauvages » (surtout ceux issus de familles de gentilshommes), l'abandon des terres et des familles, l'oisiveté, le libertinage, l'endettement, les débauches, etc.⁴⁵ Les actions des coureurs des bois « tendent tous à la perte et à la ruine entière de la Colonie, ceux qui ont des habitations les laissent en friche », écrit Denonville au ministre en 1685⁴⁶. Les maux de la course sont donc nombreux selon le gouverneur, qui ne sera pas le seul administrateur à les signaler⁴⁷. Cette perte des forces vives – et productives – du Canada freinerait l'entreprise coloniale et la richesse de l'État⁴⁸. Selon Denonville, la raison du penchant des habitants pour cette activité provient de leur fréquentation des Autochtones, qui « apprennent les vices à nos Français », les accoutument à n'avoir « aucune sujétion, ni obéissance »⁴⁹. La course

⁴⁴ *Ibid.*, fol. 94v-95.

⁴⁵ *Ibid.*, 88v-93v ; voir Havard, *Histoire des coureurs de bois*, 141-156.

⁴⁶ *Ibid.*, fol. 89.

⁴⁷ Havard, *Histoire des coureurs de bois*, 141.

⁴⁸ Pour les mercantilistes du XVII^e siècle, la population représente une force productive essentielle à la puissance royale. « C'est dans le nombre d'hommes (et leur activité), et non dans l'étendue des territoires, que réside la puissance d'un État. » *Ibid.*, 144.

⁴⁹ Denonville au ministre, 10 novembre 1686, C¹¹A, vol. 8, fol. 146v.

des bois nuirait donc à la croissance agricole de la colonie. Il existe d'ailleurs un recours contre ces soi-disant habitants qui prennent une terre et la désertent aussitôt pour courir les bois ou autres raisons : la réunion des terres vacantes, procédure par lequel les seigneurs devaient passer pour reprendre les terres de ceux qui ne les défrichent pas ou peu et qui manquent au paiement des droits seigneuriaux⁵⁰. De plus, les administrateurs tentent de faire appel à l'enracinement de la population sur les terres laurentiennes – et plus particulièrement, à la culture du chanvre et du blé puisque c'est « ce que l'on peut faire de plus essentiel »⁵¹. « La culture de la terre étant ce qu'il y a de plus nécessaire en ce pays pour l'augmentation de la colonie », déclare Jean Bochart de Champigny en 1686, l'intendant en fonction pendant le mandat de Denonville⁵². Nous pouvons aussi lire dans les mémoires du roi rédigés près de 45 ans plus tard, que « tout ce qui peut les [habitants du Canada] détourner de la culture les accoutumes à une vie fainéante. »⁵³ Comme le souligne l'historien Gilles Havard, « dans les mentalités traditionnelles, l'agriculture est l'activité économique la plus vertueuse qui soit et la seule assurance d'un véritable enrichissement »⁵⁴. Même si le commerce est lui aussi un important moteur économique dans les sociétés modernes du XVII^e siècle, la culture du sol possède une valeur symbolique que le commerce n'a pas : le prélèvement (féodal, rente foncière), qui fournit un revenu aux privilégiés (nobles, rentiers urbains), est toujours à base agricole.

Même s'il ne fait pas l'objet de redevances comme le blé, le chanvre est partie intégrante de l'utopie agricole officielle. Le 6 novembre 1687, Denonville et Champigny écrivent au ministre :

Les raisons principales de la pauvreté du pays sont la fainéantise de la plupart des gens et de leur mauvaise conduite, outre la cherté des hardes il n'y a rien de si nécessaire que d'accoutumer nos habitants à cultiver du chanvre et le mettre en œuvre, voilà la première manufacture à laquelle il faut s'adonner qui sera le sujet de nos applications dans la suite. La plupart des femmes de ce pays sont fort fainéantes et toutes demoiselles. Il faut du temps pour venir à bout de tout cela. On songera aussi à la nécessiter d'élever des bestiaux, les moutons sont difficiles à nourrir à cause du long hiver.⁵⁵

⁵⁰ La réunion des terres vacantes était pratiquée par les seigneurs de Montréal depuis 1675 et sera institutionnalisée par l'arrêt du 6 juillet 1711. Dechêne, *Habitants et marchands*, 255.

⁵¹ Denonville au ministre, 10 novembre 1686, C¹¹A, vol. 8, fol. 146v-147.

⁵² Champigny au ministre, 16 novembre 1686, C¹¹A, vol. 8, fol. 246-246v.

⁵³ Mémoire du roi, 22 mars 1729, C¹¹A, vol. 125, fol. 431v.

⁵⁴ Havard, *Histoire des coureurs de bois*, 145.

⁵⁵ Denonville et Champigny au ministre, 6 novembre 1687, C¹¹A, vol. 9, fol. 16v.

Les administrateurs français de passage dans la colonie ont tendance à donner une image caricaturale, souvent peu flatteuse, des habitants du Canada. Nous voyons émerger les traits de mentalité du « Canadien » créole, tel qu'ils se dégagent sous la plume des agents coloniaux : celui qui court volontiers les bois, friand d'oisiveté – surtout pendant les longs hivers canadiens – ayant un esprit de liberté et une passion de l'indépendance, vaniteux, insoumis et négligeant les travaux agricoles, mais aussi courageux et robuste. Le « Canadien » aurait emprunté certaines de ces caractéristiques aux autochtones ou « les inhalant avec l'air de l'Amérique »⁵⁶. En effet, l'appel de l'espace et le contact avec le mode de vie des populations autochtones d'Amérique auraient constitué des éléments décisifs de leur créolisation. C'est Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain qui écrit en 1699 : « On ne doit pas regarder les Canadiens sur le même pied que nous regardons ici les Français, c'est tout un autre esprit, d'autres manières, d'autres sentiments, un amour de la liberté et de l'indépendance et une férocité insurmontable contractée par la fréquentation continuelle qu'ils ont avec les Sauvages. »⁵⁷ Nous aurons l'occasion d'aborder ces questions de représentations du « Canadien » dans notre chapitre III. Il est tout de même important de souligner que dans la correspondance transatlantique, l'ethnonyme « Canadien », à partir des années 1670-1680, ne renvoie plus aux autochtones comme au début du siècle, mais sert à désigner les colons francophones de la Nouvelle-France⁵⁸.

Le 16 novembre 1689, Champigny écrit au ministre que les chanvres et le lin « réussissent assez bien » dans la colonie. Il veut démontrer que l'entreprise est en marche, mais ces renseignements sont pourtant trop généraux et ne précisent pas non plus la production totale, ce qui laisse supposer que malgré toute cette sévérité, la culture du chanvre n'a pas beaucoup avancé depuis Talon. En effet, les autorités peuvent difficilement contraindre les colons à cultiver du chanvre. Rappelons que l'agriculture canadienne est principalement vivrière. Ce n'est pas parce que les habitants sont « paresseux » qu'ils ne produisent pas ou peu de chanvre, mais ils doivent d'abord produire du blé pour leur subsistance. Si le blé est suffisamment payant comparativement aux autres cultures, ils ne tentent pas nécessairement de greffer leurs entreprises à un marché plus risqué, comme le chanvre, culture non comestible – à moins bien sûr d'incitations importantes, par

⁵⁶ Wien, « Quelle est la largeur de l'Atlantique ? », 5 ; voir également Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre*, 61-92 ; Havard, *Empire et métissages*, 398-400.

⁵⁷ Lettre de Jérôme de Pontchartrain (secrétaire de la Marine de septembre 1699 à 1715) baron de Maurepas au maréchal de Vauban, Versailles, 21 janvier 1699, cité dans Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre*, 61.

⁵⁸ Voir Carpin, *Histoire d'un mot* ; Horguelin, « Le XVIII^e siècle des Canadiens » ; Havard, *Empire et métissages*, 398.

exemple, d'une hausse durable du prix⁵⁹. Quant à la présence du commerce des fourrures, elle n'a que des effets marginaux et pas toujours négatifs sur la productivité des fermes canadiennes.

L'obsession de l'oisiveté dont témoignent les administrateurs relève bien sûr de leur fonction, mais aussi de leur position sociale. Le 8 mai 1686, Denonville écrit au ministre :

Je me persuade toujours de plus en plus de la nécessité qu'il y a d'obliger le peuple à s'adonner à faire des chanvres pour les convertir en toiles. La longueur de l'hiver pendant tout lequel le peuple ne fait rien que se chauffer, vivant dans une extrême oisiveté, la nudité où sont tous les enfants, la fainéantise des filles et des femmes, tout cela, Monseigneur, demande un peu de sévérité pour que l'on sème du chanvre et que l'on s'applique aux toiles.⁶⁰

Dans cet extrait, Denonville dit envisager d'user de rigueur pour obliger les habitants à cultiver le chanvre. En espérant s'attirer l'appui de ses supérieurs, il adopte un ton alarmiste dans son message, comme nous l'avons vu jusqu'à présent, omniprésent dans la correspondance officielle⁶¹. Au milieu de ce scénario révoltant se trouve le peuple que le gouverneur présente comme ayant un comportement « alarmant » et dégradant. Pour Denonville, le fait que le peuple ne travaille pas tout le temps lui paraît insupportable. Selon les penseurs modernes et les réformateurs du XVII^e, le travail est perçu comme une valeur hautement positive⁶². Il est décrit comme une source de vertu, de richesse, de discipline et d'équilibre sociale, mais aussi comme moyen de combattre l'oisiveté naturelle des peuples. Il faut donc les inciter au travail pour renforcer l'ordre social et remplir les coffres de l'État. Comme le précise Dechêne, ce sont des idées auxquelles Colbert adhère et qu'il cherche à mettre en pratique dans la colonie laurentienne. « L'abondance cède toujours du travail et la misère de l'oisiveté », affirme-t-il⁶³. Comme toutes les autres provinces du Royaume, le Canada lutte contre ce « vice » qui ronge la société et qui freine l'« augmentation de la colonie. » De plus, le droit foncier français a conservé sa saveur féodale du Moyen Âge – avec les dimensions hiérarchiques et inégalitaires que cela implique – tout au long de l'ère moderne et a été implanté dans ses colonies d'outre-mer – surtout au Canada, où les réalités féodales étaient plus marquantes

⁵⁹ Dechêne, *Habitants et marchands*, 344-346.

⁶⁰ Denonville au ministre, 8 mai 1686, C¹¹A, vol. 8, fol. 13v.

⁶¹ Voir Wien, « *Rex in fabula* ».

⁶² Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre*, 81 ; Havard, *Histoire des coureurs de bois*, 74.

⁶³ Cité dans Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre*, 81.

que dans les autres colonies françaises⁶⁴. Ainsi, dans tout bon système féodal existe une relation de dépendance, d'obligation et de service entre les deux classes : les seigneurs étaient supérieurs dans la hiérarchie et les censitaires, qui devaient payer le cens, symbole de leur assujettissement, leur étaient subordonnés. L'élite sociale est à ce titre autorisée à exploiter la paysannerie en échange d'une protection militaire. En dénonçant ces mœurs « vicieux » du peuple créole, Denonville participe à cette culture élitaire. Si les correspondances des administrateurs informent leurs supérieurs sur des événements coloniaux, elles véhiculent également des valeurs et des perceptions partagées par l'élite dirigeante. Comme le souligne l'historienne Marie-Ève Ouellet, il ne faut pas oublier que l'autorité coloniale est issue de familles de l'élite cultivée et citadine en opposition à la vie paysanne. Le gouverneur ou l'intendant, « où qu'il exerce, analyse le comportement des populations à travers le filtre de ses préjugés, contribuant ainsi à répandre les stéréotypes que les historiens interpréteront à tort comme des "caractéristiques ethniques" véritables. Son jugement relève pourtant davantage du discours d'une élite du pouvoir, qui valorise avant tout l'obéissance, que de l'analyse d'une psychologie collective.⁶⁵ » Nous pouvons observer le même discours utilisé par les administrateurs de part et d'autre de l'Atlantique : lorsque l'intendant Jean-Baptiste des Gallois de la Tour écrit que les Bretons sont « pour la plupart indociles et peu laborieux » ou encore « paresseux, pauvres, peu industriels et adonnés au vin », cela remet considérablement en perspective les jugements tenus par les autorités coloniales envers les colons du Canada⁶⁶. De plus, ce discours qui donne une image peu flatteuse des Euro-Américains est commun à toutes les métropoles⁶⁷. On assiste en fin de compte au regard d'une l'élite portée sur la masse populaire et les clichés qui en découlent seront pourtant propagés et largement endossés par l'historiographie pendant longtemps.

On s'aperçoit que ce même discours stéréotypé fait écho chez les correspondants de la première heure comme Talon. En 1671, dans sa lettre destinée à Colbert, il écrit :

⁶⁴ Voir Allan Greer, *Property and Dispossession: Natives, Empires and Land in Early Modern North America* (New York, 2018), 145-190.

⁶⁵ Ouellet, *Le métier d'intendant*, 58-59 ; voir également Dechêne, *Le partage des subsistances*, 280, note 42 ; Daniel Roche, *La France des Lumières* (Paris : Fayard, 1993), 214-215 ; Havard, *Histoire des coureurs de bois*, 189-191.

⁶⁶ Cité dans Ouellet, *Le métier d'intendant*, 59. D'ailleurs, la prétendue « indépendance » du Canadien est aussi un lieu commun issu de « cette rhétorique convenue qui veut que le peuple soit par essence indocile et transforme en caractéristique ethnique des remarques que l'on peut lire sous la plume de tous les administrateurs de l'époque, où qu'ils soient ». Dechêne, *Le partage des subsistances*, 280, note 42.

⁶⁷ Sur la Nouvelle-Angleterre, voir John Canup, *Out of the Wilderness : The Emergence of an American identity in Colonial New England* (Middletown: Wesleyan University Press, 1990), chapitre 6.

Pour divertir plusieurs fainéants d'entrer dans les bois et se joindre aux sauvages [...], j'ai ouvert la porte au travail et j'ai formé des ateliers qui ont entretenu près de trois cent cinquante hommes.⁶⁸

Un autre, Denis Riverin, secrétaire de l'intendant Duchesneau, qui était chargé de l'administration des affaires de la Compagnie des Indes dans la métropole, écrit dans ses mémoires « que la traite des pelleteries à laquelle seule on s'est attaché jusqu'à présent, et qui finira avec le temps par la destruction des bêtes, comme un moyen propre à son avancement, au contraire l'expérience a fait connaître qu'elle rend les habitants fainéants et vagabonds, qu'elle les détourne de la culture de la terre, de la pêche, de la navigation et des autres entreprises ». ⁶⁹

De Meulles adhère aussi à ce discours dans sa correspondance entretenue avec la cour du roi. Pour contrer la tendance des habitants à s'adonner, dès leur plus jeune âge, à la fainéantise et à la course des bois, il propose de les faire travailler afin de les rendre industriels :

Chaque métiers prendrait ici de petits enfants, lesquels au lieu de gueuser, et d'être un jour des coureurs de bois ; on en ferait en les instruisant de bons ouvriers ; on se servirait par ce moyen de plusieurs choses qu'on néglige faute de débit ; peu de personne ici s'encouragent à semer du chanvre quoique le pays y soit bon, quand j'en ai demandé la raison, on m'a dit qu'on en trouvait point d'argent.⁷⁰

Nous voyons donc que le chanvre sert opportunément de moyen à envisager afin de rendre cette population industrielle. Une autre source nous provient cette fois-ci du client des Pontchartrain, Ambroise Daubenton de Villebois, en mission commerciale au Canada de 1699 à 1701⁷¹. Il n'occupe pas un poste dans le gouvernement de la colonie, mais au service de l'État royal, il est chargé de faire le compte rendu des activités qui se déroulent au Canada. Ce qu'il raconte dans ses mémoires sur le chanvre ne diverge pas des propos des administrateurs coloniaux :

Il n'y a pas de pays au monde plus propre à faire des chanvres et en plus grande quantité qu'en Canada [...] Sa Majesté pourra faire en ce pays au moins 2 000 milliers de chanvres par an, quantité qui augmentera à mesure que la colonie se

⁶⁸ Cité dans Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France*, 101.

⁶⁹ Mémoire de Riverin et Chalons à Seignelay, 7 février 1686, C¹¹A, vol. 8, fol. 257.

⁷⁰ de Meulles au ministre, 12 novembre 1682, C¹¹A, vol. 6, fol. 82.

⁷¹ Sur Daubenton, voir Sylvain Lloret, « Un agent d'entre-deux pour l'union des Couronnes : Ambroise Daubenton de Villebois et la diplomatie commerciale franco-espagnole (1702-1709) », *Enquêtes : Revue de l'école doctorale* 2, (2016) : 1-11.

peuplera soit par le travail que cela procurera aux femmes et aux enfants qui au lieu d'être oisifs comme ils sont, s'occuperont pendant l'hiver à tiller le chanvre.⁷²

En somme, à la lumière des écrits des dirigeants coloniaux qui ont succédé à Talon au XVII^e siècle, la colonie est dans un état préoccupant – voire au bord du désastre – sans une intervention des autorités métropolitaines. Deux phénomènes seraient à l'origine de la misère et du « désordre » en Nouvelle-France, créant cette anxiété que les autorités coloniales expriment dans leurs lettres envoyées à leurs supérieurs hiérarchiques en métropole : la course des bois, véritable épée de Damoclès suspendue au-dessus de la colonie laurentienne, et la « fainéantise » populaire. Les autorités coloniales voient l'ensemble des colons masculins succomber à la tentation des forêts. L'« oisiveté », quant à elle, est reprochée tant aux femmes qu'aux hommes. Ces remarques, en forme de lieux communs, sont pourtant le fruit d'un discours de classe appliqué à une population créole, comme l'avance Havard. Elles manifestent le « désir des élites coloniales de définir l'identité canadienne, quitte à la façonner, mais traduisent aussi, dans une certaine mesure, un processus objectif de créolisation » dans lequel le rôle de l'« indianisation » occupe une place fondamentale⁷³. De plus, elles expriment surtout le désir de se déculpabiliser aux yeux du lecteur ministériel : si la colonie est dans un état autant délabré, les officiels n'y sont pour rien, mais ces derniers rejettent plutôt le blâme sur ces habitants « fainéants », qui ne pensent qu'à courir les bois en compagnie des Autochtones, négligeant ainsi la culture de la terre. Au contraire, les agents coloniaux tiennent à démontrer qu'ils s'efforcent – en vain – à faire régner l'ordre dans la colonie. La correspondance officielle leur sert d'outil pour justifier leurs actions et solliciter l'appui du roi dans leurs démarches.

C'est à ce moment qu'intervient la culture du chanvre. Cette culture tant souhaitée, quant à elle, y est présentée comme une solution apportée à tous ces malheurs, pour combattre les multiples « vices » dont souffre la Nouvelle-France. La culture du chanvre ne sert donc pas qu'à démontrer l'« insoumission » et la « paresse » de la population créole, elle devient le moyen de la juguler et de rendre l'habitant « laborieux et industriel » et de le fixer sur sa terre. En effet, les autorités publiques, dans leur correspondance officielle, s'en servent comme motif pour faire du Canada une

⁷² Lettre ou mémoire de Daucanton de Villebois, janvier 1702, MG18-G6, vol. 1, p. 176-177.

⁷³ Havard, *Empire et métissages*, 399 ; W.J Eccles, *The Canadian frontier, 1534-1760* (Albuquerque : University of New Mexico Press, 1983), 83-102 ; Denys Delâge, « L'influence des Amérindiens sur les Canadiens et les Français au temps de la Nouvelle-France », *Lekton* 2, 2 (1992) : 103-191. <http://dx.doi.org/doi:10.1522/030138126>.

colonie bien ordonnée – dans laquelle chaque individu s’acquitte de la tâche qui lui est assignée par son état (par exemple, le paysan au champ, la femme au rouet...) – et fidèle aux intérêts de la mère-patrie en comblant ses lacunes en ce qui concerne l’approvisionnement, telles que le manque de matières premières et la dépendance envers les marchandises des pays de la mer Baltique. Le chanvre canadien s’inscrit ainsi dans le programme économique « nordique », axé sur les fournitures navales dédiées à l’exportation en France. La signification de la culture du chanvre va bien vite déborder vers la transformation des produits coloniaux, autant industries censées rendre industriels. Il convient ainsi de rappeler l’appartenance des agents coloniaux à l’élite française du XVII^e siècle qui vient modeler leur jugement porté sur le comportement de la population créole. Cette culture élitaine englobe un ensemble de valeurs notamment la subordination, l’obéissance, la sédentarité et le travail (surtout celui de la terre), auquel les autorités souscrivent et qu’ils – sous l’œil attentif de leur supérieur hiérarchique en métropole – se doivent de faire respecter.

1.3 À quelque chose malheur est bon : conjoncture favorable au début du XVIII^e siècle ?

Le marasme du marché de la fourrure, qui frappe la colonie au début du XVIII^e siècle, a amené à revoir l’économie coloniale canadienne dans l’espoir de la diversifier⁷⁴. En effet, le commerce des pelleteries, principale source de revenus du Canada, est désorganisé dans les premières années du siècle. Le marché est encombré et le prix diminue considérablement, privant bon nombre d’habitants des ressources nécessaires à l’achat d’étoffes et de toiles de France et les poussant alors à semer du chanvre pour en fabriquer eux-mêmes. Convaincus – à tort – que tous les habitants ou presque participent au commerce du castor, certains fonctionnaires coloniaux diront que ces derniers ont commis une grave erreur en comptant exclusivement sur le commerce du castor, qui en outre répand des habitudes « vicieuses et vagabondes » dans la colonie⁷⁵. Pourtant, s’il y a une crise dans ce secteur, c’est parce que les autorités ont fait acheter le castor en France à un prix artificiellement élevé – incitant les habitants à continuer à en fournir. La conjoncture est donc propice à une reprise, sinon de la culture du chanvre, du moins du discours sur cette culture. Le commerce de ravitaillement en produits navals pour les besoins de la marine – y compris en

⁷⁴ Gustave Lanctot, *Histoire du Canada* (Montréal : Librairie Beauchemin limitée, 1960-1964), vol. 2, 295 ; Fauteux, *Essai sur l’industrie*, vol. 2, 463.

⁷⁵ Voir Résumer d’une lettre Antoine-Denis Raudot, 14 octobre 1706, C¹¹A, vol. 24, fol. 138v ; Jacques Raudot, 2 novembre 1706, C¹¹A, vol. 24, fol. 335 ; Jacques et Antoine-Denis Raudot au ministre, 11 novembre 1707, C¹¹A, vol. 26, fol. 180v.

chanvre – resurgit comme alternative au commerce des fourrures dans plusieurs mémoires, comme celui écrit en 1699 :

La colonie n'a-t-elle établi que pour le seul commerce du castor, n'a-t-elle pas les mats, les bois de construction, les godrons, les chanvres, les bleds et la pêche en abondance, pourquoi faut-il que la plus saine partie de ce peuple passe sa vie à courir les bois chez les sauvages pour y aller chercher de quoi faire des amas prodigieux de castors et qui surpassent la consommation qu'on en peut faire.⁷⁶

D'autres recommandations font jour au même moment. Un mémoire anonyme comporte plusieurs renseignements détaillés sur les méthodes pour développer « le commerce des chanvres en Canada »⁷⁷. Il propose d'intensifier la réglementation de cette culture : les habitants seraient « obligés » de semer du chanvre tous les ans, selon la proportion de l'étendue de terres qu'ils auraient défrichée (par exemple, au-dessus de trente arpents de terre, le chanvre devrait être semé sur un arpent et demi) ; ils auraient l'ordre de faire la récolte dans l'automne et de les préparer – c'est-à-dire les broyer et nettoyer de bois – au plus tard durant l'hiver et devraient les livrer à des endroits spécifiques, soit Québec, Sorel ou Montréal. De plus, une surveillance accrue de cette culture devait être déployée : dans chaque seigneurie, une personne serait chargée de veiller que le chanvre soit semé sur le meilleur terrain et que le sol soit cultivé et fumé de manière adéquate. Le mémoire indique également les prix d'achat pour le chanvre. Puis, le sieur Pascaud⁷⁸, marchand notable de Montréal, prendrait en charge la régie sur le chanvre à condition que le monarque lui accorde le privilège exclusif pendant dix ans, à partir de l'année 1703. Finalement, le roi devrait envoyer 200 barriques de graines de chanvre dès l'année 1701. Toutefois, pas plus que les autres, ce projet n'aboutit. Cela est pourtant tout à fait compréhensible, car il suppose une volonté et des moyens de surveillance que le proto-état colonial ne possède pas. Ces mémorialistes sont manifestement inattentifs aux réalités coloniales.

La correspondance officielle envoyée depuis le Canada (série C¹¹A) au cours de ces années croule sous la masse de documents de ce genre. Georges Regnard Duplessis, qui s'établit à Québec en 1689 comme trésorier de la marine et qui au début du XVIII^e siècle devient agent général et

⁷⁶ Mémoire de Guigues au ministre, 1699, C¹¹A, vol. 17, fol. 309v.

⁷⁷ Mémoire anonyme, 1701, C¹¹A, vol. 19, fol. 282-283.

⁷⁸ Yves F. Zoltvany et Donald J. Hurton, « PASCAUD, ANTOINE (mort en 1717) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1969. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/pascaud_antoine_1717_2F.html.

particulier de la Compagnie de la Colonie, écrit également un rapport pour servir « à la conservation et au rétablissement des affaires du commerce de la Nouvelle-France ». Il soutient que beaucoup de gens « conspirent à sa ruine et à sa perte » en se retirant en France ou en désertant « dans la profondeur des bois, sous prétexte de se joindre aux prétendus nouveaux établissements, qui ne peuvent avoir pour fin que la vue de faire la traite avec les Sauvages, contre l'intention de Sa Majesté, et vivre parmi eux dans un libertinage et un grand dérèglement qui les mettra dans l'impuissance de parvenir à leurs fins »⁷⁹. Pour éviter la « ruine » de la colonie, il envisage lui aussi de diversifier l'économie canadienne :

C'est pourquoi l'on s'est proposé de trouver les moyens de réunir les esprits, et de remédier à tous les maux par les propositions ci-après, à fin de pouvoir trouver les moyens d'occuper un chacun en ce pays à y faire d'autre commerce que celui des pelleteries, puisque l'on peut réussir dans celui de la pêche de la morue, du saumon [...] comme aussi faire du goudron, brai, chanvre, lin...⁸⁰

L'intendant François de Beauharnois (1702-1705), sans que nous puissions le confirmer avec certitude – puisqu'il n'y fait pas référence dans ses écrits – a probablement pris connaissance de ces mémoires. Ce qui est assuré du moins, c'est qu'il ne laisse pas cette opportunité de développer de nouveaux secteurs économiques lui filer entre les doigts. En 1702, pour engager les habitants à cultiver le chanvre, il fait la distribution « gratuite aux habitants de ce pays » des premières graines, après avoir demandé à l'intendant de Rochefort (Michel Bégon), avec l'approbation du ministre, de lui envoyer quinze boisseaux⁸¹. Si bien que la culture se répand et engendre des récoltes abondantes l'année suivante, l'intendant réclame alors à Versailles l'envoi de tisserands. Ce que le ministre Pontchartrain lui refuse en lui clarifiant que l'intention de la cour de France « n'a jamais été qu'on fit des toiles en Canada pour pouvoir se passer de celles de France », mais que les colonies ne sont « établi que pour l'utilité des pays qui les forment et jamais dans l'intention de se passer de ces pays »⁸². Autrement dit, le Canada n'existe que pour servir les intérêts de la France et il ne doit pas rivaliser avec elle. La politique mercantiliste française interdit la création d'entreprises susceptibles de concurrencer avec celles de la métropole. Ainsi, en consultant la correspondance en sens inverse qui fournit les réponses du ministre métropolitain aux

⁷⁹ Mémoire de Regnard Duplessis, 8 novembre 1704, C¹¹A, vol. 22, fol. 145.

⁸⁰ *Ibid.*, fol. 147.

⁸¹ Beauharnois au ministre, 11 novembre 1702, C¹¹A, vol. 20, fol. 199v.

⁸² *Ibid.*, 16 novembre 1703, C¹¹A, vol. 21, fol. 103 ; Mémoire du roi à Vaudreuil et Beauharnois au ministre, 10 juin 1704, C¹¹G, vol. 1, fol. 7-7v.

lettres envoyées depuis Québec, nous constatons que les secrétaires d'État à la marine ne voient pas toujours d'un bon œil les initiatives de leurs agents coloniaux. Les objectifs peuvent changer selon les circonstances politiques, économiques et diplomatiques du moment, mais aussi selon les personnes qui occupent la fonction de secrétaire d'État à la marine. En effet, certains de ces agents peuvent décider de s'écarter du plan initial élaboré par Colbert, comme c'est le cas du ministre Pontchartrain : désormais, le plus qu'il veut permettre, c'est de remplacer la matière brute venant de l'étranger par le chanvre tiré du Canada. Il n'est plus question d'établir une manufacture de toile afin de « faire achever un vaisseau composé en toutes ses parties des productions de ce pays » – pour reprendre les paroles de Jean Talon 30 ans plus tôt.

La guerre de Succession d'Espagne (1701-1713) apporte une complication aggravante à la situation. La capture en 1704 d'un navire français, la *Seine*, avec son lot de marchandises, en direction du port de Québec par les Anglais ajoute à la rareté des étoffes. Selon les autorités, les habitants sont incapables, faute d'argent, de se procurer des étoffes et des toiles dans la colonie et sont aux prises avec une grande misère. Le ministre va faire preuve d'une certaine ouverture en revenant sur sa décision d'appliquer une politique mercantiliste stricte : il donne l'autorisation en 1706 d'établir certaines manufactures et leur procurer même quelques secours. Les agents coloniaux sont toutefois tenus de ne pas les encourager « au détriment de celles de France »⁸³. L'intendant Jacques Raudot (1705-1710), qui n'en est pas à une exagération près, remercie le ministre de cette permission accordée « aux pauvres gens de faire de la toile et quelques mauvaises étoffes pour se couvrir, s'ils n'en avaient pas fait un peu, la moitié des habitants serait sans chemises.⁸⁴ » Il le rassure en ajoutant que les habitants commencent à reconnaître la faute qu'ils ont commise en ne privilégiant que le commerce du castor qui les a accoutumés « à une vie oisive et fainéante » et s'adonnent à la culture de leurs terres, à semer des chanvres et des lins. Ils ont même repris le rouet pour tisser des toiles⁸⁵.

Il faut dire que devant cette rareté des marchandises de France, d'autres personnes trouvent aussi le moyen de remédier à la crise, comme c'est le cas d'Agathe de Saint-Père, épouse de

⁸³ Pontchartrain à Raudot, 10 juin 1706, C¹¹G, vol. 2, fol. 64v.

⁸⁴ Jacques Raudot, 2 novembre 1706, C¹¹A, vol. 24, fol. 336.

⁸⁵ Résumer d'une lettre d'Antoine-Denis Raudot, 14 octobre 1706, C¹¹A, vol. 24, fol. 138v.

l'officier et seigneur Pierre Legardeur de Repentigny⁸⁶. Cette femme d'action et de détermination a mis sur pied un atelier de tissage dans une des maisons qu'elle possède sur la rue Saint-Joseph à Montréal avec l'aide de neuf prisonniers anglo-américains qui pratiquent le métier et auxquelles elle joint des apprentis canadiens. Elle a l'idée de remplacer le chanvre et le lin – qui sont plutôt rares dans ces temps-ci – par de l'écorce d'arbre, des orties et de la laine de bouc. Avec ces matières, sa manufacture fabrique des étoffes, de grosses toiles et couvertures. La dame se sert même de bois connus des autochtones et dont elle a découvert le secret pour teindre de différentes couleurs les droguets. Cette entreprise attire l'attention du roi, qui lui accorde en retour des gratifications – pour le grand service qu'elle rend à la communauté – comme une allocation annuelle de 200 livres en 1706. Le ministre ne craint pas qu'elle fasse de tort aux manufactures de France, à cause de la qualité inférieure des produits fabriqués par l'établissement. Plusieurs colons suivent cet exemple, et bientôt Montréal compte jusqu'à « vingt-huit métiers qui travaillent à faire de la toile »⁸⁷. D'autres initiatives privées de cette envergure ont lieu à cette époque, comme celle des Frères Charron qui décident d'établir des ateliers semblables dans leur hôpital – aujourd'hui Maison de Mère d'Youville, ancien Hôpital Général de Montréal⁸⁸. Le lin devient même si abondant que la colonie n'arrive pas à le convertir entièrement en toile⁸⁹. En somme, placées face à la nécessité, ces entreprises ont accompli ce que toutes les exhortations de l'intendant et du gouverneur n'auraient pu espérer. C'est du moins l'impression que laisse la correspondance officielle. Encore faut-il étudier de près ces ateliers afin de vérifier jusqu'à quel point ils ne servent pas principalement à engranger des subventions royales.

La première décennie du XVIII^e siècle est également marquée par le désir de restaurer l'industrie de construction navale au Canada. L'intendant Raudot veut la remettre sur pied en demandant à Versailles des constructeurs de vaisseaux et des charpentiers. Raudot est estomaqué

⁸⁶ Sur de Saint-Père, voir Madeleine Doyon-Ferland, « SAINT-PÈRE, AGATHE DE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1974, Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/saint_pere_agathe_de_3F.html ; Janet Noel, *Along a river : the first French-Canadian women* (Toronto : University of Toronto Press, 2013), 114-115 ; Sur Repentigny, voir Paul-André Dubé, « LEGARDEUR DE REPENTIGNY, PIERRE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1969, Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/legardeur_de_repentigny_pierre_1657_1736_2F.html.

⁸⁷ Il n'est pas précisé la plante avec laquelle ces toiles sont fabriquées, mais il est fort probable qu'il s'agit de lin et d'ortie plutôt que de chanvre puisque cette fibre est « moins propre à faire de la toile que des cordages », écrit Mme de Repentigny. Résumé d'une lettre de Mme de Repentigny, 5 novembre 1706, C¹¹A, vol. 24, fol. 167.

⁸⁸ Fauteux, *Essai sur l'industrie*, vol. 2, 469-474.

⁸⁹ Résumé d'une lettre de Mme de Repentigny, 5 novembre 1706, C¹¹A, vol. 24, fol. 167v.

de voir que la colonie de la Nouvelle-Angleterre vend des navires « dans toute l'Europe »⁹⁰. Dans ses lettres envoyées à la métropole en 1706, il s'inspire souvent de ses voisins du sud comme d'un exemple à suivre :

Les Anglais [...] n'ont jamais couru le bois et se sont appliqués à profiter des biens que la terre leur donne, ils ont établi chez eux toute sorte de manufactures comme de toiles, de draps et de goudron ; ont fait des verreries et travaille[nt] aux mines de fer qu'ils ont chez eux, et enfin profitent de tout et s'appliquent à tout ce que leurs terrains leur peut produire n'ayant jamais regardé le commerce des pelleteries et du castor que comme un accessoire...⁹¹

Il poursuit en affirmant – comme bien d'autres avant lui – qu'au Canada les habitants n'aiment pas travailler puisqu'ils préfèrent courir les bois et que « ce n'est qu'en les encourageant en leur facilitant toutes choses qu'on les tirera à la fin de cette oisiveté et paresse qui tiennent un peu du sauvage. » Néanmoins, il ne va pas plus loin que ses précurseurs pour inciter les habitants « à s'appliquer aux chanvres, au brai, au goudron, et à disposer les bois pour la construction des vaisseaux », puisqu'il n'y voit aucun autre moyen que de faire acheter ces produits canadiens par le roi⁹². Que Sa Majesté ait accordé un débit profitable ou non, il ne semble pas que les actions de Raudot aient abouti à des résultats notables. Le « rêve nordique » reste toujours profondément ancré dans les dessins mercantiles des autorités au début du XVIII^e siècle. Dix ans plus tard, Denis Riverin écrira dans ses mémoires qu'« on peut tirer de ce pays [le Canada] avec un peu d'industrie des bois propres pour les arsenaux de la marine » ainsi que « du goudron en abondance, des chanvres meilleurs que ceux de Riga... »⁹³

Si le chanvre n'est pas cultivé, c'est parce que les habitants ne sont pas « accoutumés à fumer leurs terres », déclare Raudot⁹⁴. Il n'est pourtant pas coutume de fumer les champs dans les fermes canadiennes entre autres parce que les producteurs gardent peu de bétail et n'ont pas suffisamment d'engrais pour l'épandre sur l'étendue de leurs terres⁹⁵. Il est même reconnu que les terres laurentiennes n'ont pas besoin d'être fumées « grâce à la neige et au grand froid de l'hiver qui concentre la vapeur au-dedans, laquelle ne pouvant s'exhaler pendant l'hiver engendre une

⁹⁰ Jacques Raudot au ministre, 19 octobre 1705, C¹¹A, vol. 22, fol. 309-310.

⁹¹ Mémoire de Raudot, fils, 7 août 1706, C¹¹C, vol. 8, fol. 40v-41.

⁹² Jacques Raudot au ministre, 19 octobre 1705, C¹¹A, vol. 22, fol. 310v.

⁹³ Mémoire de Riverin, 1716, C¹¹A, vol. 36, fol. 319v.

⁹⁴ Raudot au ministre, 23 octobre 1708, C¹¹A, vol. 28, fol. 252v.

⁹⁵ Dechêne, *Habitants et marchands*, 305 ; Wien, « "Les travaux pressants" », 540.

espèce de sel qui fait la prompte génération des grains », écrit de Meulles en 1685⁹⁶. Si cette idée est endossée par les administrateurs, alors faut-il s'étonner que la plupart des habitants ne se soucient pas de fumer leurs terres jusque-là ?

Une autre raison pour laquelle le chanvre n'est pas cultivé est que les habitants préféreraient le lin – étant une récolte plus facile et le produit plus couramment utile – à cette plante, comme l'avance Pontchartrain :

Ils [les habitants] s'en tiennent toujours à leur lin dont l'exploitation leur est plus commode tant parce qu'il ne faut pas de si bonnes terres pour le semer qu'il en faudrait pour le chanvre que parce que la récolte en est plus facile se faisant en un même temps, au lieu que celle du chanvre se fait en deux temps différents, le mâle se cueillant d'abord, et la femelle quelque temps après, ce qui les embarrasse, à ce qu'ils disent, par le peu de temps qu'ils ont pour faire toutes leurs récoltes. Je les exhorte encore à s'y adonner, et je leur ferai connaître le profit qu'ils peuvent en tirer par les fournitures qu'ils en pourraient faire au magasin du roi, mais je crains que le prix n'y soit trop cher, le lin cependant occupe les femmes et les filles, comme ferait le chanvre, et à ce que m'ont dit tous les curés, cela a produit un très grand bien à cette colonie, tous les enfants quelques petits qu'ils soient trouvaient dans sa préparation les occupations qui leur sont propres chacun par rapport à leurs âges et cela les a tiré de la fainéantise dans laquelle ils avaient été jusqu'à ce temps-là.⁹⁷

Dans cet extrait, le ministre prend conscience des raisons pour lesquelles la culture du chanvre est peu attrayante pour les producteurs comparativement à celle d'autres plantes comme le lin : elle demande une fertilité du sol supérieur et met plus de temps à être récoltée. Pourtant, nous avons vu que les agriculteurs canadiens manquent de temps et que les champs ne sont fumés que très rarement. Donc, les besoins de la culture du chanvre ont du mal à répondre aux conditions de l'agriculture locale. Encore une fois, si même les autorités reconnaissent que la culture du chanvre pose des difficultés particulières et que les agriculteurs ont « peu de temps pour faire toutes leurs récoltes », faut-il s'étonner de la négligence de ces derniers pour cette culture ? Quoi qu'il en soit, sans quitter véritablement le registre de la « fainéantise » populaire, les propos de Pontchartrain infirment passablement celles des Raudot et des autres officiels qui avaient l'habitude d'expliquer les échecs relatifs de l'implantation de la culture du chanvre au Canada par la soi-disant « oisiveté » paysanne.

⁹⁶ Cité dans Dechêne, *Habitants et marchands*, 306.

⁹⁷ Pontchartrain à Raudot, 11 octobre 1710, C¹¹G, vol. 5, fol. 86v-87.

Toutefois, Pontchartrain ne propose pas plus que les autres ministres avant lui des démarches sérieuses pour stimuler la culture du chanvre comme en la subventionnant massivement. Il se plaint de voir qu'il n'est toujours pas possible d'établir un commerce d'exportation⁹⁸. Le capitaine du port de Québec, Louis Prat, qui gère les constructions navales, regrette lui aussi d'apprendre qu'il n'y a pas production de chanvre dans la colonie pour servir à l'industrie navale :

Si les habitants voulaient s'attacher en ce pays à faire du chanvre pour les employer en cordage et toile à voile et que l'on peut facilement avoir du fer comme il ne serait pas impossible, l'on serait plus en état de construire des bâtiments...⁹⁹

En somme, l'effondrement du commerce des fourrures au début du XVIII^e siècle a généré de l'anxiété auprès des administrateurs coloniaux qui voient la culture du chanvre comme une nécessité – voire l'unique option – pour combler le manque de revenus et d'étoffes. En lisant leurs lettres adressées à la cour de France, nous avons l'impression qu'avant la crise, il n'y avait pas d'agriculture du tout, et que pratiquer l'agriculture convenablement, c'est nécessairement produire des plantes industrielles telles que le chanvre. Ils laissent croire que leur politique d'encouragement à un retour à la terre (comme si tout le monde l'avait quittée...) a bel et bien permis à la colonie de passer à travers de cette crise. Les habitants « s'adonnent de plus en plus à la culture de la terre », ce qui permet à plusieurs d'entre eux à se sortir de la « grande misère où ils étaient », mais ne s'appliquent « point encore au chanvre », écrivent les Raudot en 1709¹⁰⁰. Les perturbations du début du siècle n'ont pas créé un marché suffisamment porteur et stable pour inciter l'agriculture familiale à ajouter le chanvre à sa gamme de produits, même si quelques-uns s'y sont peut-être essayés. Cette culture est donc une sorte de mirage que les officiels font mine de poursuivre activement. La plupart des habitants ne peuvent pas se payer le luxe de les suivre.

1.4 1710 à 1750 : Des tentatives prometteuses...

Aux débuts des années 1710, l'avenir de la culture du chanvre est pour le moins précaire. Mettant en avant les difficultés qu'il rencontre pour développer la culture du chanvre, l'intendant Michel Bégon de La Picardière (1710-1726) souligne que le profit réalisable sur la vente de chanvre est trop faible pour stimuler les habitants. Ces derniers préfèrent semer seulement du lin puisqu'il

⁹⁸ Pontchartrain à Raudot, 6 juillet 1709, C¹¹G, vol. 4, fol. 33-33v.

⁹⁹ Prat au ministre, 6 novembre 1712, C¹¹A, vol. 33, fol. 184.

¹⁰⁰ Les Raudot au ministre, 14 novembre 1709, C¹¹A, vol. 30, fol. 271-271v.

« leur donn[e] moins de peine à préparer que le chanvre », et s'ils s'y consacrent, ce n'est que par extrême nécessité à cause de la cherté des toiles et des étoffes¹⁰¹. Le recensement de l'année 1713 le confirme avec des chiffres dont la précision est sans doute illusoire, mais qui fournissent des ordres de grandeur : la population aurait récolté 36 123 livres de lin contre seulement 7 272 livres de chanvre¹⁰². Ces récoltes servaient sûrement tout juste à satisfaire les besoins des quelques ateliers de tissage de la colonie. D'une lucidité certaine, les remarques tenues par Bégon témoignent à nouveau d'un début de perspicacité – ou de franchise – de la part des officiels. Nous attestons ainsi une certaine évolution dans le discours officiel sur le chanvre : il ne suffit plus de s'en remettre aux bonnes vieilles balivernes officielles pour expliquer les revers de la culture du chanvre au Canada, mais les autorités en tirent désormais des conclusions plus réalistes. En effet, il semble que les administrateurs comprennent de plus en plus les réalités de l'agriculture coloniale.

Bégon est d'avis qu'il faut encourager la production locale, sinon les Canadiens resteront pauvres « tant qu'ils retireront de France plus qu'ils n'y remettront »¹⁰³. Cependant, ils arrivent tout juste à faire la culture du blé, faute selon lui, de main-d'œuvre qui se fait rare dans la colonie. Les choses demeurent là jusqu'à ce qu'en 1720, l'intendant décide, par une incitation financière, d'exhorter à nouveau la culture du chanvre, car si jusqu'à présent, les habitants ne s'y sont pas attachés, c'est « par le peu d'avantages qu'ils y trouvent »¹⁰⁴. Bégon a visiblement compris que l'essor de la production coloniale du chanvre passe nécessairement par une subvention royale, puisque compte tenu des frais de transport, d'emballage, de chargement, etc. jusqu'à sa livraison en France, le prix colonial – de 10 à 12 livres le quintal en 1707 – est insuffisamment élevé pour intéresser les habitants¹⁰⁵.

Dans son mémoire « sur ce qui paraîtrait convenable de faire pour établir la culture du chanvre en Canada », l'intendant cite l'exemple de ses homologues britanniques dans les colonies voisines :

¹⁰¹ Bégon au ministre, 12 novembre 1714, C¹¹A, vol. 34, fol. 310.

¹⁰² Recensement par Bégon, 15 novembre 1713, G1, vol. 461, fol. 12.

¹⁰³ Bégon au ministre, 12 novembre 1714, C¹¹A, vol. 34, fol. 309v.

¹⁰⁴ Résumé d'une lettre de Bégon et délibération du Conseil de Marine, 7 janvier 1720, C¹¹A, vol. 41, fol. 35v.

¹⁰⁵ Résumé d'une lettre de Bégon, 8 janvier 1708, C¹¹A, vol. 29, fol. 190v ; Mémoire sur la possibilité de commercer du chanvre au Canada, 1700, C¹¹A, vol. 18, fol. 397.

Le meilleur moyen pour porter les habitants à s'y attacher serait de suivre ce qui s'est pratiqué dans les colonies anglaises et Boston et la Nouvelle York...¹⁰⁶

La formule anglaise que le dirigeant préconise d'imiter était fort simple : il s'agit d'augmenter le prix initial des achats royaux – jusqu'à 100 livres le quintal, ce qui est largement supérieur au prix du marché – pour ensuite en diminuer le prix, au fur et à mesure que le chanvre deviendra plus abondant. Ce procédé a si bien réussi que le chanvre anglais se procure selon Bégon à un « aussi bon marché qu'il se vend en Norvège et en Suède »¹⁰⁷. En 1720, Bégon suggère au ministre de tenter le coup au Canada en fixant le prix du chanvre à 60 livres le quintal reçu dans les magasins du roi à Québec¹⁰⁸. Il demande également l'envoi de 30 barriques de graines de chanvre. Son argumentation arrive à convaincre le Conseil de Marine puisque ce dernier va approuver son projet : Bégon peut dès l'année suivante distribuer un « circulaire à tous les curés des paroisses pour informer les habitants qu'il fera payer le chanvre qui sera fourni dans les magasins du roi à Québec, Montréal et les Trois-Rivières à raison de 60 livres le quintal. »¹⁰⁹ Cependant, le prix demandé paraît excessif aux yeux du Conseil de Marine : le quintal est trois fois plus cher qu'en métropole¹¹⁰ ! Bégon insiste néanmoins sur la nécessité de maintenir ce prix d'achat puisqu'il est persuadé qu'il stimulerait l'ardeur des habitants. Il prend soin également de s'assurer que les graines reçues ne soient distribuées qu'aux « meilleurs habitants qui seront dans le dessein de le bien cultiver. »¹¹¹

D'autre part, Bégon souligne que le manque de bras constitue un obstacle contre lequel vient se heurter toute tentative d'accroître la production agricole et d'établir des manufactures. Le développement de la culture chanvrière au Canada est donc ralenti par l'insuffisance de main-d'œuvre, par le manque « de domestique[s] et gens de journée »¹¹². D'ailleurs, cette culture exige déjà une main-d'œuvre relativement nombreuse¹¹³. Pour suppléer à la rareté des ouvriers, il

¹⁰⁶ Mémoire sur ce qui paraîtrait convenable de faire pour établir la culture du chanvre en Canada, 26 octobre 1720, C¹¹E, vol. 11, fol. 98.

¹⁰⁷ *Ibid.* ; Sur la question de la culture du chanvre dans les colonies anglaises, voir George Louis Beer : *The Origins of the British Colonial System, 1578-1660* (New York : Macmillan, 1922 [1908]), 65, 68-70, 76 et 286 ; George Louis Beer, *The Old Colonial System, 1660-1754* (New York : Macmillan, 1912), vol. 1, 245-246.

¹⁰⁸ Résumé d'une lettre de Bégon et délibération du Conseil de Marine, 26 octobre 1720, C¹¹A, vol. 43, fol. 88v-89.

¹⁰⁹ *Ibid.*, fol. 89.

¹¹⁰ *Ibid.*, fol. 89v-90 ; Yves F. Zoltvany, « BÉGON DE LA PICARDIÈRE, MICHEL », *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1974, Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/begon_de_la_picardiere_michel_3F.html.

¹¹¹ Résumé d'une lettre de Bégon et délibération du Conseil de Marine, 2 décembre 1721, C¹¹A, vol. 43, fol. 335v.

¹¹² *Ibid.*, 13 janvier 1721, C¹¹A, vol. 43, 78.

¹¹³ Coastes, *Les transformations*, 61.

demande, dès le début des années 1720, que l'on importe des esclaves d'origine africaine au Canada¹¹⁴. À de nombreuses reprises, il essaie de convaincre la couronne que l'esclavage est essentiel à la prospérité de la colonie, particulièrement à l'avancement de la culture du chanvre. La Nouvelle-France emploie déjà un certain nombre d'esclaves, et principalement d'esclaves autochtones lorsque Bégon écrit son plaidoyer¹¹⁵. Dans certaines régions de la vallée laurentienne, comme Batiscan, les colons achètent des esclaves pour produire des cultures industrielles rentables, notamment le chanvre et le lin¹¹⁶. Quand il réclame des esclaves noirs, Bégon fait surtout valoir le fait que l'agriculture canadienne y gagnerait beaucoup :

S'il avait des nègres, on verrait bientôt augmenter l'Établissement de la Colonie, les habitants n'auraient plus besoin de chercher à force d'argent des gens de journée ni de laisser leurs terres incultes faute d'en trouver, au contraire ils en pourraient cultiver avec moins de dépense une plus grande étendue, fournir les denrées en plus grande quantité et à meilleur marché, et s'attacher à la culture du chanvre.¹¹⁷

Il compte même faire de la culture du chanvre un commerce d'exportation en la confiant à des esclaves noirs : « cette culture [le chanvre] ne pourra s'établir en Canada assez considérablement pour en envoyer en France que lorsqu'il y aura des nègres »¹¹⁸. De plus, Bégon fait lui aussi référence au fait que les agriculteurs manquent de temps pour accomplir leurs tâches à cause du climat inhospitalier de la colonie. Il explique que le blé doit être semé entre le début du printemps, qui n'arrive que vers la fin avril, et les alentours du 20 mai, parce que les gelés font périr le blé s'il est semé en automne¹¹⁹. Par conséquent, le chanvre doit donc être semé entre la fin mai et la mi-juin, mais peu d'agriculteurs n'y parvenaient dans cet intervalle, faute de main-d'œuvre.

Par ailleurs, les écrits de l'explorateur Antoine-Simon Le Page du Pratz visitant la colonie de la Louisiane en 1718, s'en fait écho : puisque le chanvre y « vient si fort » et que « dans les

¹¹⁴ Bégon rédigea un long plaidoyer réclamant une cargaison d'esclaves d'origines africaines au Canada : voir Résumé d'une lettre de Bégon et délibération du Conseil de Marine, 13 janvier 1721, C¹¹A, vol. 43, 74-87v.

¹¹⁵ Pour la question de l'esclavage en Nouvelle-France, voir Brett Rushforth, *Bonds of alliance indigenous and Atlantic slaveries in New France* (Chapel Hill : University of North Carolina Press, 2012) ; Marcel Trudel, *Dictionnaire des esclaves et leurs propriétaires au Canada français* (Montréal : Hurtubise HMH, 2004) ; Marcel Trudel et Micheline D'allaire, *Deux siècles d'esclavages au Québec* (Montréal : Hurtubise HMH, 2004) ; Marcel Trudel, *L'esclavage au Canada français : histoire et conditions de l'esclavage* (Québec : Presses universitaires Laval, 1960).

¹¹⁶ La plupart des esclaves des régions agricoles de la Nouvelle-France travaillaient aux côtés de leurs maîtres en complétant plutôt que supplantant le travail familial des colons. Rushforth, *Bonds of alliance*, 188.

¹¹⁷ Résumé d'une lettre de Bégon et délibération du Conseil de Marine, 13 janvier 1721, C¹¹A, vol. 78v-79.

¹¹⁸ *Ibid.*, fol. 85.

¹¹⁹ *Ibid.*, fol. 77v-78.

soirées de l’hiver les Nègres, Nègresses & leurs enfants peuvent le tiller », les habitants verraient « qu’il y a un bon profit par la vente, ils en feraient tous. »¹²⁰

Le Conseil de Marine envoie les graines de chanvre et achète les récoltes au prix de 60 livres le quintal tel que demandé, mais le gouvernement métropolitain n’expédie pas au Canada le contingent d’esclaves africains¹²¹ – sans doute parce qu’on juge qu’ils ne pourraient supporter la rigueur du climat ou à cause du récent écroulement financier de la Compagnie des Indes¹²².

Il semble que les colons répondent aux incitations de l’intendant Bégon qui a élevé artificiellement le prix fixe du chanvre puisque la production chanvrière augmente dans les années 1720 : les magasins du roi achètent 1 644 livres de chanvre en 1723, 5 794 en 1724 et 21 600 en 1727¹²³. L’intendant Claude-Thomas Dupuy (1726 à 1728), qui succède à Bégon, craint même que les habitants n’abandonnent la culture du blé au profit du chanvre, principalement ceux de Batiscan et de Champlain (deux paroisses situées entre Trois-Rivières et Québec) qui envisagent d’en produire « 150 milliers » pour l’année 1728¹²⁴. Cette observation permet de constater que la culture du chanvre était concentrée dans cette région trifluvienne et donc que l’engouement était loin d’être général. La production des cultures du lin et du chanvre était inégale, avec des rendements concentrés dans ces paroisses : Batiscan, Champlain, mais également Saint-Anne¹²⁵. La première étant d’ailleurs la plus engagée dans la culture de chanvre. On assiste alors à l’émergence d’un pôle régional de la production chanvrière au Canada.

Dupuy ne partage pas le même enthousiasme pour la récolte de chanvre que son devancier. Il affirme que la production céréalière – si essentielle à la colonie – a souffert du fait que les colons se sont tournés vers les cultures non comestibles¹²⁶. Il fait part de la nécessité d’une réduction prochaine du prix d’achat du chanvre au ministre et en avise les habitants¹²⁷. D’ailleurs, la

¹²⁰ Antoine Simone Le Page du Pratz, *Histoire de la Louisiana*, 3^e tome, 381 et 383. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.36375>.

¹²¹ Voir Délibération du Conseil de Marine, 7 février 1723, C¹¹A, vol. 124, fol. 610-611 ; Bégon au ministre, 2 novembre 1724, C¹¹A, vol. 46, fol. 255v ; Trudel, *L’esclavage au Canada français*, 34-36.

¹²² Résumé d’une lettre de Bégon et délibération du Conseil de Marine, 7 janvier 1720, C¹¹A, vol. 41, fol. 38 ; Rushforth, *Bonds of alliance*, 189.

¹²³ Facture des bois et autres effets chargés sur la flûte du roi pour les années 1723 (14 octobre 1723, C¹¹A, vol. 45, fol. 205), 1724 (31 octobre 1724, C¹¹A, vol. 46, fol. 274) et 1727 (15 octobre 1727 C¹¹A, vol. 49, fol. 388).

¹²⁴ Dupuy au ministre, 30 octobre 1727, C¹¹A, vol. 49, fol. 281-287v.

¹²⁵ Coastes, *Les transformations*, 43 ; Rushforth, *Bonds of alliance*, 188.

¹²⁶ Dupuy au ministre, 20 octobre 1727, C¹¹A, vol. 49, fol. 281-287v.

¹²⁷ *Ibid.*, fol. 280v.

métropole n'arrive plus à accepter d'énormes quantités de chanvre de mauvaise qualité et coûtant le triple du prix que le celui de France : le chanvre français valait tout au plus « 17 à 18 [livres] le quintal » et était de meilleure qualité que le produit canadien qui était souvent « mal nettoyé »¹²⁸. Dès l'année 1728, le secrétaire d'État à la Marine Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas ordonne que le prix soit fixé à 40 livres le quintal, puis à 25 livres deux ans plus tard¹²⁹.

Dans sa lettre du 11 mai 1728 destinée à l'intendant Dupuy, Maurepas écrit qu'il est insatisfait du chanvre expédié l'année précédente puisque ce dernier était de piètre qualité. Il expose ainsi la bonne manière de le travailler. Il semble qu'à partir de la fin des années 1720, le chanvre canadien éprouve des difficultés (principalement pour ce qui est de son nettoyage et broyage) selon eux et les habitants seront continuellement incités à fournir un produit de meilleure qualité : « [...] l'intendant à Rochefort vous enverra cette année une instruction pour les habitants qui voudront s'attacher à cette culture, afin que celui qu'ils fourniront à l'avenir ait les qualités convenables »¹³⁰. Pourtant, la mauvaise qualité du chanvre pourrait s'expliquer par le manque de temps et de bras dans les fermes canadiennes, mais les autorités y dénoncent plutôt les méthodes employées par ces dernières pour cultiver le chanvre. Ainsi, Maurepas croit que la qualité du chanvre canadien s'améliorera grâce aux instructions envoyées depuis Rochefort. Il souhaite ensuite baisser progressivement le prix offert pour que le chanvre canadien devienne concurrentiel en France (à Rochefort), auquel cas le commerce de ce produit sera jugé avantageux par des marchands et le roi n'aura plus à financer ces envois¹³¹. Il y a donc un projet de céder ce commerce aux marchands afin d'épargner au roi les dépenses qui y sont associées (par exemple, les subventions royales et les envois par le vaisseau du roi).

En outre, la culture du chanvre n'a pas la bénédiction des prêtres canadiens puisque ce produit agricole n'est pas, à l'instar du lin et du tabac, assujéti à la dîme. Pour cette raison, Dupuy est convaincu que les curés en dissuadent la récolte. Il propose ainsi de leur accorder la dîme, mais le ministre refuse en lui rétorquant de ne pas s'en faire, car si les clercs canadiens « s'avisent par des vues d'intérêts de détourner les habitants des cultures utiles à la colonie », Maurepas saurait comment riposter¹³². À l'écoute des prêtres, Dupuy laisse entendre en 1730 que la production de

¹²⁸ *Ibid.*, 280 ; *Ibid.*, fol. 305v-306.

¹²⁹ Maurepas à Dupuy, 11 mai 1728, C¹¹A, vol. 50, fol. 428-429.

¹³⁰ *Ibid.*, fol. 429v-430.

¹³¹ *Ibid.*, fol. 429v.

¹³² *Ibid.*, fol. 431v-432 ; Dupuy au ministre, 20 octobre 1727, C¹¹A, vol. 49, fol. 282.

chanvre a augmenté trop rapidement depuis quelque temps et que dans « Champlain, Batiscan et dans tous les endroits [où] l'on fait le plus de chanvre », la culture du blé a été quasi entièrement abandonnée au profit du chanvre¹³³. Les curés du diocèse de Québec demandent également à Mgr Dosquet ainsi qu'aux administrateurs de la colonie de permettre la perception de la dîme sur le chanvre puisque les habitants cultiveraient délibérément des plantes qui ne sont pas sujettes à la dîme, comme le chanvre et le tabac au détriment du blé et de l'avoine¹³⁴. Rappelons qu'une requête en ce sens avait déjà été présentée au roi par les membres du clergé canadien en 1706¹³⁵. Mgr Dosquet informe le ministre que l'incitation gouvernementale de la culture du chanvre a eu des effets néfastes sur la subsistance de certains prêtres de quelques paroisses : « il y a même des paroisses qui autrefois n'avaient pas de supplément [pour le curé], et qui en ont grand besoin aujourd'hui, comme Lachine, Batiscan, Champlain, etc., et cela, ou parce que les terres ne valent rien et sont usées, ou parce qu'au lieu de blé on y fait venir le chanvre et le tabac. »¹³⁶ Ces plaintes laissent entendre que dans certaines paroisses, la culture du chanvre a pris suffisamment d'ampleur pour exciter la convoitise du clergé.

L'intendant Dupuy fait également l'annonce d'un essor prochain de la construction navale en Nouvelle-France. À ces prédictions, Maurepas répond que « le plus grand obstacle que ce projet pourra rencontrer, sera la disette des ouvriers qui entraîne la cherté de la main d'œuvre.¹³⁷ » La rareté et le coût élevé de la main-d'œuvre qualifiée (cordiers, charpentiers, etc.) limitent ainsi selon Maurepas le développement économique du Canada.

Même au prix de 40 livres le quintal (au lieu de 60), la culture du chanvre est sans aucun doute encore rentable pour les producteurs : en janvier 1730, 234 000 livres de ce produit engorgent toujours les magasins de Québec et attendent d'être transportées en France¹³⁸. À Versailles comme à Québec, les autorités sont désormais persuadées que l'heure est venue de mettre un terme à cette production effrénée en diminuant le prix d'achat à 25 livres le quintal. Cette nouvelle réglementation sur le chanvre ne tardera pas cependant à provoquer le mécontentement et la

¹³³ *Ibid.*, 280v.

¹³⁴ Copie du mémoire des curés-missionnaires du diocèse de Québec présenté en 1730 à Mgr Dosquet, Beauharnois et Hocquart et représenté en 1734 à l'évêque de Québec, 1734, C¹¹A, vol. 53, fol. 395-397v.

¹³⁵ Résumé d'une requête des curés du Canada au roi, 1706, C¹¹A, vol. 24, fol. 185v-187v.

¹³⁶ Cité dans Coastes, *Les transformations*, 60.

¹³⁷ Maurepas à Dupuy, 11 mai 1728, C¹¹A, vol. 50, fol. 432.

¹³⁸ Hocquart au ministre, 14 janvier 1730, C¹¹A, vol. 53, fol. 2-3v.

désaffection des agriculteurs¹³⁹. En effet, la production de chanvre baisse considérablement : en 1729, on expédie environ 80 000 livres en France alors que le rendement n'est plus que de 12 000 à 15 000 livres à la fin de l'année 1730¹⁴⁰. La réduction du prix du chanvre « n'a pas manqué de ralentir l'ardeur des habitants pour cette culture », émet l'indentant Gilles Hocquart (1729-1748). Il croit même qu'une nouvelle baisse du prix va « dégouter entièrement les habitants de cette culture », entraînant ainsi son abandon, mais déjà le prix de celui qu'il livre dans les ports de France est tombé à 15 et 18 livres¹⁴¹.

Il s'en console en pensant que le chanvre canadien va être consommé localement, « surtout pour l'équipement des bâtiments de mer »¹⁴². Il propose que la métropole envoie deux ou trois cordiers et deux goudronniers pour initier les habitants à ces métiers et ainsi satisfaire à la demande coloniale. Même si « cette culture [le chanvre] dans le pays [...] jusqu'à présent n'a procuré aucun avantage considérable », il lui assure qu'elle « en donnera par la suite pour la construction des bâtiments de mer »¹⁴³. L'abbé Lepage¹⁴⁴, seigneur en soutane, est ravi d'apprendre que le chanvre – « en abondance en ce pays » – pourrait servir à la nouvelle industrie de la construction navale au lieu de l'expédier en France à « des frais considérables »¹⁴⁵. Il suggère lui aussi l'envoi de maîtres cordiers pour l'établissement d'une corderie dans la colonie. Son enthousiasme n'est pourtant pas partagé par tous ses confrères ecclésiastiques. En 1731, seulement 121 quintaux (soit 12 100 livres) de chanvres sont envoyés dans les magasins du roi à Québec : la chute de la production s'est confirmée¹⁴⁶. Ainsi, la métropole se décide à intervenir et répond avec faveur à la demande d'Hocquart. Toutefois, les gages demandés sont trop élevés pour l'envoi des deux goudronniers¹⁴⁷.

¹³⁹ Aigremont au ministre, 15 octobre 1728, C¹¹A, vol. 50, fol. 247-248v.

¹⁴⁰ Hocquart au ministre, 25 octobre 1729, C¹¹A, vol. 51, fol. 249v ; Hocquart au ministre, 17 octobre 1730, C¹¹A, vol. 53, fol. 113-113v.

¹⁴¹ *Ibid.*, fol. 113-114.

¹⁴² *Ibid.*, fol. 114.

¹⁴³ *Ibid.*, fol. 113-113v.

¹⁴⁴ Aimé Despatie, « LEPAGE DE SAINTE-CLAIRE, LOUIS », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1974, Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/lepage_de_sainte_claire_louis_3F.html ; Solange De Blois, « Possibilités et limites de l'entreprise seigneuriale sous le Régime français: Terrebonne au XVIII^e siècle » (Mémoire de M.A., Université de Montréal, 1995), 8-17.

¹⁴⁵ Projet de l'abbé Lepage de Sainte-Claire, 20 octobre 1730, C¹¹A, vol. 53, fol. 188.

¹⁴⁶ Hocquart au ministre, 14 octobre 1731, C¹¹A, vol. 55, fol. 88v.

¹⁴⁷ Maurepas à Hocquart, 17 avril 1731, C¹¹A, vol. 56, fol. 54.

En 1732, quelques cordiers se sont établis à Québec afin de convertir le chanvre en cordages « pour le compte des négociants de la colonie »¹⁴⁸.

Sans atteindre les records précédents, la production annuelle augmente légèrement dans les années suivantes : de 1730 à 1739, elle se maintient en moyenne entre 15 000 et 20 000 livres, ce qui est amplement suffisant pour alimenter les corderies canadiennes¹⁴⁹. Les sécheresses comme celle de 1732 et de 1736 doivent aussi être prises en considération dans la fluctuation de la production du chanvre¹⁵⁰. L'on peut tout de même compter sur quelques habitants de la seigneurie de Saint-Anne qui entretiennent la culture du chanvre alors que de nombreux agriculteurs en sont « dégoutés » à cause de la sécheresse de 1732 et de la mauvaise qualité des échantillons envoyés dans les fermes par l'indendant¹⁵¹. Selon les calculs d'Hocquart, les magasins de Québec auraient ainsi entreposé un total de 357 034 livres de chanvre pour Rochefort, avec un « déchet de 4 545 livres » entre 1722 (date à laquelle le prix est fixé à 60 livres le quintal) et 1733¹⁵². De 1732 à 1733, Hocquart vend 7 000 livres de chanvre aux cordiers de la colonie au prix de 25 livres le quintal¹⁵³. Avec cet accroissement de la consommation locale du chanvre canadien, il semble que la colonie n'exporte plus de chanvre après 1734¹⁵⁴. La Métropole en cesse l'achat probablement pour les mêmes raisons (moins bonne qualité et trop coûteux comparativement au chanvre français) que lorsqu'elle avait ordonné la chute du prix fixe à 40 puis à 25 le quintal en 1728 et 1730. Quoi qu'il en soit, les habitants vendent désormais leurs récoltes directement aux cordiers établis à Québec au prix de 25 livres le quintal ou bien l'intendant les fait recevoir dans les magasins pour ensuite les faire délivrer aux cordiers au même prix, « de façon que cette marchandise n'est plus à charge au roi », exceptées les dépenses liées à l'entreposage¹⁵⁵. Il semble donc que l'industrie du chanvre en Nouvelle-France soit maintenant vouée avant tout à la consommation locale.

¹⁴⁸ Hocquart au ministre, 15 octobre 1735, C¹¹A, vol. 64, fol. 94.

¹⁴⁹ Lettres d'Hocquart au ministre indiquant la quantité de chanvre récolté ou reçu pour les années 1730 (17 octobre 1730, C¹¹A, vol. 53, fol. 113-113v), 1731 (14 octobre 1731, C¹¹A, vol. 55, fol. 88v), 1732-1733 (2 octobre 1733, C¹¹A, vol. 60, fol. 24), 1734-1735 (15 octobre 1735, C¹¹A, vol. 64, fol. 94-94v), 1736-1737 (11 octobre 1737, C¹¹A, vol. 68, fol. 35-35v), 1738 (12 octobre 1738, C¹¹A, vol. 70, fol. 20v-21), 1739 (14 octobre 1739, C¹¹A, vol. 71, fol. 245v).

¹⁵⁰ *Ibid.*, 2 octobre 1733, C¹¹A, vol. 60, fol. 24 ; *Ibid.*, 7 octobre 1736, C¹¹A, vol. 66, fol. 5v.

¹⁵¹ *Ibid.*, fol. 24-25v.

¹⁵² *Ibid.*, fol. 21-24.

¹⁵³ *Ibid.*, fol. 25.

¹⁵⁴ Fauteux, *Essai sur l'industrie*, vol. 2, 481 ; Lunn, *Développement économique de la Nouvelle-France*, 47.

¹⁵⁵ Hocquart au ministre, 11 octobre 1737, C¹¹A, vol. 68, fol. 35-35v.

À partir des recensements de 1736, 1737 et 1739, les derniers du Régime français à être conservés, nous constatons que la spécialisation régionale de la culture de chanvre au Canada entamée depuis les années 1720 se consolide¹⁵⁶. Les chiffres sur les produits des champs sont de toute évidence approximatifs, parfois calculés à partir de la dîme des curés, ou des estimations dans le cas de cultures non assujetties à la dîme, comme le chanvre ou le lin. Durant ces années, on aurait produit au moins dix fois plus de lin que de chanvre. Et à peu près toutes les unités territoriales retenues par le recensement auraient produit du lin (62 seigneuries en 1739), alors que seulement une poignée (16 en 1739) auraient produit du chanvre. Sur ces quelques territoires producteurs du chanvre, quelques-uns seulement seraient responsables des trois quarts ou des quatre cinquièmes de la production : Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Marie, Grondines (chapelet de paroisses voisines), Lotbinière (sur la rive sud en face de Grondines), ainsi que Sorel, plus en amont, à l'embouchure du Richelieu¹⁵⁷. Ce sont donc les habitants de ces localités principalement qui ont le mieux répondu au programme d'aide qu'offrait le gouvernement à la production chanvrière entre les années 1720 et 1740. Ils n'ont pas cessé non plus leur production même si la chute du prix fixe du début des années 1730 avait découragé plusieurs agriculteurs. Selon Hocquart, les producteurs de Saint-Anne et de Batiscan ainsi que des quelques autres seigneuries voisines (par exemple, Champlain) maintenaient leur production « à l'ordinaire » et procuraient à eux seuls près de 15 000 à 20 000 livres de chanvres dans les magasins pour l'année 1739, ce qui correspond à la majeure partie de la production de la colonie pour cette année¹⁵⁸. Ce dernier soulignant par ailleurs qu'il est « expédient que tous ces chanvres soient employez dans le pays plutôt que d'être envoyez en France »¹⁵⁹. Même si ces chiffres sont sujets à caution, ils indiquent une nette concentration régionale et confirment que ce n'est pas tout le monde, loin de là, qui s'adonne à la culture du chanvre pendant le mandat de Hocquart.

Cependant, en 1740, les « navigateurs » sont si insatisfaits de la qualité du chanvre canadien qu'ils ne le consomment que par extrême nécessité¹⁶⁰. Selon Hocquart, la mauvaise qualité du chanvre canadien et l'incompétence des cordiers poussent les constructeurs de navires du Canada

¹⁵⁶ Archives des colonies, série G¹, vol. 460.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ Hocquart au ministre, 14 octobre 1739, C¹¹A, vol. 71, fol. 245v ; Hocquart au ministre, 28 septembre 1740, C¹¹A, vol. 73, fol. 106.

¹⁵⁹ *Ibid.*, fol. 246.

¹⁶⁰ *Ibid.*, 28 septembre 1740, C¹¹A, vol. 73, fol. 106.

à faire importer les gréments de France¹⁶¹. La production de certaines régions telles que Champlain et Batiscan continue néanmoins grâce à l'attention particulière que leur accorde Hocquart. En 1744, ce dernier écrit que la « difficulté de la préparation » du chanvre et le prix élevé du blé des dernières années ont « fait tomber de plus moitié la culture du chanvre »¹⁶². C'est d'autant plus regrettable que le Canada possède désormais un chantier naval royal : les chanvres canadiens ont servi notamment pour les cordages du navire le « Caribou »¹⁶³. Il faut conjuguer à cela les nombreuses années de disette occasionnées par la guerre de succession d'Autriche (1740-1748)¹⁶⁴. Les conflits militaires s'inscrivent donc eux aussi dans les nombreux obstacles conjoncturels auxquels le gouvernement colonial doit faire face et qui ne seraient pas sans conséquence sur le développement de l'industrie au Canada, même s'il ne faut pas écarter le fait que les administrateurs s'en servent également comme excuse pour justifier la fragilité de l'entreprise chanvrière – voire l'économie chancelante de la colonie.

Les derniers espoirs de la culture du chanvre reposent alors entre les mains de François Bigot (1748-1760), dernier intendant à exercer dans la colonie laurentienne. À son arrivée en 1749, il constate que les producteurs de chanvre sont découragés par la diminution des subsides. Il tente de hausser le prix de 25 à 30 livres le quintal et demande l'envoi de France de deux ou trois cultivateurs pour montrer aux colons comment procéder à la préparation du chanvre lorsqu'il est récolté puisque selon lui, ils « sont absolument ignorants la dessus »¹⁶⁵. Pourtant, nous l'avons vu à la lumière de ce chapitre que la culture chanvrière n'est pas étrangère à bien des habitants du Canada qui en font l'expérience depuis près d'une centaine d'années maintenant. L'explication de Bigot relève donc davantage de son discours plutôt que de la réalité. Dès lors, nous observons une nouvelle tendance dans le discours sur le chanvre au Canada : le manque de connaissance en matière de chanvre (et de l'agriculture en général) des agriculteurs canadiens s'insère dans le registre des arguments officiels expliquant l'insuccès de la culture. Les officiels français contribueront donc à répandre un nouveau cliché. Ainsi, la culture du chanvre continue de décliner pour être finalement complètement abandonnée au profit du tabac, qui « n'exige pas autant de

¹⁶¹ Mémoire d'Hocquart, 1741, C¹¹A, vol. 76, fol. 343-343v.

¹⁶² Hocquart au ministre, 24 octobre 1744, C¹¹A, vol. 81, fol. 427v-428.

¹⁶³ *Ibid.*, 428-428v.

¹⁶⁴ *Ibid.*, 16 octobre 1745, C¹¹A, vol. 81, fol. 270-271.

¹⁶⁵ Bigot au ministre, 25 septembre 1749, C¹¹A, vol. 93, fol. 234-235v.

soins », selon Bigot¹⁶⁶. Durant près de dix ans, il n'existe plus aucune trace du chanvre dans la correspondance transatlantique envoyé depuis Québec.

En somme, il semble donc que l'explication faisant des habitants les responsables de la ruine de la colonie à cause de leur inclination à la vie oisive et à la course des bois s'estompera avec le temps dans le discours des autorités coloniales de la dernière heure. Pour expliquer les échecs relatifs de la culture chanvrière au Canada, ces derniers vont parfois au-delà de vision essentialiste de l'habitant « paresseux » et « vagabond » et y voient un manque de main-d'œuvre et de temps, ce qui ajoute une dose de réalisme à leur discours et témoigne d'une certaine sensibilité à l'égard des conditions locales. Les facteurs économiques restent toujours les plus souvent mis de l'avant : pour décider les habitants à se mettre sérieusement à la culture du chanvre, il faut leur garantir un débit avantageux. Cependant, il ne suffit pas que de brusques flambées des prix pour convaincre les agriculteurs à ajuster leur exploitation afin de produire une culture risquée et exigeante, mais il faut que la hausse soit durable.

Cela n'empêche pas cependant des réapparitions ponctuelles des vieilles remarques proférées par l'élite gouvernante depuis au moins Talon. En 1737, c'est Hocquart qui écrit que « les Canadiens sont naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux », auxquels se joignent les traits tels que la débrouillardise, la vanité, l'indocilité, « l'ivrognerie », « l'attachement à la religion », l'hospitalité et « l'oisiveté à laquelle la longueur et la rigueur de l'hiver donne occasion »¹⁶⁷. L'officier La Boulaye écrit, dans son mémoire paru en 1729, que même si cette colonie du Canada est « la plus forte et la plus nombreuse des colonies françaises » et étant composé de colons « robustes et capables de toutes sortes de travaux », elle est pourtant de peu d'utilité, puisqu'elle ne produit que des pelleteries. La Boulaye soutient que les habitants de la colonie sont restés « vagabonds, coureurs de bois, fainéants et pauvres » alors que le Canada pourrait fournir tout ce que « la France tire actuellement du nord d'Europe » : blé, chanvre, lin, bestiaux, brai, goudron, bois, etc.¹⁶⁸

Finalement, la culture du chanvre au Canada s'est avérée être un bon motif pour analyser la production discursive des agents coloniaux. Il reste à voir comment ce discours sur le chanvre

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ Mémoire d'Hocquart, 1737, C¹¹A, vol. 67, fol. 95-96.

¹⁶⁸ Mémoire de La Boulaye, 29 mai 1729, C¹¹A, vol. 51, fol. 471.

traverse la césure de la Conquête britannique : est-ce que cette figure d'altérité du Canadien des bois et friand d'oisiveté, produit d'un discours foncièrement stéréotypé, et le rêve « nordique » d'une colonie productrice de chanvre (et d'autres fournitures navales) persiste toujours dans le discours des administrateurs britanniques ?

CHAPITRE II : Le discours officiel sur le chanvre au Canada sous le Régime anglais, 1760-1840

Maintenant que nous avons analysé le discours sur le chanvre au Canada tel qu'il s'exprime sous la plume des administrateurs français de la Nouvelle-France, il sera question, dans ce chapitre, de cerner les permanences et les évolutions de ce discours à la suite du changement de régime. Tout au long du régime britannique et de la période bas-canadienne, des élites de la colonie et certains individus convaincus tentent non seulement de promouvoir la culture du chanvre, mais portent aussi un effort considérable à vouloir améliorer les méthodes culturelles canadiennes. Comme nous l'avons vu pour la France, l'approvisionnement en chanvre pour les besoins de la marine joue aussi un rôle de premier plan dans les visées mercantiles de l'Empire britannique. L'intérêt officiel en ce sens redouble au début du XIX^e siècle alors que le blocus napoléonien menace l'approvisionnement britannique en chanvre venant de la Baltique, principalement de la Russie. Plusieurs tentatives sont mises de l'avant au cours de la période : des primes sont offertes pour encourager la production chanvrière, on procède à l'emploi d'une main-d'œuvre qualifiée venant de divers pays de l'Europe du Nord afin d'instruire les agriculteurs canadiens à cette culture, des fermes expérimentales sur le chanvre sont érigées, etc¹. Toutefois, rien n'indique que le Canada a contribué de manière notable au ravitaillement britannique en chanvre, et ce, malgré la place non négligeable qu'occupe cette fibre au sein de la correspondance officielle britannique et du programme des gouvernements métropolitain et provincial plus généralement. Néanmoins, on assiste pendant les premières décennies du XIX^e siècle à l'émergence, en marge des cercles agronomiques, d'un discours qui témoigne d'une meilleure compréhension du choix des agriculteurs canadiens de *ne pas* produire du chanvre.

Tout d'abord, nous nous pencherons sur le discours sur le chanvre dans les papiers d'État du fonds de correspondance officielle en provenance canadienne, la série C.O.42 (*Colonial Office* 42), à partir de 1760, avec le début du régime militaire britannique dans la colonie, jusque vers le début des années 1790 avec la formation des provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada (1791-1841). Nous constatons une récurrence dans le discours des officiels britanniques des thèmes de la

¹ Pour un sommaire de ces tentatives, voir Macdonald, « Hemp and Imperial Defence », 385-398 ; Vernon C. Fowke, *Canadian Agricultural Policy: The Historical Pattern* (Toronto : University of Toronto Press, 1978 [1946]), 67-75. <https://www.jstor.org/stable/10.3138/j.ctt1vgw8b7>.

« fainéantise » paysanne et de l'utopie « nordique » : les idées selon lesquelles la masse populaire est paresseuse et que le climat froid ainsi que le sol fertile canadien suffisent pour créer les conditions opportunes pour la culture du chanvre afin d'assurer l'approvisionnement naval sont profondément ancrées dans les représentations élitaires britanniques. Les autorités britanniques innoveraient cependant en plaçant l'ignorance paysanne de l'agriculture au centre de leur plaidoirie. À partir du début des années 1790, la création d'une assemblée locale et l'émergence de l'agronomie amènent le gouvernement à se pencher davantage sur l'agriculture et à produire de la documentation la concernant. Les témoignages des contemporains à travers les sources agronomiques et littéraires partagent une variété de discours sur le chanvre au Canada et permettent de révéler les cohérences intertextuelles entre les documents manuscrits et imprimés. Sans s'écarter trop de l'exemple officiel, ces publications véhiculent tant les clichés traditionnels que des descriptions de la vie coloniale plus proches de la réalité. Nous avons donc voulu laisser de côté les sources officielles et multiplier les autres points d'observation afin d'élargir notre terrain d'enquête et de fournir d'autres pistes de réflexion sur le discours sur le chanvre au Canada. Nous avons aussi limité notre analyse de la correspondance officielle britannique jusque vers le début des années 1790, faute d'espace et de temps.

2.1 Un premier son de cloche britannique : le régime militaire et les années 1770

Le discours sur le chanvre au Canada sous le Régime anglais à travers les papiers d'État du fonds de correspondance officielle en provenance canadienne, la série C.O.42 (*Colonial Office* 42)², débute avec l'instauration du gouvernement militaire anglais (1760-1764) dans la colonie laurentienne après la défaite française lors de la bataille des plaines d'Abraham (1759) et la reddition de Montréal (1760). Le général écossais James Murray (1760-1766) est placé à la tête du gouvernement du district de Québec dans ce nouveau régime d'occupation³. Il sera plus tard le premier gouverneur de la province de Québec à la suite de la Proclamation royale de 1763⁴.

² Bibliothèque et Archives Canada, « Great Britain. Colonial Office : Canada, formerly British North America, original correspondence (CO 42) ». La version numérisée peut être consultée sur le site Canadiana Héritage : https://heritage.canadiana.ca/view/oocihm.lac_mikan_103908.

³ G. P. Browne, « MURRAY, JAMES », *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1980. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/murray_james_4F.html.

⁴ La Proclamation royale de 1763 entre en vigueur au Canada en août 1764, réunissant ainsi les trois districts (Québec, Montréal et Trois-Rivières) pour former la province de Québec (Province of Quebec).

Le premier son de cloche britannique se fait entendre le 5 juin 1762, lorsque le gouverneur Murray reçut l'ordre d'élaborer un rapport qui fait l'inventaire des ressources de la région de Québec. Dans ce compte rendu, Murray écrit :

Les habitants [du district de Québec] sont assez enclins à la paresse et ne s'entendent pas très bien en agriculture. Les ressources que leur procuraient la chasse et la pêche ont été cause qu'ils ont négligé de cultiver même suffisamment pour se procurer leurs besoins personnels et acheter les choses nécessaires. Les monopoles qui ont été exercés ici dans toutes les branches de l'administration les ont rendus peu soucieux d'accumuler au-delà des besoins du moment; on les envoyait aussi rejoindre des partis et des détachements éloignés pour servir la cupidité et l'avarice de certains ambitieux, sans poursuivre aucun but d'utilité publique. Aucun pays ne pouvait prospérer dans de telles conditions.⁵

Le tableau qu'il dresse fait écho au même discours stéréotypé formulé par les administrateurs français avant lui. Ce qui n'est pas étonnant puisque non seulement les Britanniques qui dirigeront la colonie du Canada tout au long de la domination anglaise ont accès à ce discours via les imprimés du Régime français – notamment François-Xavier de Charlevoix⁶ –, mais appartiennent eux aussi à cette même culture élitaires de l'Ancien Régime – avec l'ensemble de valeurs et de perceptions que cela implique – que leurs homologues français. Selon eux, les habitants qui sont issus de la classe populaire et paysanne sont « enclins à la paresse », à la chasse et la pêche, au détriment de l'agriculture. « Dans cette partie du monde, les Français se sont occupés uniquement du commerce de fourrures », déclare Murray. Comme si les colons français n'avaient jamais utilisé d'outils agricoles, pour n'avoir que la canne et le fusil à la main. Le gouverneur envisage même de les « priv[er] d'armes ». Ces propos laissent sous-entendre que la figure du Canadien des bois a traversé la césure de la Conquête et s'est implantée dans les représentations élitaires britanniques, ce qui continuera à propager l'idée fautive selon laquelle le tropisme de la

⁵ Il s'agit d'une version traduite en français de la documentation officielle britannique. Tout au long de ce chapitre, nous utiliserons dans la mesure du possible les versions traduites en français des documents officiels britanniques. Archives publiques du Canada, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791* (Ottawa : T. Mulvey, 1921), 59-60. https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_03422.

⁶ Charlevoix véhicule entre autres les stéréotypes de la fainéantise paysanne et de l'influence de la course des bois dans ses écrits. François-Xavier de Charlevoix, « Dixième Lettre. Des Causes du Froid du Canada. Des Ressources, qu'on y trouve pour la Vie. Du Caractere des François Canadiens. A Montreal, ce vint-deuxième d'Avril, 1721 », dans Pierre Berthiaume (Éd.), *Journal d'un voyage I : François-Xavier de Charlevoix* (Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1994), 401-405. <https://doi.org/10.2307/j.ctv69sv4c.18> ; David M. Hayne, « CHARLEVOIX, PIERRE-FRANCOIS-XAVIER DE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1974. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/charlevoix_pierre_francois_xavier_de_3F.html.

course est un comportement partagé par l'ensemble des Canadiens. Le thème de la « fainéantise » paysanne est également bien enraciné dans le discours officiel britannique.

Selon Murray, si le Canada n'a pas pu prospérer, la cause n'est pas seulement attribuée à la « paresse » des habitants, mais aussi à la défaillance du système français dans lequel les « monopoles » ont tenu la population canadienne à n'agir que par nécessité, sans désir d'accumuler des richesses, voire dans un régime quasi autarcique⁷. Le gouverneur se permettait aussi de prétendre que sous une administration anglaise, puisque les habitants « ne seront pas exposés à de semblables inconvénients [...] ils s'appliqueront davantage à la culture de leurs terres ». Il en appelle tout particulièrement à la culture du chanvre et du lin :

On cultive le chanvre et le lin dans certaines parties de la contrée et plusieurs des terres sont très bien entretenues pour ce genre de produits. Il sera avantageux d'encourager le peuple à se livrer à la culture de ces produits si utiles à l'Angleterre et pour lesquels elle paye tous les ans de fortes sommes aux pays étrangers. Des primes distribuées avec discernement, et quelques Allemands et quelques Russes très versés dans ce genre de culture, qu'on encouragerait à venir s'établir ici, ne manqueraient pas de donner de l'impulsion à cette très utile branche de l'agriculture. Ce genre d'industrie occuperait les femmes et les enfants pendant les longs hivers à préparer le lin et le chanvre pour l'exportation, les détournerait de se livrer à la confection d'articles grossiers pour leur propre usage et leur permettrait d'acheter des articles manufacturés, qu'on importerait d'Angleterre.⁸

Dans le discours des autorités coloniales britanniques, l'agriculture – et plus spécifiquement la production du chanvre et du lin – est toujours perçue comme le moyen par lequel ils peuvent détourner les habitants de tous leurs comportements jugés « inacceptables » aux yeux de l'élite et de les rendre laborieux en les enracinant sur leurs terres. Visiblement, les autorités coloniales sont toutes frappées par la longueur des hivers au Canada qui procure une occasion de plus à l'apathie des colons, surtout des femmes. Murray suppose que « les femmes et les enfants » ne font rien durant ces « longs hivers » si fastidieux. Cela ne rappelle-t-il pas les propos tenus, près de 80 ans plus tôt, par le gouverneur Denonville, si ce n'est que pour citer qu'un seul exemple, qui se plaignait de la « longueur de l'hiver », de « la fainéantise des filles et des femmes » et du peuple « vivant dans une extrême oisiveté » ? Comme bien d'autres avant lui, Murray recommande alors de mettre l'accent sur la culture du chanvre et du lin afin de mettre les habitants au travail.

⁷ Archives publiques du Canada, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, 59.

⁸ *Ibid.*, 59-60.

À peine arrivés dans la colonie, il semble que les autorités britanniques ont déjà une idée préconçue du comportement de la masse populaire canadienne. Sans doute ont-ils pu avoir accès à certains documents officiels décrivant la vie dans la vallée laurentienne laissés derrière par les agents français. De plus, cela peut aussi s'expliquer par le fait qu'avant même de mettre le pied sur ce territoire qui leur était jusqu'alors souvent parfaitement étranger, les agents coloniaux s'informaient en lisant toutes sortes de documents qui brossent un portrait de la vie au Canada, que ce soit en consultant les documents imprimés de l'époque, par exemple, dans les récits de voyage, dans les *Relations* des jésuites, dans les livres, dans des publications gouvernementales ou scientifiques – et plus tardivement – dans les journaux. Loin d'être neutres, ces tableaux sont truffés de stéréotypes et de jugements de valeur qui sont la plupart du temps issus d'un discours élitaire.

En effet, le legs littéraire du Régime français semble très présent chez l'élite britannique après la Conquête. Nous pouvons constater que le thème de l'indolence paysanne nourrit plus largement la sociabilité de la classe dirigeante à Québec. Par exemple, le roman publié en Angleterre en 1769 de l'épouse d'officier Frances Moore (qui utilisait le nom de plume Frances Brooke)⁹, évoquant le séjour de l'autrice à Québec, offre un précieux témoignage sur les attitudes des élites britanniques à l'égard du Canada et de sa population. Le Canada est d'abord considéré par les personnages anglais du livre comme un pays sauvage. Celui qui domestiquera ce pays participera à une création puisqu'il verra « order and beauty gradually rise from chaos. »¹⁰ L'auteure anglaise fait aussi parler l'un des personnages qui distille le discours sur l'habitant paresseux – avec la non-culture du chanvre comme pièce à conviction – sans doute hérité des imprimés du Régime français, tels que les récits de Charlevoix :

Not a peach, nor any thing of the kind ; this I am however convinced is less the fault of the climate than of the people, who are too indolent to take pains for any thing more than is absolutely necessary to their existence. [...] When I speak of the natural production of the country, I should not forget that hemp and hops grow every where in the woods ; I should imagine the former might be cultivated here with great success, if the people could be persuaded to cultivate any thing¹¹.

⁹ Lorraine McMullen. « MOORE, FRANCES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1980. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/moore_frances_4F.html ; Frances Brooke, *The history of Emily Montague* (London : Printed for J. Dodsley, 1777). <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.33388>.

¹⁰ *Ibid.*, 3.

¹¹ *Ibid.*, 129-130.

On s'en doute, le discours officiel abordera ces questions de façon plus formelle que les conversations de parler reproduites par Brooke. Le point de vue du gouverneur Murray envers la culture du chanvre et du lin est typiquement mercantiliste. Ces cultures non alimentaires entraîneraient une consommation supérieure de biens manufacturés britanniques puisque la préparation des produits pour l'exportation détournerait les habitants « de se livrer à la confection d'articles grossiers pour leur propre usage et leur permettrait d'acheter des articles manufacturés, qu'on importerait d'Angleterre. » Il s'agit de l'approche politico-commerciale « neo-Tory » au Canada qui consiste à décourager l'arrivée de colons britanniques et le commerce avec les autres colonies afin d'éviter la concurrence commerciale de produits manufacturiers et de renforcer l'autorité métropolitaine en gardant le Québec isolé, peu peuplé et dépendant des marchandises britanniques¹². Cette démarche prévoit ainsi rendre les Canadiens industriels en améliorant leur agriculture, notamment par la culture du chanvre et du lin, les rendant du coup de bons consommateurs d'articles manufacturés importés d'Angleterre¹³.

Dans le discours des administrateurs coloniaux britanniques, le chanvre y est donc toujours évoqué dans une conscience mercantiliste, comme produit agricole pour l'exportation vers la nouvelle mère-patrie, mais il n'est plus question de manufacturer ce produit dans la colonie. Contrairement au programme mercantile français qui se voulait plus ouvert à une implantation d'une industrie coloniale, les Anglais se targuent de pratiquer une politique mercantiliste stricte. Il s'agit seulement de fournir la matière brute en échange d'articles de manufactures anglaises. On veut tirer de la colonie du Canada les produits « si utiles à l'Angleterre » que l'on paye le plein prix à l'étranger.

Les autorités coloniales britanniques veulent donc décourager les manufactures canadiennes. Le gouverneur de la province de Québec, Guy Carleton (Lord Dorchester, 1768-1778 et 1786-1791) explique dans sa lettre destinée à la cour de Londres en 1768, alors qu'il découvre la colonie, que durant les dernières années du Régime français, la colonie a connu une hausse du prix des marchandises. Le peuple a dû se montrer « ingenious » pour subvenir à ses propres besoins et il a depuis ce jour manufacturé une partie de ses vêtements. Quelques années plus tard, un officier

¹² Heather Welland, « Commercial Interest and Political Allegiance: The Origins of the Quebec Act », dans Phillip Buckner et John G. Reid, dir., *Revisiting 1759: The Conquest of Canada in Historical Perspective* (Toronto : University of Toronto Press, 2012), 180.

¹³ *Ibid.*, 181.

allemand en poste dans la seigneurie de Batiscan et de Sainte-Anne en 1776 et 1777 prétendra même que « le Canadien confectionne presque tout le linge qu'il porte.¹⁴ » Carleton déplore cette situation qui va selon lui, augmenter plutôt que de diminuer, et cela, au détriment de la Grande-Bretagne, à moins de détourner l'attention locale vers quelque chose de plus avantageux¹⁵. C'est alors qu'il suggère de favoriser la culture du lin et du chanvre – « to which the lands in many parts are exceedingly well adapted » –, pour que cette production réponde au marché britannique plutôt que canadien. Cela servirait aux fins de la colonie ainsi qu'à celle de la métropole, explique-t-il. Encourager ces cultures serait donc d'un meilleur effet que de prohiber la fabrication puisque selon lui, c'est sans aucun doute que les habitants préféreront de loin les « well finished manufactures of Great Britain, to their coarse home spun stuffs »¹⁶.

L'utopie « nordique », celle de remplacer par du chanvre fait « maison » (c'est-à-dire, dans une colonie britannique) celui qui est importé de l'Europe du Nord est donc un rêve que chérissent les hommes d'État britanniques aussi. Nous l'avons vu, cette utopie est présente dans le discours officiel sur le chanvre depuis au moins Colbert. Ce n'est pas pour rien que Murray propose non seulement d'offrir des primes à la production, mais aussi d'avoir recours à quelques Russes et Allemands « très versés » dans ce genre de culture pour éduquer les habitants à la bonne méthode en pensant que cela suffira pour donner l'élan nécessaire à l'entreprise au Canada¹⁷. L'idée que les plus qualifiés en matière de chanvre proviennent forcément des pays de l'Europe du Nord est largement répandue au sein de l'élite de l'époque. Les Britanniques sont alors confrontés au même problème que les Français et cherchent à rompre leur dépendance sur le chanvre en provenance de l'Europe du Nord en comptant sur leurs colonies d'Amérique pour y parvenir.

Depuis la guerre de Sept Ans (1756-1763), la Russie exerce un monopole sur le chanvre. L'auteur et professeur canadien Michel Bibaud écrira en 1826, que grâce au commerce de cet article, la Russie « a en quelque sorte rendu la plus grande marine du monde dépendante de sa volonté et de son caprice.¹⁸ » Ce monopole étranger est considéré, *ipso facto*, comme une source

¹⁴ Cité dans Coastes, *Les transformations*, 62.

¹⁵ Carleton à Hillsborough, 31 août 1768, CO 42, bobine C-11889, vol. Q. 5, p. 760.

¹⁶ *Ibid.*, 761.

¹⁷ Archives publiques du Canada, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, 60.

¹⁸ Michel Bibaud, « Histoire du Canada », *La Bibliothèque Canadienne ou Miscellanées historiques, scientifiques et littéraires* II, 5 (avril 1826) : 138. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.47586>. ; Céline Cyr, « BIBAUD, MICHEL », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1985. Page

précaire pouvant entraîner de graves répercussions sur le commerce et la navigation britannique. Par exemple, entre 1756 et 1789, le gouvernement russe, spéculant sur ce monopole, a fait bondir le prix de son chanvre de 40 pour cent¹⁹! On comprend donc la volonté des autorités britanniques de s'assurer une source indépendante d'approvisionnement en chanvre. C'est pour ces raisons qu'elles tenteront de surmonter la différence de prix entre le chanvre russe et colonial qui vaut pas moins de 29£ (livre sterling) la tonne, en offrant dès 1764 une prime de 8£ la tonne à ce dernier pour une période de sept ans, puis de 6£ la tonne pour les sept années suivantes et de 4£ pour une nouvelle période de sept ans²⁰. Toutefois, les résultats sont décevants : jusqu'en 1769, seulement 407 quintaux sont importés du Canada et 400 tonnes des colonies américaines voisines, alors que la consommation britannique annuelle est d'environ 20 000 tonnes²¹.

Mettre en place des incitatives pour accroître la production chanvrière dans un nouveau pays sans connaître les conditions réelles de l'agriculture locale est une grave erreur de la part des autorités britanniques. Nous avons vu que la culture du chanvre – et de tout autre article d'ailleurs – dépend de l'intérêt des agriculteurs et des avantages qu'ils pourront en tirer de leur travail. Si ces derniers n'ont pas répondu à l'appel, c'est qu'ils ne pouvaient pas se permettre des expériences qu'ils jugeaient incertaines et moins rentables que d'autres produits beaucoup plus stables comme le blé.

De plus, espérer que les terres canadiennes nouvellement conquises puissent permettre de renverser le monopole russe est une fois de plus un aveu d'ignorance officielle quant aux possibilités coloniales. En se basant presque exclusivement sur la nature de son sol et de son climat, les autorités britanniques chercheront à maintes reprises à démontrer que le Canada est autant, sinon plus propice à la culture du chanvre que la Russie²². Par exemple, le général James Marriott écrira en 1774 que malgré « l'indolence naturelle et l'ignorance du peuple, ainsi que sa présente pauvreté », nous devons considérer « l'excessive fertilité du district de Montréal, les vastes forêts du Canada capables d'alimenter nos chantiers maritimes et de fournir du bois de construction aux Indes occidentales et à la mère patrie, les profits à réaliser avec la laine, les grains, le chanvre, le

consultée le 1 janvier 2022,
http://www.biographi.ca/fr/bio/bibaud_michel_8F.html.

¹⁹ Macdonald, « Hemp and Imperial Defence », 386.

²⁰ *Ibid.*, 386-387.

²¹ *Ibid.*, 387.

²² Dorchester à Sydney, 10 juillet 1788, CO 42, bobine C-11898, vol. Q. 36, p. 439 ; Dorchester à Nepean, 10 novembre 1788, CO 42, bobine C-11899, vol. Q. 40, p. 1.

lin, les fourrures, la potasse, le fer, etc. [...] il est raisonnable de croire que ces avantages concourront à faire de Québec avec le temps, le Pétersbourg de l'Amérique du Nord. »²³

En 1815, dans son ouvrage sur la topographie du Bas-Canada publié à Londres, l'arpenteur canadien Joseph Bouchette²⁴ écrit un passage très intéressant sur le chanvre, qu'il évoque, comme les officiels, dans le cadre du projet « nordique » :

Quant au chanvre [...] que nous avons longtemps été forcés d'acheter des étrangers; et cette culture éprouvant du succès, peut en quelques années rendre notre pays [l'Angleterre] entièrement indépendant du nord de l'Europe pour son approvisionnement, et à tout événement le délivrer de toute crainte d'éprouver des inconvénients sérieux par le changement de politique dans les souverains.²⁵

Assuré par une expérience que le chanvre canadien peut être « d'une venue supérieure à celui qu'on importe en général de la Russie », il déplore cependant la tournure qu'a prise cette entreprise au Canada. Les causes de l'insuccès du chanvre doivent, selon lui, se chercher ailleurs que dans les « vices naturels », car le sol et le climat du Canada y sont favorables. Les obstacles proviennent « du manque de connaissances générales en agriculture, dans les personnes à qui la conduite de l'entreprise avait été confiée » et « du mauvais accueil que le clergé pourrait faire à son introduction sur une grande échelle »²⁶. Il suggère alors simplement de rendre le chanvre sujet à la dîme comme en Angleterre. « La conduite de cette plante n'a rien de mystérieux, et elle est si simple qu'elle est à la portée du laboureur le moins intelligent de la colonie, pourvu qu'on le mette une fois au fait de la routine », estime-t-il²⁷. Bien qu'il reconnaisse la présence de « colons laborieux » au Canada, il déplore leur manque de connaissances en agriculture et ne se gêne pas de discréditer le talent des cultivateurs qui négligent tant la préparation du sol que l'apprêt après avoir récolté la plante²⁸. L'amélioration des techniques agricoles est au centre de son plaidoyer. « Il faut le répéter, les fermiers du Canada n'ont besoin que de l'exemple, pour bannir les méthodes inefficaces qu'ils ont si longtemps suivies, et adopter des innovations profitables », relate-t-il²⁹. Toutefois, il va

²³ Archives publiques du Canada, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, 439.

²⁴ Boudreau, Claude et Pierre Lépine. « BOUCHETTE, JOSEPH », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1988. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/bouchette_joseph_7F.html.

²⁵ Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada : avec des remarques sur le Haut Canada et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique* (Londres : T. Davison, 1815), 79-80. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.43005>.

²⁶ *Ibid.*, 70-71.

²⁷ *Ibid.*, 72.

²⁸ *Ibid.*, XI et 72-74.

²⁹ *Ibid.*, 70.

même jusqu'à ridiculiser le travail rigoureux du cultivateur en supposant que l'utilisation de certaines machines agricoles « est si aisée que les femmes et même les enfants peuvent les mettre en œuvre »³⁰. Selon lui, certaines de ces inventions pour la préparation du chanvre et du lin fourniraient même « une occupation constante dans les maisons, pendant les mois d'hiver », comme si bien sûr, les habitants ne faisaient rien durant la saison hivernale.

Encore en 1828, Michel Bibaud présente le Canada comme ressemblant à la Russie. Dans sa publication qui fait la promotion de la colonisation du Canada, l'utopie nordique est encore évoquée, mais ici appliquée à une région spécifique, le Saguenay-Lac-Saint-Jean :

La fertilité et la diversité du climat et du sol de ces provinces sont si parfaitement analogues et semblables à ce qui se voit en Russie, qu'il n'est pas besoin d'un grand effort d'imagination pour s'attendre, qu'à quelque époque future, les grandes sommes d'argent que l'Angleterre donne annuellement à ce pays, pour chanvre, filasse, fer, bois, grain, suif, toile, &c. pourront passer par ce canal plus naturel pour l'avantage mutuel de tous les sujets britanniques; et il paraît extrêmement probable que les districts nouvellement explorés auront leur part proportionnée des heureux effets qui résulteront de ces échanges. Qui sait si les siècles futurs ne verront pas un nouveau Pétersbourg dans Québec, une Riga dans Tadoussac, une Moscou sur le lac St. Jean, une Odessa dans Montréal, et un Astracan dans Kingston, ou quelque ville future sur la rivière des Outaouais ou le canal de Welland³¹.

Dans sa publication qu'il a écrite deux années plus tôt, Bibaud ne se montre pas non plus indifférent face aux tentatives infructueuses pour l'établissement d'une culture chanvrière au Canada. Il prétend que les compensations offertes telles que les primes et les médailles étaient « trop faibles pour influencer un peuple naturellement indolent, et pour surmonter une variété d'obstacles d'une autre sorte.³² » Comme le souligne Dechêne, « conscient de la mauvaise réputation de l'Amérique en Angleterre, les colons cherchent à en modifier l'image, mais en même temps ils sont souvent les critiques les plus sévères de leur propre société.³³ »

³⁰ *Ibid.*, 77.

³¹ Michel Bibaud, « Histoire du Canada », *La Bibliothèque Canadienne ou Miscellanées historiques, scientifiques et littéraires* VII, 5 (octobre 1828) : 176-177. https://www.canadiana.ca/view/oocihm.8_06164_41.

³² Michel Bibaud, « Histoire du Canada », *La Bibliothèque Canadienne ou Miscellanées historiques, scientifiques et littéraires* II, 5 (avril 1826) : 138. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.47586>.

³³ Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre*, 89.

Pourtant, même si la croyance qui veut que le Canada soit la Russie de l'Amérique du Nord, du moins en puissance, est bien ancrée dans la pensée des élites aux XVIII^e et XIX^e siècles³⁴, les réalités de l'agriculture du Canada diffèrent grandement de ceux de la Russie. Certains membres de l'élite l'auront d'ailleurs bien compris. Dans sa lettre écrite en 1802 adressée à la cour de Londres, le naturaliste britannique Joseph Banks³⁵ qui semble être bien renseigné au sujet de la Russie, soulève plusieurs raisons pour lesquelles ce pays fournira toujours le chanvre « at a [...] cheaper rate » que le Canada³⁶. Il explique que les paysans russes sont *glebi adscripti*, c'est-à-dire des serfs, cultivant de petites parcelles de chanvre pour leur permettre de payer leurs rentes annuelles à leurs propriétaires. De plus, le chanvre serait selon lui de la plus haute importance pour l'économie de la Russie : c'est sa principale ressource commerciale et la seule permettant aux habitants de se procurer des marchandises étrangères. Il formule donc l'avis qu'il serait fort improbable que les Britanniques puissent concurrencer un pays dont la richesse dépend presque entièrement de cette culture, et ce « at any future period, under any possible circumstances, [...] at whatever low price British or colonial labour may hereafter be enabled to bring hemp to market »³⁷. Certains hommes politiques anglais, comme John Baker Holroyd Sheffield, en sont aussi convaincus pour des raisons similaires : « la main-d'œuvre est à un si bas prix en Russie, que le chanvre qu'en recevra l'Amérique sera toujours à meilleur marché que celui qu'elle cultive, ainsi que les cordages. »³⁸ Si les élites britanniques sont prêtes à le croire, faut-il s'étonner que les habitants du Canada ne se soient pas parvenus à créer un marché du chanvre suffisamment solide pour supplanter le monopole russe ?

Ces observations d'administrateurs britanniques sont révélatrices du discours sur le chanvre que partageront les officiels dans la correspondance qu'ils entretiennent avec leurs supérieurs hiérarchiques en métropole jusque vers la fin du XVIII^e siècle. Tout d'abord, le chanvre est toujours évoqué dans le cadre du projet « nordique », mais cette fois-ci, selon une vision stricte du mercantilisme, c'est-à-dire que le Canada doit fournir les produits bruts en échange de produits

³⁴ Non seulement au sein de l'élite dirigeante, mais aussi de l'élite intellectuelle comme nous pouvons le constater à travers les exemples littéraires.

³⁵ Avril M. Lysaght, « BANKS, sir JOSEPH », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1983. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/banks_joseph_5F.html.

³⁶ Sir Joseph Banks à Lord Glenbervie, 30 juillet 1802, CO 42, bobine C-11914, Vol. Q. 90, p. 323-324.

³⁷ *Ibid.*, 324

³⁸ John Baker Holroyd Sheffield, *Observation sur le commerce des états américains* (A Rouen : De l'imprimeur de la Dame Besongne Imprimeur-Libraire, 1789), 46. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.41796>.

finis venant de la Métropole. Ensuite, la culture du chanvre sert à révéler non seulement la « paresse », mais aussi l'« ignorance » des habitants. Ainsi, les autorités britanniques tiennent un discours élitaire fortement stéréotypé qui ne s'écarte pas de celui des précédents dirigeants français. Bien qu'elles accusent aussi leur rivale : si l'industrie du chanvre – voire l'économie en général – ne s'est pas développée en Nouvelle-France, c'est à cause des « monopoles » exercés par le gouvernement français.

2.2 Le discours des marchands et les années 1780

La période de perturbation provoquée par la révolution américaine pendant laquelle la Grande-Bretagne perd temporairement son contrôle des mers tourne de nouveau l'attention officielle sur la question d'une source d'approvisionnement en chanvre canadien plutôt que russe. D'autres suggestions voient alors le jour, cette fois-ci venant du groupe des marchands coloniaux.

Au milieu des années 1780, un comité composé de marchands faisant du commerce à Québec fait deux rapports qui dressent un portrait de la situation économique du Canada. Ce comité se plaint de l'état déplorable dans laquelle la Province de Québec se trouve. Pour y remédier, les marchands proposent entre autres de promouvoir la culture du chanvre, que les Français avaient réussi à produire de façon considérable avant 1760, selon eux. Ils estiment que le sol canadien est « extremely favourable » à cette culture et que le moyen pour parvenir à relancer la culture du chanvre est d'accorder une prime de 8£ par tonne, ce qui équivaut au même montant qui était autrefois donné aux colonies américaines³⁹. Les marchands cherchent à imiter la formule qui avait été utilisée auparavant dans les Treize Colonies. Selon eux, cela accroîtrait non seulement l'intérêt pour le chanvre et favoriserait un meilleur marché pour les produits manufacturés britanniques, mais sa préparation emploierait aussi les femmes et les enfants durant les mois d'hiver⁴⁰. La culture et la transformation du chanvre remédieraient alors à une tendance que les marchands attribuent volontiers aux paysans canadiens, soit de satisfaire à leurs besoins sans avoir recours au marché.

³⁹ Comité de marchands faisant commerce à Québec à Lord Sydney, 17 mai 1785, CO 42, bobine C-11905, Vol. Q. 56, p. 580 ; Comité de marchands faisant commerce à Québec à Lord Sydney, 8 février 1786, CO 42, bobine C-11894, Vol. Q. 26, p. 40.

⁴⁰ Rapport (non signé) sur le commerce du Canada à Grenville, 10 novembre 1789, CO 42, bobine C-11900, Vol. Q. 43, p. 814 ; Voir également, Macdonald, « Hemp and Imperial Defence », 387.

Le 9 février 1788, un document présenté par un groupe de marchands dirigé par Adam Lymburner souligne l'ignorance des « Canadian farmers » en matière de méthodes culturales :

For want of proper encouragement and some stimulus to engage the Canadian farmers to try the new experiments and methods of cultivating and improving, land husbandry is yet in the very worst state in the Province of Quebec, strongly attached from prejudice to the habits and customs of their forefathers. The influence of government and some pecuniary premiums would be necessary to engage them to change their present miserable state of farming. The soil of Canada is in general exceeding good the great part of a strong clay ; very proper for grain or hemp, yet it does not produce at present on an average above five or six bushels for one sown; whereas with proper culture it would certainly produce from twelve to fifteen bushels for one of seed⁴¹.

Le groupe de marchands reconnaît l'importance des agriculteurs qu'il qualifie d'ailleurs de « usefull class of people », mais déplore leur manière de travailler. Selon lui, si l'agriculture canadienne est dans un état si lamentable, c'est parce que les fermiers possèdent des techniques agricoles désuètes héritées de leurs traditions françaises. Bien qu'il pense que les terres canadiennes sont fertiles, la productivité agricole n'est pas suffisante et pourrait être beaucoup plus élevée si les cultivateurs apprenaient les bonnes méthodes.

Lymburner est un marchand, mais aussi un homme politique écossais établi à Québec depuis 1772⁴². Il faut dire qu'il fait à ce titre lui aussi partie de l'élite sociale. Il ne faut donc pas s'étonner si son discours coïncide avec celui des administrateurs coloniaux. Dans un mémoire au sujet des perspectives de la culture du chanvre au Canada, il écrit que celle-ci pourrait sortir les habitants de leur « oisiveté » qu'ils acquièrent durant les longs hivers :

One of the many evid[ence]s produced by the long winter in that Country [Canada] is the habits of idleness which the people acquire from having little to do for so long a period[. W]e are therefore of opinion that from the employment it [hemp] would furnish during that idle season it will be a very advantageous culture for the province⁴³.

⁴¹ Documents présentés par les marchands qui font le commerce avec le Canada (signé Adam Lymburner), 9 février 1788, CO 42, bobine C-13605, Vol. Q. 12, p. 61.

⁴² David Roberts, « LYMBURNER, ADAM », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1988. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/lymburner_adam_7F.html.

⁴³ Mémoire d'Adam Lymburner et autres, au sujet des perspectives de la culture du chanvre, 10 février 1788, CO 42, bobine C-13605, Vol. Q. 12, p. 64-65.

Il songe aussi à quelques moyens pour encourager la paysannerie qui est, selon lui, dans une situation d'ignorance totale, car elle veut préserver ses vieilles méthodes culturelles au lieu d'adopter les nouvelles beaucoup plus efficaces qui lui sont proposées. Il envisage à offrir des primes en proportion de la quantité et la qualité produites, mais aussi sur l'importation comme récompense pour le manque d'expérience des agriculteurs afin de les initier à la culture. Cependant, rien n'indique que ces recommandations ont été appliquées.

Un autre témoignage contemporain nous provient du marchand, seigneur et juge de paix français Pierre du Calvet⁴⁴. Dans son œuvre juridique publiée à Londres en 1784, l'approche de l'auteur, comparativement à ce que nous avons vu jusqu'à présent, sort des sentiers battus : il incorpore l'amélioration des techniques agricoles (le chanvre est au programme) dans un plaidoyer pour la démocratisation. Pour « tourner les idées des habitants vers les grands objets de l'agriculture, de la navigation [et] du commerce », tels que la culture du chanvre, du Calvet soutient « que les ressorts les plus naturels pour faire mouvoir avec vélocité [et] succès, seraient la représentation élective, la liberté de gouvernement »⁴⁵.

En 1788, Dorchester demande que soient expédiés à Québec 200 boisseaux du meilleur chènevis (graine de chanvre) russe pour qu'il soit distribué gratuitement aux habitants de la province⁴⁶. Le gouverneur est persuadé que la culture chanvrière au Canada est « retarded in [its] operation by the ignorance of the people how to raise and prepare it ». Il recommande donc d'envoyer une personne qualifiée de la Russie afin d'enseigner aux agriculteurs canadiens comment préparer la matière première pour le marché⁴⁷. La réponse de Londres est plus que satisfaisante : c'est 2 000 boisseaux de chènevis ainsi qu'une douzaine d'échantillons russes qui seront envoyés. De plus, 32 livres par tonne seront offertes pour tout chanvre canadien qui sera de qualité égale ou meilleure que celui des Russes et un prix proportionnel pour celui de qualité inférieure. On prévoit aussi envoyer à Québec un Russe au fait de la culture du chanvre dans son

⁴⁴ Pierre Tousignant et Madeleine Dionne-Tousignant, « DU CALVET, PIERRE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1980. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/du_calvet_pierre_4F.html.

⁴⁵ Pierre Du Calvet, *Appel à la justice de l'État, ou, Recueil de lettres au Roi, au Prince de Galles, et aux ministres [...]* (Londres : 1784), 292-293. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.34621>.

⁴⁶ Dorchester à Nepean, 10 novembre 1788, CO 42, bobine C-11899, Vol. Q. 40, p. 1 ; Evan Nepean à Stephen Cottrell, 14 janvier 1789, CO 42, bobine C-13605, vol. Q. 12, p. 93.

⁴⁷ Observations portés sur la culture du chanvre à la suite des demandes de Dorchester du 6 mars 1790, CO 42, bobine C-11906, vol. Q. 57, p. 344.

pays⁴⁸. Cependant, une fois de plus, cela n'a pas engendré les résultats escomptés. Apparemment que l'expert russe qui a été déployé était lui aussi « ignorant of the business »⁴⁹.

Dans ce qui semble être un effort de longue haleine étalé sur plusieurs années, des commissaires de la marine britannique et le contrôleur de la marine ont présenté en 1790 des documents au gouvernement de Londres dans lesquels ils établissent une comparaison entre la production chanvrière de Pétersbourg et de Riga et celle des colonies américaines dans le but d'améliorer l'entreprise du chanvre en Amérique du Nord⁵⁰. Les commissaires se basent sur diverses données telles que la qualité, la quantité, le prix de vente et d'autres éléments en lien avec les caractéristiques du chanvre produit. Leurs propos se veulent convaincants : ils croient que le chanvre américain pourrait être « in as good a condition as Petersburg hemp »⁵¹. « We believe, when drest, [it] will make cordage equal in goodness with Petersburg », ajoutent-ils. Un autre mémoire daté de la même année informe que le moyen pour encourager la culture du chanvre au Canada, n'est pas en accordant « such premium » trop coûteuse, mais en envoyant des personnes instruites en chanvre de la Pologne ou de la Russie, qui sont considérées comme les « great hemp countries »⁵².

Jusqu'à présent, aucun des arguments utilisés dans le discours britannique – que ce soit celui des marchands ou des officiels – sur le chanvre au Canada n'est vraiment original par rapport aux approches antérieures que nous avons vues sous le Régime français, malgré que l'« ignorance » paysanne en ce qui concerne l'agriculture est considérée comme la principale cause de l'échec de l'entreprise chanvrière au Canada. Or, le discours plus averti de certains agronomes et députés de l'Assemblée locale qui feront leur apparition dès le début des années 1790 proposera des alternatives sur la question du chanvre au Canada.

⁴⁸ Grenville à Dorchester, 5 septembre 1790, CO 42, bobine C-11900, vol. Q. 45, p. 568-570 ; Grenville à Dorchester, 7 mars 1791, CO 42, bobine C-11902, vol. Q. 50, p. 7.

⁴⁹ Observations portés sur la culture du chanvre à la suite des demandes de Dorchester du 6 mars 1790, CO 42, bobine C-11906, vol. Q. 57, p. 344.

⁵⁰ Documents présentés par les commissaires de la marine et le contrôleur de la marine, au sujet du chanvre, 24 août 1790, CO 42, bobine C-13605, vol. Q. 12, p. 172-177.

⁵¹ *Ibid.*, 172.

⁵² Mémoire au sujet d'une lettre à M. Grenville concernant la culture du chanvre au Canada, 24 août 1790, CO 42, bobine C-13605, vol. Q. 12, p. 178.

2.3 Un regain d'intérêt : la période bas-canadienne, 1791-1840

2.3.1 Assemblée et agronomes, 1790-1815

La Révolution française et les guerres napoléoniennes mettent en péril les approvisionnements britanniques en chanvre en provenance de la Russie, aggravant ainsi l'anxiété officielle. La Grande-Bretagne a un besoin pressant de chanvre pour les cordages de sa marine. Les perspectives coloniales sont devenues plus attrayantes que jamais. Après les tentatives modestes et sans succès de Lord Dorchester au XVIII^e siècle d'établir la culture du chanvre au Canada, des initiatives resurgissent sous des pressions externes et internes.

Il y a un intérêt accru pour la promotion de la culture du chanvre à partir des années 1790 qui s'explique en partie par l'instauration, dans le Bas et le Haut-Canada, des assemblées coloniales qui canalisent (et archivent) les discussions au sujet du développement économique de la colonie⁵³. Le nouveau régime institutionnel favorise l'essor d'un discours agronomique formulé par des membres de l'élite qui sont plus souvent qu'autrement d'expression anglaise et étroitement liés à l'Assemblée ou au gouvernement. Il convient de distinguer une première phase, celle des années 1790, qui voit l'entrée en scène de l'*Agricultural Society in Canada / Société d'agriculture en Canada*. Cette société, fondée à Québec en 1790, a pour mission d'éduquer la population et de développer de meilleures pratiques culturelles ou d'élevage. En l'occurrence, elle essaie surtout de promouvoir la culture du chanvre⁵⁴. Cette fibre, considérée comme un « article de si grande valeur, et si nécessaire pour le commerce et le soutien de la puissance maritime de la Grande-Bretagne » occupera donc une place fondamentale dans le discours agronomique colonial⁵⁵.

Des textes agronomiques publiés en anglais et en français dans des revues spécialisées contiennent entre autres des instructions claires quant à la manière de cultiver et de préparer le

⁵³ Nous avons consulté les journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada à partir du site Canadiana. Chambre d'assemblée du Bas-Canada, *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada* (Québec : John Neilson, 1793-1837). https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_00938 ; Chambre d'assemblée du Bas-Canada, *Appendice des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada* (Québec : John Neilson, 1809-1837). https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_00939.

⁵⁴ Agricultural Society in Canada, *Papers and letters on agriculture*, II ; Louise Dechêne, « Observation sur l'agriculture du Bas-Canada au début du XIX^e siècle », dans Joseph Goy et Jean-Pierre Wallot, Éd., *Évolution et éclatement du monde rural France Québec XVII^e-XX^e siècles* (Paris et Montréal : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales et Presses de l'Université de Montréal, 1986), 191.

⁵⁵ Agricultural Society in Canada, *Papers and letters on agriculture*, II.

chanvre⁵⁶. Des tracts diffusant de l'information sur des prix et des primes seront aussi distribués dans la colonie par la Société⁵⁷. Cette dernière présentera également des rapports aux administrateurs coloniaux dans l'espoir de faire progresser l'agriculture canadienne dont la culture du chanvre en raison de l'importance vitale de cette fibre pour la Métropole.

Dans sa lettre du 2 septembre 1791, le gouverneur Alured Clarke (1790-1795) envoie à la cour de Londres le compte rendu des délibérations du conseil de la Société d'Agriculture de Québec, sur les moyens les plus efficaces à adopter afin d'engager les cultivateurs à se livrer à la culture du chanvre et plus « particulièrement, à parvenir à la première qualité connue en Angleterre par le nom de “Russia clean” comme étant la plus usitée de la Marine royale »⁵⁸. Une grande variété de dispositifs sont alors proposés par les directeurs de la Société pour encourager la culture du chanvre : distribution de semences (de préférence russe) et des informations sur les méthodes de culture et de préparation ; l'établissement d'un « fort prix » pour le chanvre cultivé localement ; des primes pour les meilleures fibres en prenant le chanvre russe comme modèle⁵⁹. De plus, la meilleure voie selon les membres de la Société pour répandre les connaissances en cette culture avec promptitude et efficacité est par l'emploi d'« experts » qui seraient répartis par cantons, cultivant eux-mêmes des lopins de terre en chanvre qui « serviraient de modèle et d'exemple ». Ces agents étrangers se chargeraient aussi d'examiner et de surveiller la culture en parcourant la province et en enseignant à « nos Canadiens à travailler le chanvre ». « Lorsqu'une contrée serait instruite, ces maîtres pourraient annuellement changer leurs séjours », déclarent les directeurs de la Société⁶⁰. Ces derniers recommandent même d'envoyer des familles russes pour instruire les habitants, qui sont présentement « totalement ignorants » en la matière. Une proposition similaire avait déjà été mise de l'avant par le secrétaire de Dorchester, Henry Motz, qui voulait initier des familles cette fois-ci, allemandes qui connaissent bien la culture du chanvre à venir au Canada⁶¹. Finalement, les membres suggèrent de bien renseigner les habitants des

⁵⁶ On assiste au développement d'un discours technique spécifique au chanvre. Agricultural Society in Canada, *Papers and letters on agriculture*, 18-26 ; D'autres instructions sur la manière de cultiver et de préparer le lin et le chanvre sont publiées par la Société d'agriculture de Québec en 1820. Voir Société d'agriculture de Québec, *Instruction sur la manière de cultiver et de préparer le lin et le chanvre* (A Québec : de l'imprimerie de J. Neilson, 1820). <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.44701>.

⁵⁷ Voir Société d'agriculture de Québec/Quebec Agricultural Society, *Premiums offered by the Quebec Agricultural Society* ([s.l], 1824-1825). <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.53966>.

⁵⁸ Clarke à Grenville, 2 septembre 1791, CO 42, bobine C-11904, vol. Q. 52, p. 324.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 318-331.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 326.

⁶¹ Motz à Nepean, 15 mars 1790, CO 42, bobine C-11900, vol. Q. 44, p. 137-139.

intentions du gouvernement et des bénéfices considérables qu'ils en tireront. Pour cela, il faudrait travailler avec le clergé pour s'assurer que l'information soit diffusée au sein de la population, estiment-ils⁶². La Société distribuera des copies d'exemplaires d'ordonnances concernant la culture du chanvre dans « toutes les paroisses par la voie de leurs pasteurs » afin qu'ils puissent les lire à la fin de leur sermon⁶³. En mettant en place ces dispositions, elle pense même que le Canada pourrait être en mesure d'introduire une manufacture de chanvre.

Ensuite, un mois plus tard, le 12 octobre 1791 est envoyé un extrait du procès-verbal de la réunion trimestrielle de la Société d'Agriculture de Québec, relativement à la culture du chanvre. La Société a visiblement envoyé des agents sur le terrain afin de s'informer auprès des cultivateurs de leur réticence à « essayer une culture nouvelle qu'on leur dit être si avantageuse⁶⁴ ». Les explications fournies par les habitants sont fort simples :

« Ne sachant pas cultiver le chanvre, ils [les habitants] craignent de ne pas lui donner une bonne préparation et de perdre leurs primes. En semant du blé, ou autres grains, ils sont assurés de le vendre. [...] et les pailles [...] leur sont d'une nécessité indispensable, pour nourrir pendant l'hiver leurs bestiaux, avantage dont ils se privent, au moins, qu'ils diminuent en semant du chanvre. [...] la nécessité les oblige à semer le plus possible des grains comestibles, tant pour eux, que pour leurs bestiaux. On ne peut cultiver une quantité de chanvre suffisante pour y faire du gain, sans diminuer valablement la semence ordinaire de blé ou autres grains, et s'il parvient une disette, ce qui n'est que trop commun, le blé sera d'un prix exorbitant. »⁶⁵

C'est donc pour des raisons évidentes que les habitants refusent de substituer le chanvre à leur culture : ils privilégient la culture de plantes comestibles comme le blé qui est à la fois un produit de base pour leur survie et commercialement rentable. Ce qui importe le plus aux agriculteurs, c'est de cultiver les articles pour lesquels il y a un marché stable et d'éviter de s'embarquer dans une entreprise qu'ils ne connaissent pas complètement. Si nous avons l'impression qu'au XVIII^e siècle, certains administrateurs du Régime français commencent à comprendre⁶⁶, ici nous voyons qu'une certaine sensibilité envers les besoins des habitants commence à trouver une place dans la documentation officielle (puisque ce procès-verbal de la Société circule en haut lieu).

⁶² Clarke à Grenville, 2 septembre 1791, CO 42, bobine C-11904, vol. Q. 52, p. 327.

⁶³ Société d'agriculture en Canada, *Circulaire concernant la culture de chanvre* (Montréal : 1791). <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.95156>.

⁶⁴ Clarke à Dundas, 12 octobre 1791, CO 42, bobine C-11904, vol. Q. 52, p. 338.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Voir chapitre I.

Toutefois, il semble que les agronomes ne saisissent pas bien l'ampleur des inconvénients de la culture du chanvre pour les agriculteurs canadiens. Il n'y a rien de nouveau comparativement aux tentatives précédentes : la Société d'Agriculture de Québec suggère à l'État d'employer des experts du chanvre venu d'Europe. Ces personnes seraient envoyées par l'État ou achetées par des particuliers au Canada qui seraient prêt à contracter avec le gouvernement pour livrer certaines quantités de chanvre par année⁶⁷. Ces coûteux efforts pour encourager une entreprise agricole vouée à l'échec induiront encore une fois l'État en erreur :

The contractors [...] should, to induce the Canadians to enter upon the culture of a new article with spirit, have it in their power to pay the inhabitants very liberally for their hemp in its rough state. There can be no doubt but that in a few years they will learn to dress it, and finding that an acre of hemp brings more profit than a acre of wheat, the market will be supplied with large parcels, and in all probability, in a short time, hemp may be shipped, as cheap from this province, as from Russia, and in quantity sufficient to supply the Royal Navy⁶⁸.

Or, l'espoir de voir un jour le Canada s'élever au rang des grands pays producteurs de chanvre de l'Europe du Nord, comme la Russie, afin qu'il puisse subvenir aux besoins d'approvisionnement de la marine britannique, étonne, eu égard aux réalités de l'agriculture coloniale qui ne sont pas prises au sérieux. Pour l'instant, que ce soit chez les agronomes ou les officiels, le discours est similaire : les deux évoquent la culture du chanvre dans le but de faire du Canada un pays producteur à l'image de la Russie et ne semblent pas bien saisir les possibilités – ou les limites – de l'agriculture coloniale. Quoique les premiers n'invoquent pas l'oisiveté paysanne pour expliquer l'insuccès du chanvre au Canada, ce qui révèle davantage de discernement de leur part. D'ailleurs, certains membres de la Société d'Agriculture de Québec vont à la rencontre des agriculteurs canadiens, ce qui se traduit par une certaine prise en compte du point de vue des personnes censées intégrer le chanvre à leur régime de production.

Après une décennie d'efforts bienveillants, le bilan est néanmoins maigre. C'est du moins la conclusion du comité mis sur pied fin 1801 par l'Assemblée législative du Bas-Canada « pour s'enquérir sur l'état actuel de la Culture du Chanvre dans cette Province » et qui présente son rapport le 24 février 1802⁶⁹. Alors que la guerre en Europe menace de couper la Grande-Bretagne de ses sources d'approvisionnement habituelles, le projet de favoriser la production coloniale paraît

⁶⁷ Clarke à Dundas, 12 octobre 1791, CO 42, bobine C-11904, vol. Q. 52, p. 339.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 339-340.

⁶⁹ Le *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, depuis le 11 janvier jusqu'au 5 avril 1802, 133.

urgent comme jamais : le chanvre canadien « peut donner à la Grande-Bretagne [la possibilité] de retirer d'une partie de ses propres possessions un article essentiellement utile pour ses munitions navales »⁷⁰. Or, le comité constate que « la Culture du Chanvre, quoique menée autrefois avec succès et sur un plan étendu dans cette Province, a depuis bien des années été perdue de vue, et n'a été renouvelée que par quelques expériences partielles faites dans le cours de l'année dernière »⁷¹. Comme les agronomes en 1791, il fait observer que les habitants du Bas-Canada ne réaffecteront pas de sitôt une partie de leurs emblavures à la culture du chanvre. Il souligne :

Que le sol et le climat du Bas-Canada paraissent à bien des égards particulièrement favorables au crû du chanvre, mais que l'on ne peut pas s'attendre qu'il soit cultivé sur un plan général ou étendu, et pour l'exportation, à moins que les habitants ne soient en état d'entrer dans cette nouvelle branche d'agriculture et de commerce, sur une assurance qu'elle leur fera sur le tout plus profitable que la culture du blé, que l'on peut considérer comme le principal produit de la Province⁷².

En toute logique, il recommande que l'Assemblée consacre des moyens à l'encouragement de cette culture. Dans la foulée, le lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes ordonne la création de deux comités permanents, l'un à Québec et l'autre à Montréal, pour encourager la culture du chanvre⁷³. Des montants sont alloués pour défrayer les dépenses encourues par les comités entre autres pour l'achat des semences et les primes ainsi que les récompenses aux membres pour leurs services rendus⁷⁴. Deux fermes de démonstration vouées à la culture du chanvre sont installées sous la supervision de l'Assemblée en 1804-1805⁷⁵. Les autorités voient à la diffusion de l'information écrite au sujet de cette culture⁷⁶. Des centaines « d'avertissements pour l'encouragement de la

⁷⁰ *Ibid.*, 135.

⁷¹ On fait sans doute référence ici aux expériences, menées en 1801 dans le cadre d'un premier programme d'encouragements de la culture du chanvre, de William Grant et d'Issac Winslow Clarke, nommés agents pour l'achat du chanvre par le gouverneur. En 1802, Clarke réussit même à expédier 2 584 livres de chanvre marchand en Angleterre – ce qui démontre à nouveau que la tâche n'est pas impossible en soi. Cela lui aura même valu une médaille d'or en 1804 de la *Royal Society for the Encouragement of Arts, Manufactures, and Commerce* de Londres. *Ibid.* ; Jean-Pierre Wallot, « GRECE, CHARLES FREDERICK », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1988. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/grece_charles_frederick_7F.html ; Sur ces encouragements, voir Fowke, *Canadian Agricultural Policy*, 74-75 ; voir également Macdonald, « Hemp and Imperial Defence ».

⁷² Le *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, depuis le 11 janvier jusqu'au 5 avril 1802, 135.

⁷³ Wallot, « GRECE, CHARLES FREDERICK ».

⁷⁴ *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, depuis le 8 février jusqu'au 18 avril 1803, 103 ; *Ibid.*, depuis le 9 janvier jusqu'au 25 mars 1805, 361 ; *Ibid.*, depuis le 20 février jusqu'au 19 avril 1806, 221 ; voir également Fowke, *Canadian Agricultural Policy*, 74. Le Haut-Canada offre aussi des encouragements similaires.

⁷⁵ Fowke, *Canadian Agricultural Policy*, 74.

⁷⁶ Malgré un taux d'analphabétisme élevé, les nouvelles sont communiquées de bouche à oreille, sans compter les lectures publiques lors des assemblées sur le perron des églises, de sorte que toute la population est tenue informée. Michel Grenon, *L'Image de la Révolution française au Québec, 1789-1989* (Québec : Hurtubise HMH, 1989), 62.

Culture du Chanvre » sont imprimés dans la *Gazette de Montréal*⁷⁷. C'est aussi à l'aide de la presse que seront diffusées au sein de la population les lois et ordonnances gouvernementales. Par exemple, en 1804 la *Gazette de Québec* annonce une loi « pour encourager davantage la croissance et la culture du chanvre dans cette province et son exportation »⁷⁸.

Le contexte particulier du nouveau siècle favorise, on s'en doute, la diffusion de textes à caractère agronomique promouvant cette culture apparemment si prometteuse. Un premier est publié en 1806 par les soins du gouvernement du Haut-Canada. Il s'agit de la traduction française de la brochure sur la culture du chanvre du médecin anglais Charles Taylor, document de 14 pages⁷⁹. Bien qu'on y trouve quelques références au Canada, ce travail ne repose pas sur une quelconque expérience canadienne en la matière. Le traité de Charles Frederick Grece paru en 1817⁸⁰ ne réserve qu'une dizaine de ses pages à la culture et à la transformation du chanvre, mais il est pour ainsi dire mieux enraciné en sol canadien. S'adressant (en anglais...) aux « Canadian farmers » auxquels Grece voudrait transmettre les principes de l'agriculture anglaise, l'ouvrage s'appuie sur des expériences menées au Canada depuis près d'une décennie. Et sur un parcours de combattant : l'immigration même de Grece au Canada s'inscrit dans la série d'efforts infructueux des gouvernements britannique et colonial pour lancer la culture du chanvre dans le Bas-Canada. Grece devait initialement, par l'entremise d'un accord avec les lords du commerce à Londres, promouvoir la culture du lin et du chanvre en échange d'une avance de 400£ et d'une terre de 150 acres défrichée à des fins expérimentales près de la rivière des Outaouais à lui et son collègue à James Campbell⁸¹. Cependant, à son arrivée à Québec, il ne reçut pas la terre promise, mais plutôt l'autorisation d'obtenir un bail ou l'achat d'une ferme aux frais de l'État, une allocation annuelle de 200£ ainsi que 75 minots de semence et 100 exemplaires de la brochure de Charles Taylor. En 1807, il arrive à se procurer 60 arpents de terre convenable dans la seigneurie de Bécancour, près

⁷⁷ *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, depuis le 10 février jusqu'au 2 mai 1804, 245.

⁷⁸ La *Gazette de Québec*, 24 mars 1804 ; Signalons aussi que l'hebdomadaire *British-American Register* présente dans sa dépêche du 16 avril 1803 un rapport sur l'état de la culture du chanvre au Haut-Canada. *The British-American register*, 16 avril 1803, 237-238.

⁷⁹ Charles Taylor, *Remarques sur la culture et la préparation du chanvre en Canada : communiquées à la requisition des lords du conseil privé de Sa Majesté pour le commerce et les plantations* (York [Toronto] : John Bennett, 1806). <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.53716>.

⁸⁰ Charles F. Grece, *Essays on practical husbandry, addressed to the Canadian farmers* (Montréal : William Fray, 1817). <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.10388>.

⁸¹ Wallot, « GRECE, CHARLES FREDERICK » ; Jean-Pierre Wallot, « CAMPBELL, JAMES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1983. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/campbell_james_5F.html ; Macdonald, « Hemp and Imperial Defence », 391-392.

des Trois-Rivières, sur laquelle il commence ses opérations. Toutefois, l'expérience est un désastre. Pour se justifier, Grece plaide plusieurs circonstances défavorables⁸². Il en fait ressortir une particulièrement dans son traité, soit la guerre et l'explosion de l'industrie du bois, d'où l'excessive cherté de la main-d'œuvre :

Some years ago a trial was made, under the protection of the Government, to introduce Hemp as a staple commodity for this and the sister province. Unfortunately, political events obstructed that effort ; the American embargo gave so great a scope to mercantile enterprize, particularly the Lumber Trade, that there was scarcely any bounds to the price given for labour. Soon after the war ensued, which may be said, gave a death blow to agricultural pursuits. The present offers fairer prospects, by the general peace now taken place. Should a future attempt be made for its introduction, a recital of the practice and experience of many years may be useful to the undertakers.⁸³

Ce passage montre bien que la conjoncture napoléonienne n'était finalement pas si favorable à la culture du chanvre, drainant vers l'industrie du bois en plein essor le surplus de main-d'œuvre paysanne qui aurait pu être employé à transformer le chanvre du cru en produit exportable. Ou, mieux, qui aurait *dû* s'occuper ainsi, puisque même Grece, pourtant durement éprouvé par ses expériences dans le domaine, continue de poursuivre le mirage du « hemp as a staple commodity for this [...] province ».

2.3.2 Réactions face aux difficultés du siècle, 1816-1840

L'optimisme de Grece frappe tout particulièrement à la lumière de la crise agricole dont la colonie se relève à peine au moment de la publication de son livre. Dès 1811, on rapporte un dérèglement des saisons, avec des étés courts et froids et des hivers moins rudes, mais plus longs⁸⁴. Les administrateurs coloniaux restent pourtant indifférents à l'égard de ce phénomène qui afflige la paysannerie, pourvu qu'elle produise. Toutefois, en 1816, l'une des pires années qu'ait connue l'agriculture nord-américaine depuis trois siècles⁸⁵, la crise prit assez d'ampleur pour inciter la

⁸² Macdonald, « Hemp and Imperial Defence », 391-392.

⁸³ Grece, *Essays on practical husbandry*, 67-68.

⁸⁴ Dechêne, « Observation sur l'agriculture du Bas-Canada », 192.

⁸⁵ En 1816, qui est tristement connue comme « l'année sans été », un froid extrême déferle sur l'hémisphère nord tout entier. De nombreuses chutes de neige imprévues dans la première quinzaine de juin retardent de plus d'un mois le début de la saison dans plusieurs régions du Canada. Le froid et la sécheresse combinés en juillet ne ménagent pas non plus la végétation et, à partir de la mi-août, les gels prématurés ruinent tout espoir : les récoltes furent désastreuses. L'éruption du volcan Tambora survenue en avril 1815 en Indonésie serait à l'origine de ces phénomènes météorologiques. *Ibid.*, 192-196. Sur l'éruption du volcan Tambora en 1815 et ses répercussions, voir Bernice de Jong Boers, « Mount Tambora in 1815: A volcanic eruption in Indonesia and its aftermath », *Indonesia*, 60 (1995) : 37-60. <https://www.jstor.org/stable/3351140> ; Alan MacEachern, « The Big Chill: Two centuries ago, much of the world was

Chambre d'assemblée du Bas-Canada à s'enquérir plus sérieusement de la situation agricole de la province. Dans le rapport qu'elle dresse cette même année, huit témoins, seigneurs et marchands propriétaires de terres, sont invités à répondre à certaines questions au sujet de l'état de l'agriculture du Bas-Canada. Parmi eux, David Anderson, possédant lui-même une terre près de Québec, a bien observé les pratiques agricoles environnantes et a réfléchi sur la question du chanvre :

Les Canadiens ont [...] très naturellement refusé de prendre l'avis d'un employé du Gouvernement pour les instruire dans la manière de cultiver le Chanvre: il leur recommandait de semer du Chanvre au lieu de Blé ; avis qui doit paraître absurde aux Cultivateurs tant Canadiens qu'Anglais. Ils ont traité avec une pareille indifférence l'avis d'un autre Agent du Gouvernement, employé pour le même objet. Il les informait qu'il avait semé toute sa terre en Chanvre, et les invitait à venir voir ses opérations, et apprendre l'art de le cultiver d'après son exemple : il n'est assurément pas étonnant que les Canadiens fussent sourds à de telles instructions. Il est inutile de rien avancer ici, pour prouver des absurdités aussi évidentes d'elles-mêmes que le sont ces instructions et ces exemples offerts aux cultivateurs de ce pays, ou pour faire apologie de ce que les Canadiens ont refusé d'adopter ces exemples ou de recevoir ces propositions⁸⁶.

Anderson semble avoir bien compris que ce ne sont ni des primes et des médailles d'or, ni même des prix élevés ou encore l'instruction de quelques experts étrangers, qui vont inciter les agriculteurs canadiens à essayer un autre article plus risqué, surtout un autre qui n'est pas un aliment et lorsque le prix du blé est avantageux.

Si par la suite il arrivera à la Chambre d'inviter des cultivateurs canadiens-français à se prononcer devant elle, ce ne sera pas précisément sur la question du chanvre⁸⁷. En revanche, à l'instar d'Anderson, certains notables anglophones qui tâtent de l'agriculture continuent de faire entendre un raisonnement de producteur agricole aux députés. S'ils ne sont pas eux-mêmes députés, comme c'est le cas de John Neilson, rédacteur de la *Gazette de Québec* et propriétaire terrien. En 1824, il fournit à la Chambre une explication détaillée de la préférence manifeste des habitants pour le blé, aux dépens du chanvre. Son point de départ est familier : il constate que « [d]epuis 1793 jusqu'à 1816, le prix du grain était si haut, que personne n'était induit à essayer aucune autre

left in the cold during what became known as the Year Without a Summer », *Canada's History*, (2016). The Big Chill - Canada's History (canadahistory.ca).

⁸⁶ *Appendice des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, 1816, vol. XXV^e, 2^e session du 8^e parlement provincial, p. E-28-E-29.

⁸⁷ Voir par exemple les dépositions de quelques habitants au sujet de l'accès aux terres incultes : *Appendice des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, 1823, vol. XXXII^e, 3^e session du 11^e parlement provincial, p. T-14-T-16.

espèce de culture et surtout une qui n'est pas une nourriture, et pour laquelle il n'y avait aucune demande certaine »⁸⁸. Neilson poursuit en analysant toute la logique de l'économie paysanne, débouchant sur ce qu'on appellerait aujourd'hui un sérieux problème de mise en marché :

Le grain [en référence au blé], qui forme la principale nourriture dans le pays, doit être semé en quantité suffisante, dans le cas d'une mauvaise année, pour assurer une suffisance de nourriture. Tout le travail qui peut être épargné est généralement et peut être en sûreté mis sur cette culture. Si la saison se montre favorable, le surplus trouve un acheteur à la porte du fermier. Le chanvre n'offre pas les mêmes avantages. Il pourrait être cultivé en petites portions autour des maisons, mais que peut-on en faire après qu'il est cultivé ? On peut connaître comment il doit être semé pour produire la meilleure écorce; lorsque les deux espèces sont tirés, comment préparées ? que va-t-on en faire ? Le porter en ville ? Qui l'achètera ? A quel prix ? Le porter à Kingston dans le Haut-Canada ? Où chercher un agent ? Le porter dans tous les magasins pour chercher un acheteur ? et pas un ne peut être trouvé, qui connaît l'article ou le croit achetable. Cependant sous ces circonstances on croit miraculeux que les fermiers Canadiens ne cultivent pas le chanvre ! Le seul miracle est, qu'il y ait des personnes qui espèrent qu'ils le cultiveront dans telles circonstances⁸⁹.

Ici, Neilson tente de remettre les pendules à l'heure : les fermiers canadiens refusent de s'embarquer dans une entreprise à grande échelle puisqu'ils la jugent beaucoup trop risquée, voire insensée, alors que le blé offre un marché certain une fois la famille nourrie.

Au même moment, dans le récit qu'il fait de son séjour au Canada de 1818 à 1823 (publié en anglais en 1824 et en traduction française et allemande en 1825), l'Irlandais Edward A. Talbot, fils d'un entrepreneur en colonisation actif dans le Haut-Canada, tient des propos analogues. Il souligne l'insouciance du gouvernement face aux préoccupations de la vie courante de sa population dans les deux Canadas. Selon lui, c'est la raison pour laquelle les efforts pour inciter la culture du chanvre et du tabac ont tous échoué. Comme le fait Neilson, Talbot tient pour acquis que les Canadiens (aussi bien anglais que français), connaissant leurs propres intérêts, seraient prêts à cultiver le chanvre si certaines conditions étaient réunies :

⁸⁸ *Appendice des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, 1824, vol. XXXIIIe, 4^e session du 11^e parlement provincial, p. R-69-R-70 ; Sonia Chassé, Rita Girard-Wallot et Jean-Pierre Wallot, « NEILSON, JOHN », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1988. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/neilson_john_7F.html.

⁸⁹ *Appendice des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, 1824, vol. XXXIIIe, 4^e session du 11^e parlement provincial, p. R-69-R-70.

Si l'attention des fermiers de ces deux districts était plus particulièrement dirigée vers la culture du tabac et du chanvre, leur produit suffirait, sans aucun doute, pour les dédommager de leurs travaux et stimuler leurs efforts qui seraient beaucoup mieux récompensés que par les produits résultant de la culture de grains. [...] Néanmoins, ce n'est ni le courage, ni l'esprit d'entreprise qui manquent dans ce pays; mais tous les plans formés pour son amélioration, quelque raisonnables ou praticables qu'ils puissent être, demeurent sans succès, faute de moyens pour les exécuter. Le gouvernement colonial paraît prendre si peu d'intérêt à la prospérité de cette contrée, qu'on ne peut attendre de ce côté, aucun encouragement. Il semble être indifférent aux autorités existantes que les habitants passent leur vie dans le besoin et les fatigues, ou qu'ils jouissent de l'aisance et de l'honnête indépendance qui pourraient certainement être le partage de tous les Canadiens, si les gouvernants adoptaient des mesures que tous les hommes sans préjugés estiment aussi praticables, qu'elles sont indispensables à leur bien être⁹⁰.

En sommant le gouvernement d'investir – en octroyant des primes à la production, notamment – Talbot revient sur un vieux refrain, tout en mettant un accent inhabituel sur le dynamisme des deux populations coloniales.

Peut-être n'est-il pas un hasard si deux ans plus tard, la Société d'agriculture recommande au gouvernement d'établir une manufacture du chanvre, créant un circuit commercial pour l'exportation tout en évitant aux producteurs de devoir transformer le chanvre :

Dans la vue de faciliter les intentions du gouvernement de Sa Majesté pour l'encouragement de la culture du chanvre dans ces provinces, et dans l'espérance de procurer beaucoup d'avantages à nos cultivateurs, s'ils pouvaient être induits à cultiver cet objet profitable de commerce, la Société recommanderait l'établissement par une loi d'un endroit où le cultivateur pût trouver à disposer de son chanvre brut tel que pris sur la terre, qui pourrait être manufacturée à la même institution de manière à pouvoir être exporté. C'est un grand objet de commerce dans le nord de l'Europe, et de la plus grande importance à la Mère-Patrie pour l'usage de sa puissante Marine⁹¹.

⁹⁰ Edward A. Talbot, *Cinq années de résidence au Canada* (Paris : Boulland, 1825), 302-304. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.47849>. Il s'agit de la version traduite en français de *Five years' residence in the Canadas : including a tour through part of the United States of America, in the year 1823*. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.40915>. Il existe également une version traduite en allemand, *Reise in Canada und einem Theile der Vereinigten Staaten von Nord-Amerika, im Jahre 1823*. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.42396>.

⁹¹ *Appendice des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, 1826, vol. XXXVe, 2^e session du 12^e parlement provincial, p. E-3 ; Le gouvernement du Haut-Canada se préoccupe déjà du problème de l'« exportabilité ». Dès 1821, une loi haut-canadienne prévoit 300£ pour l'achat et la construction de machines « pour préparer le chanvre pour l'exportation », et 50£ par an pendant trois ans pour le maintien de ces machines. Fowke, *Canadian Agricultural Policy*, 74-75.

La Société ajoute quelques précisions supplémentaires en 1830. Elle soutient que la cause selon laquelle la promotion de la production du chanvre « a toujours manqué de produire l'effet désiré [...] git à ce qu'il semble, dans la difficulté, ou peut-être, dans l'éloignement de rendre cet article en état d'être présenté sur le marché, tel qu'on le voit ordinairement dans le commerce. » Elle se dit « d'avis que cet obstacle pourrait être surmonté, en établissant un marché pour cet article dans son état brut, tel qu'on l'enlève de dessus la terre »⁹². Du côté des agronomes aussi, donc, il y a des signes d'une meilleure prise en compte de la situation des cultivateurs – quoi qu'on puisse penser de la proposition de manufacture, laquelle paraît peu réaliste au plan politique. Enfin, une dernière publication, le *Traité d'agriculture pratique* de Joseph-François Perreault paru à Québec en 1831, montre les limites de cette sensibilité agronomique à l'égard des préoccupations paysannes. S'inspirant de textes européens, Perreault recommande, entre autres choses, de labourer trois fois avant de semer, d'incorporer le chanvre à une rotation de cinq cultures sur trois ans, tout en minimisant l'effort requis pour transformer la plante en produit commercialisable⁹³. Les conseils de Perreault ont beau se vouloir « adapté[s] au climat du Canada », on constate d'emblée que l'introduction de la culture du chanvre exigerait une modification profonde du régime des tâches des habitants.

L'exemple est aussi instructif dans la mesure où Perreault revisite finalement un vieux thème du discours sur le chanvre au Canada, celui du travail paysan. Raisonnant en agronome qui s'inspire des meilleures pratiques européennes, il n'attribue pas – explicitement – le refus des Canadiens de cultiver le chanvre à une sorte de paresse ancestrale à éradiquer, comme le faisaient les autorités sous le Régime français⁹⁴. Mais il n'en propose pas moins une intensification du travail agricole – et de l'utilisation du sol – qui passe, entre autres choses, par l'introduction du chanvre

⁹² *Appendice des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, 1830, vol. XXXIX^c, 3^e session du 13^e parlement provincial, p. I-10-I-11.

⁹³ Joseph-François Perrault, *Traité d'agriculture pratique : seconde partie, de la grande et moyenne culture, adaptée au climat du Bas-Canada* (Québec : Fréchette, 1831), 139, 145-148. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.39891>.

⁹⁴ Voir aussi l'analyse du révérend T. B. Burton, missionnaire protestant à Rawdon de provenance irlandaise, qui en attribuant les lacunes qu'il perçoit chez les cultivateurs canadiens à l'ignorance et non à la paresse, en tire des motifs d'espoir : « [...] l'Irlandais industriel se procure non seulement une humble subsistance, mais encore il aide la mère-patrie par ses productions. Maintenant, permettez que je demande au Canadien actif et entreprenant, pourquoi n'en ferait-il pas autant ? Voudrait-il paraître moins industriel, moins courageux, moins intelligent que l'Irlandais ? ». Burton n'évoque le chanvre qu'en passant. T.B. Burton, *Essai sur l'agriculture comparative ou Un cour examen de l'état de l'agriculture tel qu'il existe actuellement dans la Grande-Bretagne et en Canada* (Québec : C. Le François, 1830), 33. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.60994>.

dans la gamme des cultures. De ce point de vue, il continue de taper sur le clou « faisons travailler les habitants », prolongeant à sa façon une tradition qui remonte au XVII^e siècle.

En guise de conclusion, il convient d'abord de retenir une évidence : dans la Province of Quebec et au Bas-Canada, ni les administrateurs, ni les agronomes qui leur prêtent main-forte n'ont réussi à convaincre les cultivateurs canadiens de cultiver le chanvre à grande échelle. L'historien Norman Macdonald fournit des explications éclairantes de ce rendez-vous manqué. Il rappelle que le gouvernement britannique préfère de loin le chanvre d'origine russe à celui de ses colonies puisque la qualité est bonne, le prix généralement satisfaisant et l'approvisionnement, dans des circonstances normales, suffisant alors qu'en revanche, la qualité du chanvre colonial est médiocre, la quantité incertaine et la demande en est saisonnière. L'intérêt britannique pour le chanvre canadien s'embrace donc pendant les périodes de tension diplomatique avec la Russie et diminue rapidement avec le rétablissement de relations amicales. Selon l'auteur, le gouvernement n'a jamais sérieusement affronté les difficultés initiales de la culture du chanvre : le caractère non alimentaire de cette plante, difficile à produire et vulnérable aux insectes ravageurs et aux conditions climatiques défavorables ; l'attrait du blé, culture plus intéressante et rémunératrice ; la difficulté du défrichement des terres fortement boisées pour la culture du chanvre ; la préparation du sol pour la semence, qui est d'ailleurs insuffisante et inappropriée ; le manque de machines pour alléger le travail épuisant de la préparation du chanvre pour le marché et la production de grandes quantités ; etc.⁹⁵ De plus, les tensions politiques comme l'embargo américain accroissent la demande de bois et de potasse bas-canadien, ce qui a nécessité le double de la main-d'œuvre pour effectuer l'ouvrage requis, privant ainsi les cultivateurs des bras nécessaires. Ces industries en pleine expansion dans la Province payent des salaires extravagants et élèvent le coût du chanvre ainsi que le prix pour le gouvernement⁹⁶. Non seulement cela, mais les conditions sociales sont défavorables à toute progression du secteur agricole : le système seigneurial continue à contraindre les initiatives, le clergé s'oppose aux cultures non assujetties à la dîme, les marchands ruraux profitent « des communications intérieures lamentables pour dicter la nature des paiements et les termes d'échanges »⁹⁷.

⁹⁵ Macdonald, « Hemp and Imperial Defence », 395-398.

⁹⁶ *Ibid.*, 396.

⁹⁷ Dechêne, « Observation sur l'agriculture du Bas-Canada », 199.

Qui plus est, les attentes des autorités métropolitaines sont beaucoup trop hautes : jamais le Canada n'aurait pu produire un article de qualité égale à celui de la Baltique, puisque la situation du Canada divergeait largement de celle des pays de l'Europe du Nord. Le trop grand optimisme des autorités britanniques envers le Canada dissimule leur incompréhension des réalités coloniales – tout comme leurs homologues français sous le Régime français. Soucieux des désirs de la Métropole, le gouvernement colonial leur livre de faux espoirs, ce qui entraîne des efforts onéreux pour stimuler une entreprise qui était depuis le début vouée à l'échec. Pourtant, le 18 décembre 1829, le Navy office à Londres réclame encore au Canada de fournir des preuves irréfutables « that the quality of the hemp produced in that country [Canada] is fully equal to that imported from the Baltic », sans quoi aucun nouvel encouragement ne serait donné par le gouvernement britannique⁹⁸. Alors, faut-il s'étonner que cette paysannerie négligée et ridiculisée préfère la voie la plus facile et la plus sûre pour gagner sa vie et qu'elle choisisse la culture du blé, plus rentable, au lieu d'une spéculation douteuse et risquée qui exige plus de connaissances et de dur labeur, une terre de meilleure qualité, du capital et un marché stimulé artificiellement par des primes élevées ?

Les circonstances troublantes qui frappent les campagnes dans la seconde décennie du XIX^e siècle ont pour effet d'alerter les responsables et de provoquer une réflexion mieux informée et plus réaliste que par le passé sur le monde rural. Toutefois, il est douteux que les gouvernants métropolitains et coloniaux aient une idée claire des préoccupations des ruraux et du système agricole, ou du travail pénible de la préparation du chanvre pour le marché. Dans le discours officiel, il est certain qu'il ne s'agit plus d'invoquer l'« indolence » paysanne ou l'appel de la forêt pour expliquer les revers de la culture du chanvre au Canada. Ces critiques infondées laissent cependant leur place à une autre : l'« ignorance » paysanne, voire de la population canadienne tout entière que la non-culture du chanvre sert à révéler. Dans bien des cas, de telles observations expriment elles aussi des préjugés à l'égard des francophones, voire à celui de la population rurale des deux Canadas. Mais elles n'en témoignent pas moins de la conviction qu'il est possible d'améliorer les pratiques agricoles des Canadiens en leur montrant comment faire. Cette foi en l'instruction populaire va en s'accroissant, signe de l'essor de l'agronomie et, sans doute, du progrès des Lumières... Il reste que ce discours ne tient compte que partiellement de la réalité paysanne et

⁹⁸ Navy office à Croker, 18 décembre 1829, CO 42, bobine C-10770, Vol. Q. 353, p. 15 ; Macdonald, « Hemp and Imperial Defence », 394.

que même après la crise de 1816, il ne parvient que difficilement aux oreilles des décideurs coloniaux et impériaux.

En somme, il y a dans le discours des élites dirigeantes et intellectuelles du XVIII^e et XIX^e siècle une certaine obstination dans la promotion de la culture du chanvre au Canada, envers et contre tout. Les échantillons de discours que nous avons récoltés soulignent par leur caractère répétitif le fait qu'il n'y a guère d'évolution du propos jusque vers la fin du XVIII^e siècle et la reprise de thèmes déjà martelés sous le Régime français, possiblement parce que les élites britanniques avaient lu des auteurs français. Puis, nous constatons qu'à la longue certains membres de l'élite de la première moitié du XIX^e siècle finissent bel et bien par comprendre les contraintes qui empêchent les habitants d'adopter cette culture et formulent une analyse plus juste et mieux collée à la réalité coloniale.

Tout au long de ce chapitre, nous avons également voulu voir s'il n'existait pas des cohérences intertextuelles entre les divers types de sources à l'étude, soit manuscrites et imprimées. Les ressemblances entre les productions discursives sont évidentes : les emprunts sont fréquents tant à l'intérieur d'une même catégorie de source, que ce soit d'une lettre manuscrite officielle à l'autre ou d'un livre imprimé à l'autre, ou entre ces deux types de sources. En effet, nous avons pu constater qu'il y a, à quelques exceptions près, une répétition des commentaires – qui sont parfois même énoncés de façon identique – d'un témoignage à l'autre, ce qui aurait dû mettre les historiens en garde de la véridicité de ces discours. Or, les clichés qui en découlent sur la population créole et sur le monde rural induiront en erreur autant les lecteurs contemporains que ceux qui écriront l'histoire. Nous allons voir qu'ils ne seront pas discrédités par l'historiographie qui au contraire, les répandra abondamment pendant longtemps.

CHAPITRE III : Le discours officiel sur le chanvre au Canada à travers l'historiographie, XIX^e-XXI^e siècle

Nous allons maintenant voir comment et jusqu'à quel point le discours historique sur le chanvre se répercute dans l'historiographie sur le Canada français. Nous avons concentré (faute de temps et d'espace) le principal de notre analyse de l'historiographie sur la période du Régime français. Ce survol ne se veut pas exhaustif, portant plutôt un choix d'ouvrages généraux qui accordent une certaine importance à la culture du chanvre, ou sur de rares études ponctuelles plus précises.

Nous observons, dans ce cheminement historiographique, l'émergence – non linéaire – d'une perspective moins « officielle » et plus sensible à l'horizon des acteurs. D'abord, les travaux qui demeurent tributaires du discours officiel, à travers les histoires générales écrites au XIX^e siècle par François-Xavier Garneau, puis au XX^e, par Lionel Groulx et Gustave Lanctot, avec comme jalon l'histoire traditionnelle et nationale. Puis, dans les études qui abordent la Nouvelle-France sous l'angle socio-économique comme les historiens Émile Salone et Joseph-Noël Fauteux – sans trop s'éloigner de l'interprétation traditionnelle de l'histoire du Canada – ainsi que Jean Hamelin, qui, à sa façon, n'échappe pas à cette tendance. Le discours officiel alimente directement cette historiographie qui s'abreuve à la correspondance transatlantique des administrateurs, formant avec les récits de voyage et les premières histoires de la Nouvelle-France le principal (ou du moins parmi les plus accessibles, pendant longtemps) legs documentaire des deux régimes coloniaux successifs (français et anglais). Cependant, ces historiens ne se sont pas vraiment préoccupés des jeux discursifs qui s'expriment aussi dans cette correspondance. Dans leur récit sur le chanvre, nous remarquons la plupart du temps ce fameux cliché de l'habitant « apathique » qui est issu d'une interprétation littérale des écrits des dirigeants coloniaux et qui sera pendant longtemps propagé par l'historiographie canadienne. Nous avons donc accordé une attention particulière à l'image de l'habitant canadien. Toutefois, certains travaux d'historiens et d'historiennes en l'occurrence anglophones publiés au cours de la première moitié du XX^e siècle comme celui d'Alice Jean E. Lunn et ceux, traitant de la culture du chanvre cette fois-ci sous le Régime anglais, de Norman Macdonald et de Vernon C. Fowke s'écartent, dans une certaine mesure, du point de vue « officiel » et peuvent par conséquent être considérés comme avant-gardistes.

C'est seulement dans l'historiographie plus récente, que les historiens se sont alors penchés sur les documents administratifs en tant qu'objet d'étude – en s'intéressant à l'élaboration du discours dans la correspondance officielle. En effet, un regard renouvelé est porté sur le discours officiel à travers une histoire économique, sociale, politique et culturelle par Louise Dechêne dans ses trois livres publiés entre 1974 et 2008. L'historienne met en garde de l'irréalisme du discours étatique sur l'agriculture ou sur la vie coloniale plus généralement. Dans un second lieu, par des recherches plus axées cette fois-ci sur le discours et/ou la construction de l'État comme ceux de Marie Houlemare, Thomas Wien et Marie-Ève Ouellet. Ces derniers travaux sur le discours nous fournissent des pistes de réflexion afin de mettre en lumière le chanvre comme motif discursif dans la correspondance adressée à Versailles depuis Québec. Enfin, nous nous sommes intéressé à certaines études qui, ces dernières années, abordent les questions de représentations en Nouvelle-France comme celle de Gervais Carpin sur le terme « Canadien », l'étude de Christophe Horguelin sur la façon avec laquelle les autorités s'adressent aux colons, ainsi que le chapitre sur les représentations de Louise Dechêne, dans son livre *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le Régime français*; une réflexion poursuivie dans les travaux de Gilles Havard ou encore par divers spécialistes du monde atlantique dans le livre dirigé par Cécile Vidal, *Français? La nation en débat entre colonies et métropole (XVI^e-XIX^e siècle)*.

3.1 L'historiographie tributaire du discours officiel : du XIX^e siècle aux années 1960

3.1.1 Histoires générales

Au XIX^e siècle, des historiens canadiens-français comme F. X. Garneau, dans leurs histoires générales¹ privilégient d'abord et avant tout les archives gouvernementales telles que les édits et ordonnances ainsi que la correspondance officielle entre les administrateurs coloniaux et métropolitains qui offrent un amas de renseignements décrivant les divers aspects de la vie coloniale, notamment politique et diplomatique de même qu'économique et sociale. Toutefois, une petite partie seulement de ces documents est alors conservée au Canada alors que le reste est détenu

¹ François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours* (Montréal : Beauchemin & Fils, 1882-1883 [1845-1852]), 4 vol. Catalog Record: Histoire du Canada depuis sa découverte... | HathiTrust Digital Library ; voir également J.B.A Ferland, *Cours d'histoire du Canada* (Québec : A. Coté, 1861-1865), 2 vol ; Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français* (Montréal : Wilson & Cie Éditeurs, 1882-1884), 8 vol.

à Paris, les rendant ainsi difficiles d'accès². Seuls les travaux de collection, classement, transcription et édition combleront ce manque tout au long du siècle. D'ailleurs, les transcriptions (partielles) de la série C¹¹A qui, rappelons-le, contient la correspondance expédiée en France depuis le Canada, n'occuperont les étagères du dépôt d'archives d'Ottawa que vers la fin des années 1880. Ces historiens travaillaient donc pendant assez longtemps avec une sélection limitée de la correspondance officielle, quitte à s'appuyer aussi sur l'*Histoire et description générale de la Nouvelle-France* (1744) de Charlevoix qui s'y abreuve en partie³.

En tout état de cause, la documentation même passablement incomplète ne les empêchera pas de présenter le Régime français comme une époque glorieuse, marquée par le dynamisme, voire l'héroïsme des colons canadiens. C'est la trame narrative propre à l'histoire traditionnelle et nationale, dans laquelle les colons canadiens, déjà au XVII^e siècle, « ont rendez-vous avec la nation⁴ ». Une histoire qui nous conduit inéluctablement à l'affirmation nationale, canadienne-française d'abord, québécoise à la longue. Dans ce récit, aucune autre alternative ne peut donc être envisagée. Cette histoire qui se veut « Grande Histoire » évoque les faits « dignes de mémoire », laissant place à une part de subjectivité dans le choix des périodes et thèmes qui méritent une attention ou de passer sous silence⁵. Alimenté par l'idéologie de la « survivance », ce récit téléologique mis de l'avant par ces historiens du XIX^e siècle, à une époque où l'État-nation s'érige, aura des résonances jusque dans les années 1960 dans un Québec en pleine affirmation nationale au moment de la Révolution tranquille, alors que l'histoire nationale connaît encore des jours de gloire, comme nous le verrons, sous la plume d'historiens tels que Lionel Groulx et Gustave Lanctot⁶. Il est important de souligner que vers les années 1950 et 1960, lorsque paraissent leurs principales synthèses, Groulx et Lanctot, nés en 1878 et 1883 respectivement, ont plus de 70 ans

² Thomas Wien, « En attendant Frégault. À propos de quelques pages blanches de l'histoire du Canada sous le Régime français », dans T. Wien, C. Vidal et Y. Frenette, dir. *De Québec à l'Amérique française : histoire et mémoire* (Québec : Presses de l'Université Laval, 2006), 80.

³ François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle France : avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale* (Paris : chez Nyon fils..., 1744), 3 vol. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb302240828>.

⁴ Catherine Desbarats et Thomas Wien, « Introduction : la Nouvelle-France et l'Atlantique », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 64, 3-4 (2011) : 12. <https://id.erudit.org/iderudit/1017968ar>.

⁵ Voir Wien, « En attendant Frégault », 65-94.

⁶ Il y a également Guy Frégault (dans son œuvre s'étendant de *La civilisation de la Nouvelle-France* [1944] à *Le XVIII^e siècle canadien* [1968]) ou, à sa façon, Marcel Trudel, par exemple, qui pratiquent encore l'histoire nationale et dans le cas du premier tout particulièrement, privilégient encore la correspondance officielle. Guy Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744* (Montréal : Fides, 2014 [1944]) ; Guy Frégault, *Le XVIII^e siècle canadien : études* (Montréal : Éditions HMH, 1968) ; Jean Lamarre, *Le devenir de la nation québécoise : selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)* (Québec : Septentrion, 1993), 205-309.

et reflètent des courants de pensée plus anciens. Nous remarquons toujours dans les récits de ces historiens une primauté des sources classiques comme les ordonnances et la correspondance officielle ainsi que ce même discours qui tourne autour des questions identitaires sur les Canadiens français.

Garneau consacre dans son ouvrage, *Histoire du Canada depuis sa découverte à nos jours* publié en 1845-1852⁷, certains passages au chanvre. Tout commence avec l'arrivée de l'intendant Jean Talon dans la colonie. Glorieux personnage, Garneau lui accorde une place privilégiée dans son histoire – une pratique courante chez les historiens nationalistes. Avec l'implantation ou l'encouragement d'une foule d'industries, c'est Talon qui donne l'impulsion nécessaire au développement économique du Canada et qui réussit à en faire une colonie florissante :

On cultivait déjà les grains ordinaires ; il [Talon] encouragea la culture du lin et du chanvre, afin de fournir à la consommation du pays et aux demandes du commerce extérieur. Une tannerie, la première qu'on ait vue en Canada, fut établie près de Québec et eut un plein succès. Enfin sous sa main créatrice tout changea d'aspect en peu d'années. Il entra dans le détail des moindres choses, invitait les habitants à venir chez lui, ou allait les visiter chez eux ; il éclairait leur industrie et favorisait leur entreprise. En 1668, on vit onze navires dans la rade de Québec chargés de toutes sortes de marchandises [...] Tant de beaux résultats étaient dus à l'impulsion que Talon avait donnée aux affaires, et à la plus grande liberté qui venait d'être accordée au commerce.⁸

L'introduction de la culture du chanvre au Canada fait partie des preuves du dynamisme de Talon. Sans préciser quels sont les moyens utilisés par Talon pour encourager cette industrie, Garneau indique que les tentatives ont été vaines⁹. Il se rend ensuite à l'idée partagée dans les écrits des intendants Raudot selon laquelle cette branche de l'agriculture est prospère en 1715, sans s'interroger sur les raisons pour lesquelles tout d'un coup elle était remise sur pied par la suite¹⁰.

D'autre part, Garneau valorise et met de l'avant l'agriculture dans ses écrits, aspect fondamental chez la plupart des historiens nationalistes, au détriment de la traite des pelleteries, « le seul commerce dont on se fût sérieusement occupé jusqu'alors », elle qui « répandait des habitudes vicieuses et vagabondes parmi la population, qui négligeait la culture des terres pour un

⁷ Nous utilisons la 4^e édition de l'œuvre de Garneau publiée en 1882-1883. Garneau, *Histoire du Canada* ; Sur Garneau, voir Patrice Groulx, *François-Xavier Garneau : poète, historien et patriote* (Montréal : Boréal, 2020).

⁸ Garneau, *Histoire du Canada*, vol. 1, 214.

⁹ *Ibid.*, vol. 2, 153.

¹⁰ *Ibid.*, 143.

gain trompeur. »¹¹ Cette dichotomie qui existe entre la course de bois et le travail du sol provient des sources officielles qui penchent – comme nous l’avons vu – en faveur de l’agriculture et de l’enracinement de la population coloniale, une position à laquelle l’historiographie traditionnelle adhérera. Par exemple, non sans admiration, Garneau cite les paroles des administrateurs Raudot :

“Les Anglais [...] sans s’amuser à voyager loin de chez eux [en référence à la course de bois], cultivent leurs terres, établissent des manufactures [...] Nous devrions les imiter et nous livrer à un commerce plus avantageux et plus durable [...] Comme eux encourageons l’exportation des viandes salées, [...] du chanvre, du lin, etc. [...] tout le monde sera occupé, les marchandises seront abondantes, et par conséquent à meilleur marché ; cette activité attirera l’émigration, étendra les défrichements, développera la pêche et la navigation et répandra enfin une vie nouvelle dans tous les établissements de cette contrée aujourd’hui si languissante.” Ils [les Raudot] démontraient, par un raisonnement parfaitement conforme aux meilleurs principes de l’économie politique moderne, les avantages qui résulteraient de cet état de choses pour la France elle-même¹².

En somme, Garneau embrasse le discours des correspondants officiels, sans se demander quel reflet de la vie coloniale ces administrateurs ont intérêt à transmettre à Versailles. Loin de là, il fait une interprétation littérale des propos des dirigeants coloniaux, une manière de procéder qui peut s’expliquer par le fait qu’il utilise uniquement la documentation officielle. Il véhicule aussi certains des stéréotypes que l’on retrouve dans la correspondance officielle, comme l’influence de la course de bois et des comportements « néfastes » qui en découlent pour ceux qui la pratiquent.

Relayé par Garneau, ce point de vue qui sera également prodigué plus de 60 ans plus tard par le chanoine Lionel Groulx, dans son œuvre *Histoire du Canada français depuis la découverte* publiée en 1950¹³. Il dénigre lui aussi la course de bois, considérée comme un « fléau qui ronge la colonie », et favorise l’agriculture, l’une des « bases classiques » sur laquelle peut être fondée une « économie complète » – et dont la culture du chanvre fait partie¹⁴. Groulx oppose ainsi les deux types principaux qui forment la population canadienne : le coureur de bois, « le nomade », le « hors-la-loi », celui qui est « converti sans retour au mode de vie indienne » et l’autre, le paysan ou plutôt l’habitant, le « colon, le vrai colon rivé au sol, d’existence sédentaire », celui qui va

¹¹ *Ibid.*, 62.

¹² *Ibid.*, 62-63.

¹³ Nous utilisons la 4^e édition du livre de Groulx publiée en 1967. Lionel Groulx, *Histoire du Canada français depuis la découverte* (Montréal : Fides, 1967 [1950]), 2 vol. ; Sur Groulx, voir Serge Gagnon, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920 : la Nouvelle-France de Garneau à Groulx* (Québec : Presses de l’Université Laval, 1978), 287-288 et 392-410 ; Ronald Rudin, *Faire de l’histoire au Québec* (Québec : Septentrion, 1998), 65-152.

¹⁴ Groulx, *Histoire du Canada*, vol. 1, 79 et 93.

« façonner patiemment la portion vitale de la Nouvelle-France, l'assise durable où la jeune race finira par se replier »¹⁵. Il adhère aux propos des administrateurs de la Nouvelle-France tels que Denonville et les Raudot. Il perçoit les coureurs de bois comme de vulgaires « vagabonds aux mœurs dissolues » alors que les « vrais bâtisseurs de la colonie sont les habitants », tout en omettant néanmoins de mentionner le caractère oisif de ces derniers si souvent cité par les auteurs de la correspondance officielle¹⁶. Les habitants sont plutôt des hommes robustes, énergiques, travailleurs de la terre, assurant la colonisation, assignés à « une fonction pour ainsi dire nationale.¹⁷ » Pour appuyer ses propos, le prêtre historien reprend cette fameuse phrase de Talon, pour qui il a beaucoup d'estime : « ils [les colons du Canada] sont capables de prendre sur eux toutes les fatigues de la guerre, de la mer et des autres emplois que puisse souffrir quelque nation que ce soit »¹⁸. Comme ses prédécesseurs aimaient si bien le faire, Groulx rend hommage aux exploits de l'intendant Talon dans son récit. Il le considère comme un « exécutant d'un tempérament dynamique et d'imagination puissante », qui a « allumé au cœur des Canadiens le goût de l'initiative, du risque bienfaisant » et qui a fait la guerre « à l'indolence, à la désertion de la terre, à la course des bois »¹⁹.

C'est également Talon qui introduit la culture du chanvre au Canada. Les passages dédiés à cette culture dans l'œuvre de Groulx sont courts et peu nombreux, mais appréciables. Tout d'abord, le prêtre historien explique que deux tendances s'observent à propos de l'agriculture canadienne : l'une vise les besoins essentiels à la survie comme la nourriture, principalement la culture des céréales ; l'autre propose « l'adaptation de la culture agricole à l'économie métropolitaine », c'est-à-dire d'implanter davantage la culture du lin, du chanvre et l'élevage afin de pourvoir la France en cordages, tissus, cuirs ou tous autres articles que la métropole ne produit pas en quantité suffisante pour ses besoins²⁰. L'agriculture canadienne oscille entre ces deux orientations, sans arriver à se décider. Selon l'historien, c'est notamment pour cela que la culture du chanvre a connu du succès au Canada :

Adonné surtout à la culture des céréales nourricières, l'habitant n'a pas pour cela négligé les cultures d'adaptation à l'économie métropolitaine. Stimulée par une

¹⁵ *Ibid.*, 112 et 160-161.

¹⁶ *Ibid.*, 160-161.

¹⁷ *Ibid.*, 288-89.

¹⁸ *Ibid.*, 112.

¹⁹ *Ibid.*, 79 et 114.

²⁰ *Ibid.*, 241.

prime généreuse, la culture du chanvre a eu ses heures de vogue et de succès. Un moment même on négligera le blé pour le chanvre²¹.

Toutefois, il précise ensuite que l'entreprise n'a été que temporaire pour diverses raisons : « la vogue ne tombe que par l'abaissement trop subit de la prime, par le manque de main-d'œuvre et une trop petite consommation dans les chantiers navals de la colonie ». Ainsi, Groulx ne s'en remet pas à la « fainéantise » paysanne présumée par les dirigeants coloniaux dans leurs écrits pour expliquer les revers de la culture du chanvre au Canada. Bien qu'à plusieurs niveaux Groulx tienne le même discours que celui des auteurs de la correspondance officielle et que son histoire est empreinte d'un nationalisme nettement agriculturiste et messianique, il pose néanmoins un regard plus éclairé et compréhensif sur la paysannerie canadienne et l'agriculture coloniale :

C'est bien une paysannerie que les hommes de France ont principalement fondée sur le Saint-Laurent. Et cette paysannerie nous apparaît beaucoup plus centrée sur les besoins du colon et ceux de la colonie qu'ordonnée au commerce extérieur. Qui pourrait s'en étonner ? Dans les pays où les denrées alimentaires ne proviennent point ou qu'en intime partie de la production spontanée du sol, l'homme se préoccupe d'abord de sa subsistance. Les fréquentes disettes ont aussi instruit l'habitant canadien. [...] Il a choisi de s'adonner à la culture des grandes céréales et plus particulièrement du blé. Instruit en outre par la maigre assistance des pouvoirs publics, il devait opter pour l'établissement autonome qui lui permettrait de se passer de l'aide de l'État. L'œuvre n'en reste pas moins imposante. La vraie conquête de la terre canadienne, celle qui a rendu possible l'installation d'une race d'hommes sur les bords du Saint-Laurent, cette œuvre-là ne s'est pas accomplie dans les villes; elle s'est faite dans ce qu'on a appelé les « côtes ». Là aussi nous apparaît l'œuvre solide et originale qui a donné un visage humain au pays sauvage. Et pensons enfin que le tout a été réalisé par le travail tenace d'un humble travailleur, sans autres outils que sa hache, sa charrue primitive et souvent même une simple pioche.²²

L'historien Gustave Lanctot, dans son œuvre *Histoire du Canada* publiée en 1960²³, partage une vision similaire vis-à-vis les questions de représentations sur l'habitant du Canada. Dans son récit, Lanctot adopte une perspective tout aussi nationaliste, à sa façon, que Groulx, qui s'inscrit néanmoins dans le processus de décléricalisation de la société québécoise en ces débuts de la Révolution tranquille. Contrairement à Groulx, Lanctot écrit une histoire sobre où la Providence ne joue plus aucun rôle. Mais du point de vue des sources qu'il met à contribution, il puise dans les mêmes fonds que Groulx, des documents pour la plupart officiels. Lanctot représente les habitants

²¹ *Ibid.*, 243.

²² *Ibid.*, 243-244.

²³ Lanctot, *Histoire du Canada* ; Sur Lanctot, voir Rudin, *Faire de l'histoire au Québec*, 55-58, 61, 97-98, 109-111.

du Canada comme des hommes vaillants, courageux, résolus, « qui ne reculent ni devant la dure tâche du défrichement ni devant la menace du guet-apens iroquois ». « Et leurs femmes ne montrent pas moins de résolution et de vaillance que les hommes », ajoute l'historien²⁴. C'est ainsi qu'il décrit la « première génération canadienne », les habitants, appelés aussi les « émigrants », ceux et celles qui étaient établis en permanence au pays. Lanctot est contre toutes les légendes et « rumeurs » qui laissent sous-entendre le contraire : « La conclusion historique s'impose que, sauf d'inévitables exceptions, ces émigrants sont de race saine, d'esprit laborieux et de bonne catholicité »²⁵. Sous un ton condescendant et fataliste, Lanctot partage ainsi la même conception traditionnelle et nationaliste de la colonie laurentienne et de ses premiers habitants, qui dès Champlain, ont rendez-vous avec la nation. Dans les toutes dernières pages de son premier volume, il écrit :

L'année 1663 clôt la période héroïque canadienne. Quand Louis XIV le range sous l'administration royale, le pays est assailli par de continuelles irruptions iroquoises, la traite a baissé au point de ne plus suffire aux dépenses publiques et la population se chiffre à peine à deux mille cinq cents habitants. Cependant, malgré la carence des compagnies et de la royauté, l'œuvre accomplie s'avère d'une tenace solidité, mais c'est l'œuvre, avant tout, des colons, œuvre de labeur, d'endurance et de courage. Triés avec soin, ces colons de forte souche normande ou percheronne, angevine ou poitevine s'ancrent au sol et s'acharnent résolument à la tâche. Hommes de labeur assidu et de courage inébranlable, et femmes de tâches incessantes et d'âme vaillante, ce sont eux qui ont fondé la patrie canadienne!²⁶

D'ailleurs, c'est sous ces mêmes traits qu'il caractérise les fils et les petits-fils de ces émigrants de France²⁷. Lanctot tient les mêmes remarques des auteurs de la correspondance officielle pour expliquer les comportements ethniques des Canadiens à l'heure de la cession : « face à l'appel des espaces, à l'imprévu de la forêt, à l'accueil des indigènes, ils absorbent, avec l'air qu'ils respirent, le goût de l'aventure, l'esprit de la liberté et la passion de l'indépendance. »²⁸

Ainsi, comme nous pouvions le deviner, Lanctot présente aussi Talon comme un grand intendant, doté d'un « esprit d'envergure » et d'une « intelligence imaginative et pratique »²⁹. C'est lui qui met en chantier la culture du chanvre au Canada comme bien d'autres industries et

²⁴ Lanctot, *Histoire du Canada*, vol. 1, 389-90.

²⁵ *Ibid.*, 390-92.

²⁶ *Ibid.*, vol. 1, 416.

²⁷ *Ibid.*, vol. 3, 283.

²⁸ *Ibid.*, 291.

²⁹ *Ibid.*, vol. 2, 49.

manufactures³⁰. Dans un bref passage, Lanctot nous indique que l'entreprise chanvrière a connu des hauts et des bas. Après le départ de Talon de la colonie et les suspensions des aides royales, les choses se corsent pour cette industrie comme plusieurs autres implantées par l'intendant, d'ailleurs³¹. Duchesneau et de Meulles sollicitent sans succès de l'aide de Versailles. Il faudra attendre la crise du marché de la fourrure, au début du XVIII^e siècle, pour que cela incite les habitants à semer du chanvre afin d'en tirer des toiles. La culture du chanvre devient « si abondante que l'intendant réclame à Versailles l'envoi de tisserands pour l'utiliser », demande à laquelle le roi refuse de donner suite en 1704. C'est à ce moment que madame de Repentigny, « femme d'initiative et d'action », vient en aide à la colonie par la mise sur pied d'un atelier de tissage, ce qui pousse d'autres familles à faire de même³². Ainsi, la survie de cette culture dépend des subventions royales et parfois, la conjoncture peut également avoir une incidence sur elle.

Néanmoins, Lanctot ne mentionne pas si la culture du chanvre a été une réussite ou non, mais loin de là l'idée qu'elle a été freinée par la soi-disant « paresse » paysanne comme le laissaient entendre les correspondants officiels. Au contraire, il reconnaît que le métier de cultivateur est « exigeant et pénible », qu'il requiert une « longue endurance et un dur labeur »³³. Bref, ce n'est certainement pas une tâche pour un fainéant. Pourtant, certains historiens qui se sont penchés de plus près sur la culture du chanvre n'arrivent pas nécessairement aux mêmes conclusions.

3.1.2 Économie et société

Passons maintenant à l'historien français Émile Salone qui déjà, avec son ouvrage *La colonisation de la Nouvelle-France : étude sur les origines de la nation canadienne française* parue en 1905³⁴, va, dans une certaine mesure, devancer ses successeurs en s'attardant aux questions économiques et sociales de la Nouvelle-France qui caractérisent alors les recherches historiques des années 1970. En effet, il ouvre une voie prometteuse, mais qui ne sera pas exploitée davantage

³⁰ *Ibid.*, 56.

³¹ *Ibid.*, 295.

³² *Ibid.*, 296.

³³ *Ibid.*, 105.

³⁴ Émile Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France* ; Sur Salone, voir Jean Blain, « Économie et société en Nouvelle-France : le cheminement historiographique dans la première moitié du XX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 26, 1 (1972) : 4-11. <https://id.erudit.org/iderudit/303149ar> ; Gilles Havard, « L'historiographie de la Nouvelle-France en France au cours du XX^e siècle : nostalgie, oubli et renouveau », dans T. Wien, C. Vidal et Y. Frenette, dir., *De Québec à l'Amérique française : histoire et mémoire* (Québec : Presses de l'Université Laval, 2006), 97-102.

à son époque, en adoptant une approche socio-économique de la réalité coloniale plutôt que l'explication politico-militaire qui caractérisait jusqu'à présent l'historiographie³⁵. Ce qui explique que son œuvre se distingue des autres par l'intérêt qu'il porte à l'économie, c'est que Salone est influencé par la démarche historiographique française du début du XX^e siècle qui commence à se fonder sur des données économiques. Il faut dire également que contrairement aux historiens du XIX^e siècle comme Garneau, Salone, parisien, a pu profiter de la documentation complète de la correspondance officielle qui est devenue entièrement accessible, entre-temps, à Paris³⁶. D'ailleurs, son ouvrage repose principalement sur la correspondance officielle, ce qui l'incite à suivre les témoignages des autorités métropolitaines et coloniales d'une année à l'autre.

Salone se consacre prioritairement au développement économique de la colonie laurentienne, que ce soit sur le plan de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, tout en mettant en évidence les structures politiques et militaires déjà connues de la colonie laurentienne³⁷. Il n'échappe pas à la conception politique et nationaliste de l'histoire de la Nouvelle-France telle qu'elle se faisait avant lui. La dimension nationale se trouve déjà dans le sous-titre de son ouvrage, mais également dès la première page de son livre :

C'est là [en se référant à la vallée du Saint-Laurent] que la nation canadienne française a eu ses commencements modestes et glorieux, qu'elle a grandi au milieu des épreuves, que, contre toute espérance, elle a résisté à cent cinquante ans de domination étrangère, c'est de là qu'elle reprend une pacifique offensive et se remet à essaimer à travers l'Amérique anglaise.³⁸

Bien que Salone parle de la nation canadienne-française, il dépeint aussi une France plutôt active dans le domaine, cette France qui est sa nation à lui. Il participe au « mouvement de glorification nationaliste et colonialiste » qui caractérise alors l'historiographie de la Nouvelle-France en France au cours du premier XX^e siècle³⁹. Même si ce chapitre de l'histoire de la France se conclut par un échec, la colonisation de l'Amérique du Nord « peut aussi servir le discours impérialiste de la République »⁴⁰. « De la fortune médiocre de la Nouvelle-France il est défendu

³⁵ Blain, « Économie et société en Nouvelle-France », 4-11.

³⁶ Wien, « En attendant Frégault », 88.

³⁷ Blain, « Économie et société en Nouvelle-France », 7-8 ; Havard, « L'historiographie de la Nouvelle-France en France », 102.

³⁸ Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*, 1.

³⁹ Havard, « L'historiographie de la Nouvelle-France en France », 97-102.

⁴⁰ *Ibid.*, 99.

de conclure à l'inaptitude de notre race », écrit Salone⁴¹. Mais il ne faut pas lui en vouloir de porter la marque de son temps. Selon l'historien Jean Blain, Salone donne une explication, « consciemment entreprise pour la première fois dans l'historiographie de la Nouvelle-France, des données économiques et sociales de la première colonisation de la vallée du Saint-Laurent »⁴². Dans le tableau que Salone dresse, l'agriculture reste la pièce maîtresse du développement économique de la colonie : « Mais [les Canadiens français] ce sont des laboureurs, rien que des laboureurs.⁴³ » Cela s'explique par l'approche « consciemment rétrospective » chez les historiens nationalistes du début du XX^e siècle qui tend à « projeter sur le passé le contenu des idéologies contemporaines. Or le nationalisme de 1900 tel que vécu chez nous et perçu à l'étranger est foncièrement agriculturiste et messianique.⁴⁴ » Même si Salone est Français, il existe des courants européens qui allaient dans le même sens : l'agriculturisme n'est pas seulement présent qu'au Québec, mais a une histoire extra-québécoise et impériale⁴⁵.

Alors que de nombreux projets officiels auxquels Salone s'intéresse n'auront pas de suite comme l'industrie des mines et du bois, la culture du chanvre est quant à elle une entreprise qui ne sera jamais « complètement abandonnée⁴⁶ ». Puisque Salone aborde l'histoire de la Nouvelle-France sous l'angle de l'économie et la société, il accorde beaucoup plus de détails à l'entreprise du chanvre et aux diverses tentatives mises de l'avant par les administrateurs de la colonie pour la promouvoir. Il raconte ainsi comment Talon, brillant et illustre personnage, s'y prend pour encourager la culture du chanvre :

En 1666, il sème du chanvre et en distribue de la graine. Pour achever de vaincre les hésitations des habitants, il s'imagine « de les réduire à avoir besoin de fils ». Il se saisit de tout ce qu'il trouve de fil dans la colonie. Il n'en donne qu'à ceux qui s'engagent à le rembourser en chanvre. Il demande à Colbert d'obtenir de la Compagnie qu'elle renonce à en importer. Bientôt quelques colons se laissent convaincre. Talon s'empresse d'acheter leur récolte « pour faire connaître aux autres qu'ils en auront le débit ». Si bien qu'en 1671 il croit la bataille gagnée, et qu'il écrit au roi : « On peut avec beaucoup de raison espérer que, dans trois ans d'ici, les habitants y auront, de leur culture et de leurs propres manufactures, la meilleure partie et peut-être le tout des toiles nécessaires à leur usage, quoiqu'il s'en

⁴¹ Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*, 458.

⁴² Blain, « Économie et société en Nouvelle-France », 10-11.

⁴³ Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*, 460.

⁴⁴ Blain, « Économie et société en Nouvelle-France », 9.

⁴⁵ Voir Serge Courville, *Immigration, colonisation et propagande : du rêve américain au rêve colonial* (Québec : Éditions MultiMondes, 2002).

⁴⁶ Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*, 378.

consomme pour plus de soixante mille livres par année commune ». Il entrevoit le moment où ils auront du « surabondant » à envoyer en France. « Un seul habitant a fourni dans les magasins de Sa Majesté huit minots de graine et cent livres de chanvre après avoir pris la provision de sa famille »⁴⁷.

Plus loin dans son livre, Salone soulève que sous l'intendance de Raudot, quelques décennies après le départ de Talon de la colonie, l'industrie de la construction navale, dans laquelle le chanvre a un rôle déterminant à jouer, se heurte à plusieurs embûches. Sans en accuser seulement l'« apathie » des Canadiens, Salone explique que cette entreprise exige d'importantes mises de fonds et que les Canadiens « sont pauvres ». « Plus que l'argent il leur manque une main-d'œuvre exercée⁴⁸ », ajoute-t-il. Ce sont toutes là des raisons qui expliquent entre autres pourquoi cette industrie fait défaut. Raudot doit donc faire comme Talon et encourager les habitants « à s'appliquer aux chanvres, au brai, au goudron, et à disposer les bois pour la construction des vaisseaux », en faisant acheter ces produits par le roi. Salone souligne que ce problème de main-d'œuvre revient également dans d'autres entreprises comme celle de Madame de Repentigny, elle qui a doté la colonie d'une manufacture de « tortes, droguets, serges, croisées et couvertes »⁴⁹. Cette carence est à un point tel qu'elle doit racheter neuf Anglais fait prisonniers par les Amérindiens. Le chanvre et lin seront également remplacés par les orties pour la fabrication de toiles, faute de quantité suffisante.

C'est plutôt au début des années 1720 que l'entreprise chanvrière a le vent dans les voiles, lorsque l'intendant Bégon garantit un débit avantageux pour les habitants : il annonce que les magasins prendront le chanvre à soixante livres le quintal⁵⁰. Les changements dans le prix d'achat du chanvre qui ont également une incidence nette sur la production sont d'autres facteurs sur lesquels Salone mise pour expliquer les hauts et les bas de l'industrie du chanvre même s'il mentionne qu'elle est confrontée à un autre obstacle : l'opposition du clergé. En effet, sous l'intendance de Dupuy, cette entreprise n'a pas la bénédiction des curés puisqu'ils ne perçoivent pas la dîme sur le chanvre⁵¹. Finalement, selon Salone, la construction navale qui prend plus d'ampleur entre les années 1732 et 1743 va en quelque sorte, sauver l'industrie du chanvre au

⁴⁷ *Ibid.*, 201.

⁴⁸ *Ibid.*, 330.

⁴⁹ *Ibid.*, 328.

⁵⁰ *Ibid.*, 378.

⁵¹ *Ibid.*, 378-379.

Canada qui voit sa production augmenter afin de combler l'alimentation en corderie : « La culture du chanvre est définitivement introduite en Nouvelle-France. »⁵²

Si Salone expose bien les différentes manœuvres sur lesquelles les intendants misent pour arriver à développer une industrie du chanvre au Canada, il ne creuse pas plus son raisonnement. Il souligne plusieurs fois la réticence des habitants face à cette culture, sans expliquer davantage les raisons de ce blocage. Tous ces échecs malgré les efforts sporadiques de la part des autorités pour inciter les habitants à semer le chanvre ne semblent pas soulever chez lui le moindre questionnement. Il s'en remet aux indications des correspondants officiels. Le problème de l'insuffisance de mises de fonds pour ces industries s'explique par la pauvreté des Canadiens alors que celui du recrutement de main-d'œuvre par leur manque d'expertise et par leur « apathie ». Cela repose donc encore une fois sur une interprétation littérale des dires des dirigeants coloniaux dans la correspondance, communément admise dans l'historiographie de l'époque.

Bien que l'on reproche à l'historien Joseph-Noël Fauteux avec son ouvrage *Essai sur l'industrie au Canada sous le Régime français* parue en 1927⁵³ d'avoir « rôle d'[appendice] à une histoire où le national et le politique règnent en maîtres »⁵⁴, son œuvre d'une grande originalité demeure un jalon de l'histoire du Canada qui offre une synthèse imposante sur la situation économique de la colonie. Si Fauteux innove en s'intéressant à l'industrie, il est pourtant vrai que son étude est imprégnée par l'interprétation traditionnelle de l'histoire de la Nouvelle-France. Dès les premières phrases de son essai, il écrit :

[...] l'histoire des industries du Canada sous le régime français présente un vif intérêt. Elle permet de mieux fixer la physionomie de nos ancêtres en les montrant occupés à tirer parti des immenses ressources naturelles mises à leur disposition par la Providence. [...] Elle nous fit apercevoir plus clairement les qualités et les défauts de la race.⁵⁵

Son histoire de l'industrie au Canada débute – surprise ! – avec Talon, qui était « l'homme le plus apte à faire valoir les ressources du Canada » et « entièrement dévoué aux intérêts de la

⁵² *Ibid.*, 379.

⁵³ Fauteux, *Essai sur l'industrie au Canada* ; Fauteux était non seulement historien, mais également journaliste, ancien éditorialiste à *La Presse*. Cyrille Felteau, *Histoire de la Presse* (Montréal : La Presse, 1983), vol. 1, 51. *Histoire de La Presse - Tome I - 1884-1916 - Partie 1.pdf* (mes-racines.ca).

⁵⁴ Sur Fauteux et son livre, voir Blain, « Économie et société en Nouvelle-France », 24-25 ; H. A. Innis, « Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français by Joseph-Noël Fauteux (review) », *The Canadian Historical Review* 9, 3 (1928) : 259-261. muse.jhu.edu/article/625797.

⁵⁵ Fauteux, *Essai sur l'industrie au Canada*, vol. 1, VII.

colonie »⁵⁶. C'est lui qui, par un « procédé arbitraire », donne l'élan nécessaire au développement d'une culture du chanvre et à toute l'industrie du Canada d'ailleurs. Afin d'obtenir le résultat désiré, Talon avait même recommandé que l'on enseigne aux « séminaristes tant français que sauvages » à filer le chanvre et le lin⁵⁷. Fauteux nous apprend que Talon envisageait de recourir à une main-d'œuvre autochtone dans cette entreprise du chanvre. Il soutient néanmoins que « les colons ne pouvaient rien par eux-mêmes », que Talon devait les « initi[er], encourag[er] en leur fournissant tous les secours possibles et en se mêlant à leurs travaux.⁵⁸ » On voit ici le caractère paternaliste des représentants de l'État et celui de « l'ignorance » du peuple qui est mis de l'avant par l'auteur, tous deux présents dans les écrits coloniaux.

Talon disparu et tous ses manufactures et projets furent abandonnés. Pendant près d'un demi-siècle, la colonie peinait à créer des entreprises semblables à celle de Talon. Quant au chanvre, Fauteux explique l'échec par la cherté de la main-d'œuvre, le manque de rentabilité de la culture du chanvre, l'« extrême gueuserie » (!) du peuple, la longueur de l'hiver pendant lequel « un grand nombre ne savaient que faire pour s'occuper »⁵⁹. Tout cela malgré les ordres de faire la récolte et la rigueur de certains administrateurs, comme le gouverneur Denonville, l'appui du roi de France aux propositions des intendants pour stimuler la culture du chanvre, telles que l'achat de la production et l'envoi de barriques de graines de chanvre⁶⁰. Fauteux évoque également que le chanvre figure parmi les motifs avancés pour justifier la demande d'esclaves noirs en Nouvelle-France⁶¹. Contrairement à Salone, Fauteux se pose des questions au sujet de l'échec des nombreux projets dans la colonie : « Peut-être s'y prenait-on mal ; peut-être aussi les colons du Canada avaient-ils perdu confiance dans le succès des entreprises de manufactures.⁶² » Néanmoins, il s'en remet à cette « inertie » des Canadiens : « Pas plus que les autres cependant ce projet n'aboutit. Rien n'arrivait à secouer l'apathie des habitants.⁶³ »

C'est dans ce contexte que Fauteux aborde la question du chanvre au Canada, dans une atmosphère plutôt pessimiste. En effet, comme pour la plupart des correspondants officiels,

⁵⁶ *Ibid.*, vol. 2, 447-450.

⁵⁷ *Ibid.*, 450.

⁵⁸ *Ibid.*, 453.

⁵⁹ *Ibid.*, 454-456.

⁶⁰ *Ibid.*, 456-463.

⁶¹ *Ibid.*, 477.

⁶² *Ibid.*, 462.

⁶³ *Ibid.*, 463.

Fauteux a une conception plutôt négative du développement économique sous le régime français puisque ces activités industrielles auxquelles il s'intéresse dans son ouvrage semblent toutes se traduire par des échecs. Il est un autre de ces historiens qui avaient l'habitude de mettre de l'avant la supériorité des autorités sur le peuple en adhérant aveuglément à leurs jugements. Ainsi, Fauteux s'inscrit toujours dans cette historiographie traditionnelle au service d'une histoire nationale et politique, qui privilégie les sources officielles, qui valorise l'agriculture et l'enracinement, et qui se lamente de l'« apathie » des Canadiens, facteur déterminant dans l'insuccès du développement industriel de la Nouvelle-France.

Dans un Québec en pleine mutation en ce début de Révolution tranquille, l'ouvrage de Jean Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France* parue en 1960⁶⁴, s'inscrit dans le débat historiographique qui a cours sur les raisons historiques à l'origine du « retard » de la société québécoise. Sous l'influence des *Annales*, Hamelin cherche donc à expliquer la lenteur relative de l'évolution économique et sociale de la Nouvelle-France. Dans ce qu'il présente comme « une collection d'hypothèses et de points d'interrogation⁶⁵ », une de ces hypothèses a particulièrement retenu notre attention lorsqu'il tente d'expliquer d'où vient cette « inertie » du Canadien, sans pour autant remettre en cause ce trait national.

Dans la deuxième partie de son livre, Hamelin s'intéresse aux questions de recrutement des gens de métiers et aux pénuries de main-d'œuvre dans la colonie, des raisons, qui nous l'avons vu ont été mises de l'avant par les historiens pour expliquer l'échec du développement des divers secteurs économiques – comme celui du chanvre – en Nouvelle-France. Selon lui, le colon canadien souffre d'un certain « complexe psychologique » qui justifierait, sans être la seule raison, « pourquoi les Canadiens sont-ils peu portés vers la spécialisation professionnelle »⁶⁶. Alors qu'il s'aperçoit que le mot « fainéant » sort fréquemment de la bouche des autorités coloniales comme Raudot, Champigny et Bigot, il fonde son raisonnement sur la remarque tenue par Hocquart qui est à son avis « beaucoup plus nuancée et plus juste », soit que « le Canadien n'aime pas le travail de

⁶⁴ Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France* ; Sur Hamelin, voir Serge Gagnon, « The Historiography of New France, 1960-1974 : Jean Hamelin to Louise Dechêne », *Revue d'études canadiennes/Journal of Canadian Studies* 13, 1 (1978) : 80-99. muse.jhu.edu/article/676442 ; Rudin, *Faire de l'histoire au Québec*, 187-197 ; François-Olivier Dorais, « Un combat d'école? Le champ historiographique vu de Québec (1947-1965) » (Thèse de Ph.D., Université de Montréal, 2018), 456-553.

⁶⁵ Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France*, 5.

⁶⁶ *Ibid.*, 106-107.

durée et qui attache »⁶⁷. Hamelin soutient qu'il s'agit là d'un « trait fondamental de la psychologie du Canadien d'alors » qui « trouve son explication non seulement dans l'origine de la population canadienne, mais dans l'influence d'un milieu qui favorisait ses tendances héréditaires. »⁶⁸ Le colon canadien serait donc plutôt tourné vers le travail saisonnier, la vie dans la forêt et « la course des bois », produisant « d'abondantes saignées dans les forces vives de la nation » et créant « des habitudes de liberté, façonnent un tempérament indépendant qui s'accommode mal d'un travail qui attache », comme celui d'agriculteur⁶⁹. Son explication de cette carence de recrutement en Nouvelle-France repose donc sur des critères ethniques en affirmant que les Canadiens auraient des « dispositions naturelles » à la vie nomade et indépendante. Elle relève à nouveau d'un courant historiographique propre à son époque, qui avait justement « tendance à faire de la question nationale un enjeu lié à des aspects psychologiques.⁷⁰ » De plus, en présentant ainsi ces handicaps du Canadien français comme étant des fondements historiques expliquant le « retard » économique et social de la société québécoise, Hamelin reste fidèle à la thèse de l'école historique de Québec. Sa réflexion qu'il nous livre reflète bien les préoccupations qui lui sont contemporaines.

Toutefois, Hamelin ressort tous les clichés anciens. Ce fait semble échapper, à l'époque, à certains de ses lecteurs, enclins notamment à célébrer l'approche quantitative de l'ouvrage. C'est l'historien Fernand Ouellet qui écrivait dans son compte rendu de cet ouvrage : « Cette exploration pratiquée hors les postulats idéologiques traditionnels remet aussi en question certains faits qui servent de fondement à l'ancien et au nouveau nationalisme. Il ne faut donc pas s'étonner que le livre ait parfois suscité des réactions négatives.⁷¹ » De même que le sociologue Fernand Dumont souligne que l'œuvre d'Hamelin apporte « plus que des conjectures ; certaines de ses analyses constituent d'excellentes mises au point⁷² ». Hamelin a eu recours aux méthodes françaises d'histoire économique et sociale, impliquant « un effort pour exprimer le développement en termes quantitatifs, en utilisant les livres de comptes privés, les recensements, les rapports sur les

⁶⁷ *Ibid.*, 107.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Dorais, « Un combat d'école? », 454-455.

⁷¹ Fernand Ouellet, « Compte rendu de [HAMELIN, Jean, *Économie et société en Nouvelle-France. Les Cahiers de l'Institut d'histoire*, no 3. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1968 (2e édition). 137 p. \$4.00.] », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 22, 3 (1968) : 466-467. <https://id.erudit.org/iderudit/302807ar>.

⁷² Fernand Dumont, « Jean Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France* », *Recherches sociographiques* 2, 2 (1961) : 264. <https://id.erudit.org/iderudit/055085ar>.

importations et les exportations, les séries d'archives relatives aux gens de métier.⁷³ » Pourtant, cela ne l'a justement pas empêché d'avancer une explication archi-traditionnelle aux problèmes socio-économiques de la Nouvelle-France.

3.2 Un autre son de cloche : une perspective moins « officielle »

(Alice) Jean E. Lunn soumet sa thèse de doctorat intitulée « Economic development in New France » au département d'histoire de l'Université de McGill en 1942. Ce n'est que plus de 40 ans plus tard en 1986, que le Centre de recherche en histoire économique et sociale du Québec la fait traduire et publier, rappelant à quel point l'œuvre pionnier de Lunn demeure la synthèse la plus complète de l'histoire économique de la Nouvelle-France de l'historiographie⁷⁴. On peut dire que l'œuvre de Lunn marque une nette rupture avec celles des historiens qui étaient jusqu'ici cantonnées au cadre national et politique de l'histoire du Canada. En effet, l'ouvrage ne se laisse pas porter par le vieux courant historiographique.

Pour illustrer ces propos, dans les quelques pages que Lunn consacre à l'exploitation du chanvre au Canada, l'« indolence » de l'habitant canadien n'est plus considérée comme un facteur expliquant l'échec d'une culture du chanvre, et plus largement, du développement économique de la Nouvelle-France. L'historienne évite de tirer des conclusions relevant de cet ordre et en fait carrément abstraction. Elle est plutôt à la recherche d'une explication logique du développement de la culture du chanvre au Canada. Ainsi, elle ne partage pas les stéréotypes exprimés par les autorités coloniales et propagées dans l'historiographie, malgré qu'elle fonde son raisonnement sur la correspondance qu'elles ont échangée avec leurs supérieurs en Métropole. Elle présente le paysan davantage comme une victime, en l'occurrence, des contraintes liées à la pratique de cette culture telle que les fluctuations dans les prix, les frais de transport, la concurrence sur le marché, la méconnaissance de méthodes adéquates ou même la guerre⁷⁵. Elle met beaucoup l'accent sur ces « fermiers » (des agriculteurs) qui « prirent conscience des possibilités que leur offrait cette

⁷³ Ouellet, « Compte rendu de [HAMELIN, Jean, Économie et société en Nouvelle-France] », 466.

⁷⁴ Lunn, *Développement économique de la Nouvelle-France* ; Sur Lunn et son œuvre, voir Blain, « Économie et société en Nouvelle-France », 24-25 ; Jacques Mathieu, « À propos de la publication de Alice Jean E. LUNN, *Développement économique de la Nouvelle-France, 1713-1760*. Les temps de l'histoire au Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 41, 1 (1987) : 71-75. <https://id.erudit.org/iderudit/304524ar> ; Jean Tarrade, « Lunn (Alice Jean E.) : Développement économique de la Nouvelle-France (1713-1760). Traduit par Brigitte Morel-Nish », *Outre-Mers. Revue d'histoire* 75, 280 (1988) : 384-386. https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1988_num_75_280_2694_t1_0384_0000_4.

⁷⁵ Lunn, *Développement économique de la Nouvelle-France*, 46 à 48.

culture », alors qu'en 1727, « l'enthousiasme de certains était tel qu'ils abandonnèrent la culture du blé au profit du chanvre. »⁷⁶ Lunn ne néglige pas le poids de ces acteurs dans cette histoire du chanvre en mentionnant certaines méthodes qui étaient employées par eux pour résister à ces contraintes :

Quand le chanvre de mauvaise qualité était rejeté par les magasins du Roi, certains producteurs le vendaient à des marchands de Québec qui s'arrangeaient ensuite avec les cordiers. De nombreux habitants préfèrent abandonner la culture plutôt que d'améliorer leur production.⁷⁷

Elle prend en compte les possibilités qui s'offraient à ces fermiers : même si la qualité du chanvre n'était pas à la hauteur des attentes des administrateurs, les cultivateurs se débrouillaient autrement pour s'en débarrasser.

Son ouvrage se distingue ainsi par sa grande portée explicative du développement économique de la Nouvelle-France. Lunn s'écarte des conclusions d'une évolution économique qui relèvent « d'un autre ordre, comme le courage, la hardiesse ou la réussite⁷⁸ ». Peut-être est-ce pour cela que sa thèse soit passée inaperçue et qu'elle n'ait pas été publiée à son époque où les grandes thèses nationalistes dominaient encore l'historiographie. De plus, sans doute que la publication devient moins incontournable parce que Lunn renonce (de son plein gré ou parce que les femmes n'y étaient pas vraiment les bienvenues...) à la carrière universitaire et devient bibliothécaire à Ottawa. Quoi qu'il en soit, son travail repose sur un large éventail de sources consultées, bien qu'il s'agisse encore majoritairement des sources classiques, comme la correspondance officielle. C'est certainement pour ces raisons que l'ouvrage de Lunn a influencé les études postérieures sur les structures comme celle de Jean Hamelin dans son livre *Économie et société en Nouvelle-France*. S'appuyant sur un véritable raisonnement économique sous-jacent, l'étude se libère jusqu'à un certain point du point de vue « officiel », en attendant, bien sûr, les travaux comme ceux de Louise Dechêne qui s'efforcent de s'approcher des producteurs paysans.

Ensuite, l'historien Norman Macdonald, dans son article, « Hemp and Imperial Defence », publié en 1936 dans la revue *The Canadian Historical Review* et Vernon C. Fowke, économiste et historien ontarien, dans son livre, *Canadian Agricultural Policy: The Historical Pattern* publié dix

⁷⁶ *Ibid.*, 46.

⁷⁷ *Ibid.*, 47.

⁷⁸ Mathieu, « À propos de la publication de Alice Jean E. LUNN », 72.

ans plus tard, se penchent sur la situation agricole du Canada après 1760⁷⁹. Nous pensons que ces deux études parviennent amplement à elles seules à résumer de façon plus juste et efficace l'entreprise chanvrière au Canada après la Conquête jusque vers les années 1810.

Nous ne nous attarderons pas trop sur l'étude de Macdonald parce que nous avons déjà en partie évoqué son point de vue lors du précédent chapitre. Dans cet article, Macdonald retrace les diverses tentatives employées par les gouvernements britannique et colonial pour implanter la culture du chanvre au Canada afin de répondre à la demande de la métropole dont l'approvisionnement dépendait presque entièrement de la Russie à cette époque. L'auteur explique que la Grande-Bretagne essayait de faire de ses colonies d'Amérique du Nord – dont le Canada – sa nouvelle source d'approvisionnement en chanvre pour des fins de commerce, mais surtout dans le but pressant d'assurer la défense de l'Empire⁸⁰. Cependant, toutes ces tentatives (que nous avons examinées dans le chapitre II) ont échoué :

Of those staples fish, fur, lumber, and later wheat, have become established commodities in the economic life of Canada, but all attempts to make hemp a staple failed, in spite of the prominent place it occupies in the official correspondence of the day, the stimulus of bounties, the prevailing belief that the soil and climate of the eastern colonies were favourable to its successful cultivation, and the fact that hemp was an indigenous plant in North America, and had been used to a considerable extent for domestic purposes in Quebec and New England.⁸¹

Macdonald comprend dès lors que ce n'est pas parce que le climat et le sol du Canada sont favorables que cela peut nécessairement stimuler les habitants à en semer. Il sait que les autorités britanniques ont cet espoir que le Canada devienne le nouveau pourvoyeur en chanvre de l'Empire et ainsi remplacer la Russie qui exerce un monopole en Europe sur ce commerce simplement parce que les conditions climatiques entre ces deux pays y sont supposément similaires.

⁷⁹ Macdonald, « Hemp and Imperial Defence » ; Fowke, *Canadian Agricultural Policy* ; Sur Fowke, voir Paul Philips, « Fowke, Vernon Clifford », dans *L'Encyclopédie canadienne*, 2013. Page consultée le 1 janvier 2022. Fowke, Vernon Clifford | l'Encyclopédie Canadienne (thecanadianencyclopedia.ca) ; Paul Philips, « The Hinterland perspective: The political economy of Vernon C. Fowke », *Canadian Journal of Political and Social Theory/Revue Canadienne de théorie politique et sociale* 2, 2 (1978) : 73-96. The Hinterland Perspective: The Political Economy of Vernon C. Fowke | CTheory (uvic.ca) ; Sur Macdonald, nous le connaissons mal, mais il a été professeur d'histoire à l'université McMaster en Ontario. « Notes and Comments », *The Canadian Historical Review* 32, 4 (1951) : 409. muse.jhu.edu/article/623582.

⁸⁰ Macdonald, « Hemp and Imperial Defence », 385.

⁸¹ *Ibid.*

Il s'intéresse donc à la nature de ce problème, aux « chief causes of the failure to make hemp commercially successful »⁸². En s'interrogeant sur les exigences de l'agriculture canadienne et celles de la culture chanvrière, Macdonald comprend rapidement que les attentes de la métropole étaient illusoires et inatteignables :

It is common knowledge to-day that, in order to secure the best results in the cultivation of hemp, the soil should be well prepared, well drained, and well fertilized. Hemp will not grow in acid soil; it requires rich alluvial or loamy soil, and if it is deficient in phosphates or salts of potassium, it should be enriched by the use of lime, marl, or animal manure. But this information is the result of prolonged and careful investigation. There was no attempt made by the imperial government to experiment in hemp culture or offer sufficient encouragement to ensure ultimate success. It was left to struggling pioneers, already burdened with many cares, to experiment with an article difficult to produce and vulnerable to adverse climatic conditions and to insect pests. Is it any wonder that they preferred the easier path of making a living, and produced those staples that already commanded a steady market – lumber, fish, and wheat?⁸³

La contribution de Fowke à la compréhension de l'économie politique et agricole canadienne est non négligeable⁸⁴. Dans son livre, *Canadian Agricultural Policy: The Historical Pattern*, version modifiée de sa thèse de doctorat, il effectue une analyse historique complète de la politique agricole canadienne de 1600 à 1930. Il s'intéresse principalement à la place de l'agriculture dans le cadre de la vie économique et politique du Canada⁸⁵. Considéré comme « chronicler of the vision of the great mass of farmers on the land », Fowke est sans équivoque : « Canadian agriculture, historically, has been molded and manipulated to serve the interests of the ruling class ; up to the mid-19th century, the trans-Atlantic mercantile interests and, with the abrogation of the imperial system after 1840's, the St. Lawrence mercantile elite. »⁸⁶

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*, 397-398.

⁸⁴ Philips, « The Hinterland perspective », 73.

⁸⁵ Fowke, *Canadian Agricultural Policy*, vii.

⁸⁶ L'agriculture canadienne a une fonction dépendante, estime-t-il, et a été pendant plusieurs siècles soumise aux intérêts du mercantilisme : « It [Canadian agricultural] has served as an instrument of empire in different ways according to the requirements of place and time. Simplest and most obvious has been its use as a defence device, where settlement has been encouraged for the protection of territory and trade routes. Equally widespread has been its use as the provisioner of the great staple trades, whether of fish, fur, sugar, or timber, or of the carrying trade itself. Provisioning, of course, has been partly a defence function, since in the economic conflict of competitive empires, notably the English and the French, survival necessitated a degree of commercial vitality possible only on a strong agricultural base. » Fowke, *Canadian Agricultural Policy*, 3-4 ; Philips, « The Hinterland perspective », 82.

Dans son chapitre IV, intitulé « The St. Lawrence region, 1760-1850 », il aborde entre autres la question du chanvre dans les deux Canada. Sans citer l'article de Macdonald, il retrace sensiblement le même chemin que son prédécesseur dix ans plus tôt en décrivant les multiples interventions des autorités britanniques et assemblées coloniales afin d'établir une culture du chanvre au Canada assez productive pour répondre aux besoins de la marine britannique. Étant lui aussi plus réceptif aux conditions de la culture du chanvre et plus généralement, de l'agriculture coloniale, il en arrive à des conclusions analogues :

Despite all the assistance specifically applying to hemp cultivation, and much general encouragement, there is nothing to indicate that the Canadas, or, indeed, any of the North American colonies, ever contributed noticeably to British hemp requirements. However easy the actual growing of hemp may have been, its preparation for market was a different story, with exacting requirement in the way of climatic conditions, and in the skill and care of the labour force. Typical frontier conditions in the colonies, with labour and capital of all sorts scarce in relation to opportunities for land uses, forced all types of production with especially heavy labour requirements far down the scale of desirable occupations.⁸⁷

Ces récits historiques avant-gardistes de Lunn, Macdonald et Fowke, sans pour autant chercher à contester l'interprétation traditionnelle de l'histoire du Canada, s'en écartent nettement et obtiennent des résultats inédits et convaincants. Même si ces chercheurs usent principalement de la correspondance officielle et, dans le cas de Macdonald et Fowke des rapports des chambres d'assemblée du Bas-Canada et Haut-Canada dans leur récit, ils ne parlent pas des stéréotypes à l'égard de la paysannerie canadienne divulgués par le discours officiel, mais fondent leur raisonnement sur des données économiques en lien avec le secteur agricole. Si ces études innovent, c'est d'abord parce que leurs auteurs sont anglophones : ces derniers ne s'inscrivent pas dans le débat national canadien-français et échappent aux ornières de l'historiographie canadienne-française, leur permettant ainsi d'explorer d'autres avenues⁸⁸. Ils promènent un regard des sciences sociales (et agronomiques, dans le cas de Macdonald et Fowke) sur les tentatives d'implantation

⁸⁷ Fowke, *Canadian Agricultural Policy*, 75.

⁸⁸ Donc, ce n'est pas parce que les anglophones sont plus intelligents. D'ailleurs, il y en a qui abondent dans le sens officiel : par exemple, l'historien anglophone Robert Leslie Jones qui propose une sorte d'interprétation à mi-chemin, soulignant à la fois le conservatisme et l'ignorance des habitants et le problème des marchés insuffisants (pour l'agriculture en général). Voir Robert Leslie Jones, « French-Canadian Agriculture in the St. Lawrence Valley, 1815-1850 », *Agricultural History* 16, 3 (1942) : 137-148. <https://www.jstor.org/stable/3739515> ; Robert Leslie Jones, « Agriculture in Lower Canada, 1792-1815 », *The Canadian Historical Review* 27, 1 (1946) : 33-51. muse.jhu.edu/article/624251.

d'une culture du chanvre, afin de jauger le degré de succès – ou d'insuccès – de politiques gouvernementales.

3.3 Renouveau de la question

Il faudra néanmoins attendre l'histoire sociale, avec les travaux pionniers de Louise Dechêne⁸⁹, qui, sortis des sentiers battus, remettent en question cette histoire coloniale traditionnelle, celle qui fait l'éloge des actions et mesures entreprises par les administrateurs coloniaux, et donc les sources traditionnelles comme la correspondance officielle auxquelles elle s'abreuve. Elle pose ainsi un regard critique sur les écrits des dirigeants coloniaux et dévoile tout l'irréalisme du discours officiel⁹⁰.

Dans son ouvrage *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle* publié en 1974, afin de jeter un éclairage neuf sur la vie à la campagne, Dechêne⁹¹ va puiser dans les documents surtout notariés relatifs à l'agriculture, aux acensements, aux ventes de terres, aux fermages, aux avoirs des habitants. Elle constate que l'agriculture coloniale et le monde rural sont laissés à eux-mêmes et par conséquent, se développent difficilement, en marge de l'économie urbaine. Elle pose alors un regard plus compréhensif sur cette paysannerie négligée et ridiculisée. À partir des minutes notariales, elle déconstruit également cette image de l'habitant canadien, indolent, mauvais pour le « travail qui attache », enclin plutôt vers la « course des bois », mais aussi indiscipliné et instable, créée à partir des impressions des autorités coloniales et des voyageurs métropolitains de passage dans la colonie qui l'ont évoquée dans leurs témoignages pour expliquer les retards et défaillances des campagnes. Ainsi, plutôt que d'invoquer des facteurs psychologiques et culturels, comme le

⁸⁹ Voir entre autres Dechêne, *Habitants et marchands* ; Dechêne, *Le partage des subsistances* ; Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre*.

⁹⁰ Il est important de préciser qu'avant Dechêne, les dires des administrateurs coloniaux sont déjà remis en question par certains historiens, mais dans le but de priver des gouvernants de leur aura héroïque, comme Eccles sur le gouverneur Frontenac dans sa thèse de doctorat publiée en 1959 (dont sa notice du Dictionnaire biographique du Canada publiée en 1966 est issue) et Guy Frégault dans son ouvrage sur l'intendant François Bigot. Ces historiens font une critique à cette fin des politiques économiques de leur protagoniste respectif, mais non une histoire socio-économique comme telle ni une critique de la perspective officielle en tant que telle, car ils ne sortent pas vraiment de la sphère officielle. Notice bibliographique tirée de la thèse de doctorat d'Eccles : W. J. Eccles, « BUADE, LOUIS DE, comte de FRONTENAC et de PALLUAU », dans *Dictionnaire biographique du Canada, Université Laval/University of Toronto*, 2003. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/buade_de_frontenac_et_de_palluau_louis_de_1E.html ; Guy Frégault, *François Bigot, administrateur français* (Ottawa : Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, 1948), 2 vol.

⁹¹ Sur Dechêne et son livre, voir Thomas Wien, « Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, 1974 », dans Claude Corbo, dir., *Monuments intellectuels québécois du XX^e siècle : grands livres d'érudition, de science et de sagesse* (Québec : Septentrion, 2006), 249-259.

fait généralement l'histoire traditionnelle, Dechêne examine le contexte général dans lequel l'agriculture canadienne se développe. Les résultats sont fort éloquentes : pour reprendre les mots de l'historien Louis Michel dans son compte rendu, « les données apportées par l'ouvrage de Louise Dechêne constituent presque l'antithèse des traits de l'image traditionnelle.⁹² » En effet, contrairement à ce que laissent sous-entendre les sources officielles, dans lesquelles le colon n'apparaît guère autrement que sous les caractéristiques du coureur de bois, l'historienne s'aperçoit très vite que les habitants sont plutôt des terriens avant toute chose, et émet l'avis que très peu d'entre eux participent au commerce des fourrures :

En somme, pour les deux tiers de la population coloniale occupant la majeure partie du territoire en valeur, la traite des fourrures est loin d'être une activité normale et coutumière. Ce n'est que très exceptionnellement qu'un paysan quitte l'île d'Orléans ou la côte de Beaupré pour s'aventurer aux Outaouais et dans bien des côtes plus reculées, ces absences sont un phénomène inconnu. La course des bois comme facteur déterminant du caractère de ce peuple apparaît donc comme une hypothèse plus que fragile.⁹³

Dans son récit, elle fait donc tout pour enraciner l'habitant sur sa terre. Elle conclut que « la présence du commerce des fourrures, souvent invoquée pour expliquer les défaillances et les blocages, n'a que des effets marginaux – pas toujours négatifs – et aucune influence à long terme sur l'économie familiale paysanne »⁹⁴.

En ce qui concerne les accusations d'indolence et de négligence, l'historienne rappelle qu'elles ne tiennent pas lorsqu'on réalise à quel point le défrichement et la mise en valeur d'une terre sont des tâches longues, pénibles et onéreuses, qui demandent un labeur patient et obstiné; lorsqu'on constate que bien des habitants cherchent continuellement à agrandir leurs terres⁹⁵. C'est sans oublier les contraintes climatiques et géographiques, les freins conjoncturels comme le mouvement des prix, les malheurs engendrés par les mauvaises récoltes, les disettes et les guerres auxquels les campagnes doivent faire face⁹⁶. Quant à l'indiscipline du colon, ce serait plutôt un trait d'un groupe d'âge, de la jeunesse qui tend à se rasséréner aussitôt qu'elle quitte le nid familial.

⁹² Louis Michel, « DECHÊNE, Louise, Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle. Plon, Paris et Montréal, Coll. Civilisations et mentalités, 1974. 588 p. », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 29, 2 (1975) : 265. <https://id.erudit.org/iderudit/303444ar>.

⁹³ Dechêne, *Habitants et marchands*, 221-222.

⁹⁴ *Ibid.*, 346.

⁹⁵ *Ibid.*, 233-347.

⁹⁶ *Ibid.*, 233-40 et 283.

Dechêne aborde également la culture du chanvre dans son livre. Ses observations sont justes et remettent les pendules à l'heure : encouragés d'abord par l'intendant Talon, le chanvre ainsi que les autres plantes textiles sont un « projet prématuré qui traduisait sa méconnaissance des conditions locales, car [...] ils exigent beaucoup de temps et de bras », ce dont les fermiers ne disposaient pas⁹⁷. Cette culture connaît une hausse au début XVIII^e siècle, stimulée par la demande des chantiers navals, mais ne sera « jamais considérable » en Nouvelle-France. Elle écrit :

Tant que son blé vaut trente sols et quarante sols le minot, l'habitant n'essaie pas de greffer son entreprise à un marché où il est généralement perdant. [...] Ce ne sont pas ces brusques flambées des prix qui peuvent ranimer l'intérêt des paysans pour le marché. Il faut que le stimulus d'une hausse dure longtemps pour convaincre les producteurs qu'il ne s'agit pas d'un accident, pour les amener à ajuster leur exploitation aux nouvelles conditions⁹⁸.

L'habitant ne cherche pas à risquer sa survie ou celle de sa famille et cela est tout à fait naturelle. Il n'y a donc aucune raison d'invoquer, ce qui a été pendant trop longtemps un lieu commun dans l'historiographie canadienne, « les traits ataviques, le médiocre arrière-plan social des immigrants, la paresse, la frivolité des habitants, l'esprit de la “frontière des fourrures” pour expliquer ces comportements », selon l'auteure⁹⁹.

En s'écartant ainsi de la sphère officielle, Dechêne met en lumière les existences individuelles dissimulées derrière les archétypes populaires et leur manière de penser et d'agir selon les possibilités qui s'offraient à eux, ce qui permet de cerner d'autres paramètres avec lesquels on peut dégager un portrait plus collé à la réalité coloniale.

Ensuite, dans son livre *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français*, publié en 1994¹⁰⁰, qui s'inscrit dans le prolongement de ses travaux antérieurs, Dechêne fait l'étude de la réglementation relative aux subsistances, la « police des grains » et s'interroge sur la nature du pouvoir et « des rapports de force entre celui-ci et les divers groupes qui composent la société »¹⁰¹. Les autorités coloniales doivent donc intervenir pour contrôler étroitement la

⁹⁷ *Ibid.*, 320.

⁹⁸ *Ibid.*, 344.

⁹⁹ Outre les historiens que nous avons mentionnés jusqu'à présent, Dechêne cite l'historien W.J. Eccles qui écrit : « If the Canadian had been willing to work hard, they could all have been very prosperous ». *Ibid.*

¹⁰⁰ Dechêne, *Le partage des subsistances* ; Pour une présentation du livre et de son auteure, voir la préface de la traduction anglaise par Catherine Desbarats. Dechêne, Louise. *Power and subsistence : the political economy of grain in New France* (Montreal : McGill-Queen's University Press, [2018]), ix-xxi.

¹⁰¹ Dechêne, *Le partage des subsistances*, 9.

circulation du grain, qui constitue l'essentiel de l'alimentation de la colonie et donc sa principale source de subsistance. Elle observe ainsi ces interventions étatiques en période de disette et de « crise agricole » :

Pour analyser ces interventions, nous utilisons l'ensemble des règlements promulgués en temps de disette et les commentaires ajoutés par leurs auteurs et les autres officiers de la colonie dans la correspondance avec Versailles. La documentation est loin d'être transparente, car les intendants cherchent d'un côté à tempérer les ordres par des propos rassurants et à dessein trompeurs, de l'autre à convaincre le ministre que les mesures ont été bien accueillies et ont atteint leur but, et, au bout du compte, toutes trouvent leur justification dans le dénouement de la crise. La rhétorique administrative a ses règles, mais pour peu qu'on se donne la peine de rassembler ces textes et de les confronter au contexte autrement connu, il est possible de délimiter la marge de manœuvre des autorités et la portée de certaines mesures¹⁰².

Dechêne invite à « ne pas confondre le discours officiel avec la chose qu'il décrit »¹⁰³. On remarque que les administrateurs, dans leurs lettres, ne portent pas un jugement impartial sur les acteurs et événements coloniaux, soulignant par le fait même les lacunes de la correspondance officielle : « les préambules des ordonnances et les commentaires que les intendants adressent au ministre, qui visent d'abord à justifier leurs actions, n'offrent pas un compte rendu complet et objectif de la situation¹⁰⁴ ». C'est pour ces raisons que Dechêne laisse de côté la documentation officielle et multiplie les autres points d'observation pour se pencher sur les mécanismes du commerce du blé et de l'approvisionnement des magasins du roi.

C'est en abordant ce contexte que l'historienne nous fait voir à quel point les attentes du gouvernement colonial et métropolitain dépassaient largement les possibilités locales. La métropole voulait entre autres que le Canada exporte « en même temps que ses farines, du chanvre pour les arsenaux du roi, des salaisons de bœuf et de porc aux Antilles ainsi que des chevaux »¹⁰⁵. Mais, comment transformer du jour au lendemain la colonie en pays exportateur ? « La base agricole est encore beaucoup trop petite pour soutenir ces nouveaux commerces sans décevoir leurs promoteurs » et « l'agriculture ancienne est ce qu'elle est : fruste, peu productive et excessivement vulnérable aux accidents météorologiques », rappelle Dechêne¹⁰⁶. Il y a également la guerre, avec

¹⁰² *Ibid.*, 106.

¹⁰³ *Ibid.*, 12.

¹⁰⁴ *Ibid.*, 103.

¹⁰⁵ *Ibid.*, 97.

¹⁰⁶ *Ibid.*, 101 et 103.

tous ses effets cumulatifs et les trois principaux obstacles à la subsistance : le manque de producteurs ; la sévérité du climat qui réduit le temps consacré aux travaux des champs ; et la longue distance qui sépare la métropole du Canada et les gels des eaux du fleuve Saint-Laurent qui rend la colonie inaccessible durant six mois par année¹⁰⁷. Comme le Canada est loin de satisfaire à ces espérances pour ces diverses raisons, les auteurs de la correspondance officielle blâmeront néanmoins cette soi-disant « paresse » paysanne ; et dresseront « un constat d'échec qui a servi de trame à la majeure partie de la production historique sur la Nouvelle-France. »¹⁰⁸

3.4 Discours, construction de l'État et représentations

Ce raisonnement est poursuivi à travers d'autres études plus récentes qui retournent cette fois-ci à la documentation officielle elle-même. Comme nous l'avons vu, la correspondance officielle a souvent été prise au pied de la lettre par les historiens du XIX^e et des deux premiers tiers du XX^e siècle, eux qui n'étaient pas attentifs aux pièges discursifs qui s'expriment aussi dans cette correspondance. Scrutant à la loupe le corpus officiel, ces études récentes approchent désormais ces écrits coloniaux en tant que discours. Certaines d'entre elles portent également un éclairage nouveau sur les questions de représentations de l'habitant « canadien ».

L'historienne Marie Houllémare dans son étude « La fabrication des archives coloniales » s'intéresse à la correspondance officielle comme outil administratif¹⁰⁹. « Le Bureau des archives offre à la fois une source d'information, un outil de gestion et un patrimoine, dont l'organisation participe à structuration d'une vision des espaces coloniaux¹¹⁰ », explique-t-elle. La personne responsable du Bureau des archives devait assurer la collecte de tous les documents utiles comme

¹⁰⁷ *Ibid.*, 98 ; Voir également Wien, « "Les travaux pressants" ».

¹⁰⁸ Dechêne, *Le partage des subsistances*, 97.

¹⁰⁹ Houllémare, « La fabrique des archives coloniales ».

¹¹⁰ Marie Houllémare, « La fabrique des archives coloniales », 13. Il y a eu de nombreux bureaux chargés des affaires coloniales en France. Dès le XVI^e siècle, le ministère, alors Département de la Marine, est mis sur pied. C'est sous l'initiative de Jean-Baptiste Colbert, principal ministre de Louis XIV, que le ministère – au sens moderne du terme – de la Marine est créé par l'édit du 7 mars 1669. Colbert devenait alors titulaire de la charge de secrétaire d'État à la Marine de qui relèvent les colonies et auquel s'adresse la plupart du temps la correspondance depuis Québec. Au sein de ce ministère est créé en 1699 un Bureau des Archives, chargé notamment de la collecte des papiers provenant du Bureau des colonies, ouvert en 1710 et dédié exclusivement à la gestion des territoires ultramarins. La mission principale du Bureau des colonies était dès lors de traiter les archives coloniales, principalement la correspondance, à travers laquelle les colonies étaient administrées. La série C¹¹A fut d'ailleurs conservée par ce ministère avant d'être prise en charge par les Archives nationales. Voir R. La Roque de Roquebrune, « La direction de la Nouvelle-France par le ministère de la Marine », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 6, 4 (1953) : 470-488. <https://id.erudit.org/iderudit/301548ar> ; Voir également, Houllémare, « Seeing the Empire through lists and charts », 372.

les traités, dossiers financiers, dossiers du personnel, rapports, lettres, cartes, etc. Plusieurs de ces archives sont mobilisées pour servir de preuves de l'établissement colonial français. Ainsi, ces documents pouvaient assurer la légitimité des possessions françaises outre-mer alors que d'autres pouvaient être utilisés comme certificat d'authenticité pour attester du statut d'un individu au sein du personnel militaire ou travaillant comme fonctionnaire dans l'administration de la Marine ainsi que dans les colonies. Ou encore, ils pouvaient servir de source pour écrire l'histoire de la Marine et de ses actes héroïques¹¹¹. Ces archives ont ainsi contribué à la construction de l'empire en tant qu'unité politique de même qu'au développement d'une véritable conscience impériale.

De plus, les lettres qui sont régulièrement envoyées par les agents coloniaux aux autorités métropolitaines pour rendre compte de leurs activités constituent une « mémoire officielle ». Étant bien loin de la cour du roi, où s'exerce le pouvoir, ceux qui sont responsables de la colonie laurentienne ont une grande marge de manœuvre dans leurs actions et doivent prendre des décisions qu'ils devront justifier par la suite au roi. La correspondance transatlantique peut alors devenir un appui non négligeable à la justification de leurs actes, s'ils sont remis en cause par leur supérieur. Comme l'affirme Houllémare, « cette mémoire constitue la trace durable de leur action et leur respect des ordres du roi.¹¹² » Ainsi, cette documentation permettait – en principe – de rompre les distances qui séparaient le secrétaire d'État à la Marine de ses agents coloniaux et constituait une preuve de leur obéissance aux directives du roi et de leur efficacité au service de l'entreprise royale. De cette façon, le secrétaire d'État à la Marine s'assurait de la gestion de son personnel¹¹³.

Nous pouvons dès lors comprendre qu'il ne serait pas du tout dans l'intérêt des autorités coloniales de se dépeindre sous un mauvais jour dans leurs lettres échangées avec leur supérieur ou de laisser sous-entendre qu'ils ont commis des erreurs dans l'exercice de leur fonction, faute de perdre leur emploi au sein de l'État. Au contraire, l'intendant ou le gouverneur doit démontrer dans ses lettres qu'il est la meilleure personne sur qui Sa Majesté peut compter. L'étude de l'historien Thomas Wien sur la correspondance officielle nous rappelle ici comment le regard implicite du lecteur ministériel guide la plume des administrateurs coloniaux¹¹⁴.

¹¹¹ Houllémare, « Seeing the Empire through lists and charts », 376.

¹¹² Houllémare, « La fabrique des archives coloniales », 13.

¹¹³ *Ibid.*, 17.

¹¹⁴ Wien, « *Rex in fabula* », 66.

En effet, les travaux sur le discours officiel de la correspondance ont « permis de resituer les portraits du colon dans le cadre de vieux schémas de pensée européens ou du projet d'exercice du pouvoir royal à distance.¹¹⁵ » Si l'histoire sociale nous a démontré que « le pouvoir central colonise le discours des administrateurs qui lui écrivent depuis Québec », ces historiens du discours nous font découvrir tout l'arbitraire de ce processus à travers le travail de persuasion des administrateurs coloniaux :

Observer les gouverneurs et intendants à l'œuvre dans leur travail de persuasion, c'est en effet voir apparaître, selon le contexte discursif, des habitants obéissants ou rebelles, une colonie tranquille ou ballottée par des crises, une société « lisible » ou inscrutable, un message rassurant ou inquiétant.¹¹⁶

Préoccupés par les jeux discursifs de la correspondance officielle, les historiens veulent dépasser la vision essentialiste de l'habitant « paresseux » – souvent associé à celui de l'habitant « indépendant » et insoumis et compagnon des Autochtones – issu d'une interprétation littérale des écrits des autorités et y observent les « inquiétudes/rassurements » des administrateurs plutôt que le reflet d'une psychologie collective¹¹⁷. Les descriptions de la vie coloniale partagées dans cette correspondance officielle en apparence neutres sont pourtant modelées par les dirigeants coloniaux selon leurs intérêts et à l'intention de leurs supérieurs hiérarchiques en métropole¹¹⁸. Cette source incontournable est donc contaminée par des jugements de valeur et reflète comme « un miroir les attentes, les impatiences et les desseins¹¹⁹ » de ses auteurs. Le fait que ces textes sont souvent calqués les uns sur les autres en révèle aussi toute l'opacité.

La problématique de l'identité canadienne est encore source de débat dans l'historiographie. On se questionne toujours si les colons s'identifiaient comme « Canadiens » sous le Régime français ou si la conscience de leur identité particulière est le résultat de la conquête anglaise¹²⁰. Quoi qu'il en soit, les traits de mentalités du créole canadien évoqués dans les écrits des administrateurs sont le produit, rappelons-le, « d'un discours de classe ici appliqué aux créoles » qui sert à répondre au désir des élites coloniales de définir l'identité canadienne et traduisent

¹¹⁵ Wien, « Quelle est la largeur de l'Atlantique ? », 57.

¹¹⁶ Wien, « *Rex in fabula* », 81.

¹¹⁷ Ouellet, « Structure et pratiques dans l'historiographie », 44 ; voir également Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre*, 61-92.

¹¹⁸ Wien, « *Rex in fabula* », 81.

¹¹⁹ Horguelin, « Le XVIII^e siècle des Canadiens », 211-212.

¹²⁰ Sur ce débat, voir Carpin, *Histoire d'un mot* ; Horguelin, « Le XVIII^e siècle des Canadiens ».

indéniablement un « processus objectif de créolisation »¹²¹. L'ivresse de l'espace et l'influence de « l'humeur sauvage » étaient alors communément mises de l'avant comme éléments déterminants de cette créolisation¹²². Certains historiens comme W.J. Eccles et Denys Delâge soulignent d'autres facteurs d'ordre social et institutionnel : « ce sont la rareté de la main-d'œuvre, l'abondance de la terre, le caractère un peu moins contraignant du système seigneurial, mais aussi la possibilité de porter des armes, de chasser et de pêcher librement, qui contribuèrent à forger la spécificité de la communauté coloniale »¹²³. Outre ces facteurs, ces derniers insistent également sur l'influence des Amérindiens dans le processus de « canadianisation ». En revanche, d'autres historiens, Dechêne en premier, plutôt que d'y voir les signes d'une assimilation aux valeurs autochtones, parlent de « la résurgence de certains traits traditionnels » français, comme si la société, s'était en réalité francisée au lieu de s'américaniser¹²⁴. Ils estiment qu'il ne faut pas négliger le bagage culturel de ces « Français transplantés » pour rendre compte de leur canadianité et qu'à bien des égards, il est plus plausible qu'on assiste en fin de compte à « la permanence du fond ancien » plutôt qu'à la contagion des mœurs amérindiennes – que les correspondants officiels redoutaient tant. Ne serait-il pas là justement une excuse utilisée par les administrateurs coloniaux pour se distancer de tous ces comportements jugés « vicieux et inappropriés » que de dire qu'il s'agit d'effets néfastes du contact avec le mode de vie autochtone ? Rappelons que ce même discours qui dresse un portrait peu flatteur du peuple est utilisé par tous les administrateurs de l'époque, peu importe l'endroit. Donc, la prétendue paresse ou indépendance prêtée aux « Canadiens » ne constituerait-elle pas des traits bien « français » – voire « européens » – plutôt que de résulter de l'acculturation aux coutumes amérindiennes ? Cela dit, il ne faut pas non plus occulter la dynamique sociale et culturelle née de la rencontre entre les Européens et les Autochtones. « L'importance du commerce des fourrures dans l'économie coloniale, la fréquence des voyages (avant 1700, un homme sur deux a fait au moins un séjour dans l'Ouest), le contexte d'alliance et d'interdépendance militaro-économique qui fonde l'existence de la Nouvelle-France ont certainement contribué à façonner la société canadienne », écrit Havard¹²⁵.

¹²¹ Havard, *Empire et métissages*, 399.

¹²² Voir ci-dessus les nombreux exemples relevés dans ce présent chapitre ainsi que dans le chapitre I et II.

¹²³ Havard, *Empire et métissage*, 399 ; Eccles, *The Canadian frontier*, 83-102 ; Delâge, « L'influence ».

¹²⁴ Dechêne, *Habitants et marchands*, 434-435 ; Voir à ce sujet Wien, « Introduction : Habitants, marchand, historiens », dans Louise Dechêne et Sylvie Dépatie, dir., *Habitants et marchands, vingt ans après : lectures de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens* (Montréal : McGill-Queen's University Press, 1998), 14.

¹²⁵ Havard, *Empire et métissage*, 400.

Dans une autre étude publiée en 2014, Wien s'intéresse justement à ces interrogations identitaires causées par les rapports entre colons et métropolitains¹²⁶. L'accent est plus porté sur l'identité du Canadien, sur ses caractères particuliers *et* sur sa « francité » tels que perçus par l'observateur métropolitain. L'auteur note que c'est sous un regard « altérisant » que les observateurs métropolitains dépeignent le colon, « en tant qu'être original et bien distinct du Français ». Le personnage du Canadien peut prendre différentes formes : « coureur de bois impénitent, milicien combattant de brousse, habitant insoumis, etc. »¹²⁷. Qu'il emprunte des traits aux autochtones ou les absorbe de l'environnement physique, il réunit ensemble de qualités et de défauts. C'est d'y voir par le fait même une colonie sereine ou dans le désordre, un Canada ressemblant à la France ou en contraste avec elle¹²⁸. Ainsi, l'auteur note comment ce personnage du Canadien fut « instrumentalisé » par les correspondants officiels. Donc, tantôt la colonie n'est qu'un simple « satellite », tantôt elle est une « extension du royaume », l'Atlantique change de dimension selon les besoins « souvent rhétoriques » du moment. C'est en identifiant à nouveau les contextes discursifs dans la correspondance officielle qu'on constate que les administrateurs ont recours à l'un ou à l'autre de ces deux représentations du colon : le « Canadien des bois » et le « colon demeuré français ». On peut y apercevoir une alternance entre ces deux figures, entre les pôles de l'altérité et de l'identité. Cette altérité variable du Canadien portera tôt ou tard ces observateurs métropolitains à réfléchir sur leur propre francité¹²⁹.

Si nous sortons du corpus officiel, nous nous apercevons que les autres discours divulgués à travers les témoignages des contemporains comme ceux en provenance des sources littéraires ressortent les mêmes clichés traditionnels et exagérations démesurées évoqués dans la correspondance transatlantique. Selon Dechêne, « le statut et la profession des auteurs, leur formation intellectuelle et les objectifs de publications sont autant d'éléments qui concourent la variété des discours¹³⁰ », à laquelle il faudrait également ajouter l'origine des auteurs. « Les voix des Américains et des Européens s'entremêlent et la répartition des jugements favorables et défavorables ne suit pas nécessairement l'axe colonie-métropole », écrit Dechêne¹³¹. La même tendance se poursuit sous la domination britannique, en plein XIX^e siècle encore. Les textes de

¹²⁶ Voir Wien, « Quelle est la largeur de l'Atlantique ? ».

¹²⁷ *Ibid.*, 57.

¹²⁸ *Ibid.*, 63.

¹²⁹ *Ibid.*, 75.

¹³⁰ Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre*, 89.

¹³¹ *Ibid.*

voyageurs notamment britanniques ne sont pas seulement pour divertir le lecteur, précise l'historienne, mais veulent surtout renseigner leurs compatriotes sur le potentiel du Canada, « comme soupape au débordement démographique des îles britanniques, comme marché » et comme fournisseur éventuel de produits que la métropole doit importer de l'étranger¹³². C'est pourquoi le chanvre est d'ailleurs souvent abordé dans leurs témoignages. S'ils posent un regard souvent amusé sur les paysans canadiens, c'est pour convaincre le destinataire « que ces terres mal utilisées s'offrent à l'immigrant entreprenant pour un prix dérisoire.¹³³ »

En somme, la correspondance officielle a joué un rôle clé dans l'appareil administratif français et c'est à ce titre qu'elle alimente des historiens affairés à construire le récit national (surtout) canadien-français. En prenant le chanvre comme pièce à conviction, on constate que les récits historiques qui sont réalisés dans l'historiographie au XIX^e et pendant les deux premiers tiers du XX^e siècle avaient tendance à faire de ces influents correspondants officiels des témoins de la vie coloniale qu'il faut croire sur parole. En effet, les histoires générales ainsi que les études sur l'économie et la société en Nouvelle-France que nous avons analysées nous ont légué de nombreux renseignements sur la culture du chanvre, mais nous ont aussi démontré que sans examen critique, il est aisé de tomber dans les pièges du discours des administrateurs. Pourtant, il y a des exceptions : les travaux avant-gardistes de Lunn, Macdonald et Fowke nous ont démontré qu'il était possible de faire une histoire sur l'économie au Canada sans avoir recours aux bonnes vieilles balivernes de la correspondance officielle.

Néanmoins, il faudra attendre l'histoire sociale et les études plus axées sur les travaux et les jours du plus grand nombre pour que les historiens se libèrent – dans une certaine mesure – de ces premières versions et de ces premières stratégies discursives. Ainsi, en s'éloignant de la sphère officielle, Dechêne en particulier nous fait voir tout l'irréalisme du discours étatique : les perspectives en matière d'agriculture ou sur les ruraux du gouvernement colonial et métropolitain sont souvent illusoires et ne tiennent pas compte des conditions locales. Plus récemment, ces mêmes écrits ont été étudiés à la loupe en tant que discours. Ces études et celles sur la construction de l'État nous ont fait constater que ces lettres sont conçues avant tout pour servir les intérêts de leur producteur et pour répondre à des besoins administratifs. Ils nous ont permis d'identifier les

¹³² Dechêne, « Observation sur l'agriculture du Bas-Canada », 191.

¹³³ *Ibid.*

principales composantes du discours des administrateurs coloniaux : l'appartenance de ces derniers à l'élite gouvernante et la présence du lecteur ministériel sont des facteurs implicites et fondamentalement déterminants dans leur production discursive. C'est pourquoi les historiens, maintenant sensibles aux pièges discursifs de la documentation officielle, y lisent les préoccupations des administrateurs plutôt que le reflet exact du comportement de la population coloniale.

CONCLUSION

Au terme de notre enquête, quelles conclusions pouvons-nous tirer sur le chanvre comme objet du discours officiel portant sur la colonie canadienne au cours des années 1660 à 1840 ?

Tout d'abord, revenons au questionnement initial qui a donné lieu à notre étude. La culture du chanvre – ou la non-culture – révèle des enjeux sous-jacents de l'exercice du pouvoir colonial sur une population créole. En effet, tout au long de la période étudiée, nous observons que les autorités tant françaises que britanniques s'obstinent, envers et contre tous, à mettre en œuvre une politique qui est pourtant mal adaptée aux conditions coloniales. Face à cette inadéquation entre le rêve ministériel de faire du Canada une colonie productrice de chanvre et la réalité canadienne, les administrateurs coloniaux produisent donc du discours dans la correspondance qu'ils entretiennent avec leurs supérieurs en métropole. Nous avons ainsi cerné les thèmes de ce discours, les continuités ainsi que les changements. Une série de facteurs peuvent expliquer son évolution : l'expérience accumulée des autorités, le changement de régime, l'essor du discours agronomique et des assemblées coloniales, le progrès des idées des Lumières, mais également le contexte dans lequel les dirigeants ont dû opérer. En effet, les nombreuses perturbations conjoncturelles au cours de la période concernée aggravent l'anxiété officielle, ce qui génère par conséquent davantage de discours sur la culture du chanvre.

Le chanvre est d'abord évoqué dans l'esprit mercantiliste, comme produit agricole pour l'exportation en Métropole, et devient rapidement (dès Colbert) sous le Régime français un article convoité pour le développement d'une industrie navale et de corderie au Canada. Contrairement aux Britanniques, les Français désirent manufacturer le chanvre directement dans la colonie afin de favoriser la construction navale et la fabrication de cordes sur place. Le chanvre canadien s'inscrit ainsi dans le programme mercantiliste qu'on pourrait appeler « nordique » ou « baltique », orienté sur le remplacement des fournitures navales importées en France ou en Angleterre depuis l'Europe du Nord. Les autorités françaises et britanniques de l'époque croient que le climat froid du Canada comme celui des pays de la mer Baltique suffit pour créer les conditions favorables à la production du même éventail de matériaux navals. Cette croyance est partagée non seulement au sein de l'élite dirigeante, mais aussi de l'élite intellectuelle de l'époque. Or, la situation du Canada divergeait largement de celle des pays de l'Europe du Nord.

Nous pouvons dès lors apercevoir le dispositif discursif décrit dans de récentes études : les administrateurs coloniaux, sous l'œil attentif de leurs supérieurs en métropole, tiennent à se montrer enthousiastes dans la mise en place d'une culture du chanvre au Canada. Ils proposent une foule de tentatives variées pour mettre de l'avant cette culture, la prime à la production étant la plus usitée. Toutefois, leur méconnaissance des conditions coloniales fera que l'entreprise chanvrière tant convoitée ne répondra pas de manière suffisante à leurs attentes – trop élevées par rapport aux possibilités locales – et ne sera jamais majeure, que ce soit sous le régime français ou britannique. Cette culture non comestible et exigeante en temps et main-d'œuvre a du mal à répondre aux réalités coloniales. Elle ne s'intègre que difficilement à la ronde saisonnière paysanne qui privilégie d'abord et avant tout les plantes comestibles, principalement le blé froment qui assure à la fois la subsistance de la colonie et un marché stable et rentable. Et nous avons vu qu'il ne s'agit là que de quelques raisons parmi tant d'autres qui expliquent pourquoi les agriculteurs ne choisissent pas le chanvre. Ainsi, pour convaincre leur supérieur en métropole de leur accorder leur appui dans leurs démarches qui visent à encourager l'agriculture et notamment la culture chanvrière, les administrateurs coloniaux adoptent souvent un ton alarmiste, omniprésent dans la correspondance officielle¹. Plusieurs d'entre eux présentent non sans pathos une colonie livrée au « désordre » causé par les mauvais comportements de la population créole, qui serait « paresseuse » et « insoumise ». On voit émerger donc les traits du « Canadien », celui qui court volontiers les bois et néglige les travaux agricoles. Mais, évolution intéressante du propos, la culture – ou, ici, la non-culture – du chanvre n'est pas uniquement utilisée pour signaler ces traits « vicieux » et tant méprisés, elle devient un moyen de les mater et de rendre l'« habitant » industriel et de l'enraciner sur sa terre. Néanmoins, à la longue, l'explication selon laquelle les habitants sont responsables de l'échec de la culture du chanvre – voire de la ruine de la colonie tout entière – à cause de leur « fainéantise » et de l'appel de la forêt s'estompera dans le discours des dirigeants coloniaux de la dernière heure du Régime français pour laisser place à davantage de réalisme. En effet, ces derniers en viennent à y déceler plutôt un manque de main-d'œuvre et de temps.

Après la césure de la Conquête britannique, nous constatons qu'il n'y a point de nouveautés majeures dans la production discursive sur le chanvre des autorités britanniques de la première heure et des marchands coloniaux, en partie sans doute parce que ces hommes avaient lu leurs

¹ Voir Wien, « *Rex in fabula* ».

devanciers français. Puis, certains préjugés à l'égard des créoles comme l'« indolence » et l'« inclinaison à la course de bois » sont relayés par un autre, soit l'« ignorance » paysanne, voire de l'ensemble de la population créole que l'insuffisance ou l'absence de culture du chanvre dans les fermes canadiennes sert à démontrer.

Dans le discours agronomique qui fait son apparition dans ce contexte au début des années 1790, la culture du chanvre fait toujours partie du programme « nordique », celui de faire du Canada un pays producteur de chanvre à l'image des pays de l'Europe du Nord. Or, les agronomes ne semblent pas comprendre entièrement les possibilités – ou les limites – de l'agriculture coloniale, quoiqu'ils n'invoquent pas les vieux stéréotypes à l'égard de la paysannerie pour expliquer l'insuccès du chanvre au Canada. Ensuite, les Britanniques s'efforcent d'améliorer les pratiques agricoles des Canadiens, du moins c'est ce qu'ils laissent croire dans leur discours, ce qui témoigne tout de même d'une certaine volonté de leur part d'instruire la population qui peut s'expliquer entre autres par l'essor de l'agronomie et, aussi fort probablement, par le progrès des idées des Lumières. Quoi qu'il en soit, ni les administrateurs ni les agronomes ne proposent quelque chose de nouveau par rapport aux précédentes tentatives et n'arriveront jamais à persuader les cultivateurs canadiens de cultiver le chanvre en grandes proportions. Malgré tout, nous constatons qu'avec le temps certains membres de l'élite de la première moitié du XIX^e siècle finissent par saisir les obstacles que pose l'adoption d'une telle culture pour les agriculteurs canadiens et formulent une analyse plus juste et plus proche de la réalité coloniale. Les difficultés du début du siècle, comme la crise des années 1810, ont poussé la Chambre d'assemblée du Bas-Canada à examiner de plus près la situation agricole de la province, provoquant ainsi une réflexion mieux informée sur le monde rural.

Ainsi, la culture du chanvre s'est avérée être un bon motif pour analyser la production discursive des administrateurs coloniaux qui ont servi au Canada durant les deux régimes successifs, soit français et britanniques. Nous pouvons observer dans le discours officiel sur le chanvre au Canada une certaine continuité sur la longue durée : autant chez les correspondants officiels français que britanniques, la culture du chanvre est évoquée dans un discours foncièrement stéréotypé qui a pour but de servir les intérêts mercantilistes et l'entreprise coloniale en rendant le Canada comme le pourvoyeur de matériaux navals et industriels. C'est grâce aux récentes études portant sur le discours que nous avons été en mesure de mettre en lumière les jeux discursifs qui

s'expriment dans les lettres officielles des administrateurs coloniaux. Rappelons ici le rôle joué par la correspondance transatlantique en tant qu'instrument administratif. Elle permet aux agents coloniaux de justifier leurs actions et solliciter le soutien du roi dans leurs desseins. Les autorités coloniales peuvent se dédouaner dans leurs écrits en accusant, dans ce cas précis, la « paresse » paysanne comme la responsable des revers de l'entreprise chanvrière, voire d'autres malheurs de la colonie. Ces lettres sont donc conçues avant tout pour servir les intérêts de leur producteur et pour répondre à des besoins administratifs. Elles partagent aussi des stéréotypes et des jugements de valeur issus d'un discours élitare. Dans la culture élitare du XVII^e et XVIII^e, le travail (surtout celui de la terre) est perçu comme une valeur fondamentale, à laquelle les autorités adhèrent et qu'ils – se mirant dans le regard ministériel – se doivent d'imposer à leurs sujets. Il faut donc faire travailler le peuple coûte que coûte – entre autres en leur faisant cultiver du chanvre ! –, ce qui relève du registre « fainéantise populaire » présent dans le discours de l'élite d'Ancien Régime². Ainsi, plusieurs paramètres implicites concourent à ce discours sur le chanvre au Canada : la présence du lecteur ministériel et l'appartenance élitare sont « irréductibles » à la production discursive des auteurs de la correspondance officielle.

D'ailleurs, ce dernier paramètre explique aussi en partie qu'il existe des cohérences intertextuelles entre les divers types de sources à l'étude, soit manuscrites et imprimées. En effet, à travers notre analyse des sources imprimées publiées à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, nous avons pu observer des similitudes évidentes : il y a, à quelques exceptions près, une répétition des commentaires d'un type de source à l'autre. Les auteurs et auteures appartiennent à cette même classe élitare, qui possède un ensemble de valeurs, mais aussi de préjugés à l'égard de la masse paysanne. Il ne faut pas écarter non plus le fait que les observateurs britanniques avaient sans doute lu des auteurs français qui partageaient déjà des clichés sur la population canadienne. On saisit alors tout l'intérêt et l'importance de se pencher sur la question de l'intertextualité. En effet, le fait que ces textes sont souvent calqués les uns sur les autres en dévoile toute l'opacité.

Or, les remarques, en forme de lieux communs, dans la correspondance officielle sur la population créole et sur le monde rural tromperont autant les lecteurs contemporains que les historiens. En effet, en utilisant le chanvre comme motif discursif, on voit que l'historiographie au XIX^e et pendant les deux premiers tiers du XX^e siècle avait tendance à tenir pour acquis les propos

² Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre*, 81 ; Havard, *Histoire des coureurs de bois*, 74.

de ces influents correspondants officiels. C'est d'ailleurs cette question dont traite notre chapitre III. Les histoires générales ainsi que les études sur l'économie et la société en Nouvelle-France que nous avons analysées nous ont démontré que nous devons être plus vigilants face aux pièges discursifs des administrateurs. C'est l'histoire sociale et les études dans les années 1970 qui s'intéressent aux masses laborieuses qui nous ont fait découvrir tout l'irréalisme du discours étatique. Puis, des études plus récentes qui ont scruté à la loupe, comme nous le faisons, ces documents administratifs en tant qu'objet d'étude – en s'intéressant à l'élaboration du discours dans la correspondance officielle – permettent de saisir tout l'arbitraire du processus. Elles nous ont permis de déconstruire cette vision essentialiste de l'habitant canadien oisif, détourné du travail de la terre, enclin plutôt à la course des bois et à la vie nomade souvent évoquée dans le cadre de la culture du chanvre, une image qui reflète pourtant les préoccupations des administrateurs plutôt qu'une réalité coloniale.

Limites de l'étude et pistes à poursuivre

À l'échéance de ce travail, il reste de nombreuses pistes à explorer que nous avons dû laisser en suspens, faute de temps et d'espace. Une limitation par rapport au corpus archivistique officiel s'est imposé : la série C¹¹A dans le cas de la période du Régime français et la série C.O.42 pour la période du Régime anglais. Il aurait été utile de consulter davantage la correspondance en sens inverse, qui contient ainsi les réponses du ministre métropolitain aux lettres envoyées depuis Québec, personnage qui a eu un rôle important à jouer dans l'élaboration du discours le chanvre au Canada. Nous avons restreint notre analyse du discours dans la correspondance officielle britannique de 1760 jusque vers 1791 afin de laisser place à celui des membres de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada qui voit le jour la même année. Il aurait été pertinent de continuer de dépouiller la série C.O.42 après les années 1790. Il aurait été intéressant également de poursuivre l'enquête à travers la presse canadienne à partir de la fin du XVIII^e siècle. Enfin, notre survol de l'historiographie proposait un ensemble d'études provenant de divers courants historiographiques qui portait un intérêt à la culture du chanvre. Nous avons choisi les travaux qui nous semblaient à notre avis les plus pertinents pour notre recherche, mais il y en a certainement d'autres qui ont passé sous notre radar, étant donné l'immensité du corpus historiographique sur le Canada. D'ailleurs, nous nous sommes concentré principalement sur l'historiographie du Canada sous le Régime

français et nous n'avons qu'effleuré celle sur le Régime anglais, il faudrait définitivement en faire une recherche beaucoup plus approfondie.

En ce qui a rapport avec la période étudiée, il aurait été stimulant de poursuivre l'enquête après la fusion des deux Canadas en 1840. Nous avons vu qu'une minorité seulement parmi les membres de l'élite de la première moitié du XIX^e siècle parvient à comprendre les difficultés qu'implique l'introduction de la culture du chanvre dans le contexte canadien alors que la plupart continuent à répandre dans leurs écrits de vieilles traditions qui remontent au XVII^e siècle. Est-ce que les officiels vont finir par tenir compte sérieusement des conditions de l'agriculture canadienne et formuler un discours plus fidèle à la réalité locale et à ce que vivent les agriculteurs canadiens ? Pour répondre à cette question, il faudrait poursuivre l'enquête là où nous nous sommes arrêté...

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Agricultural Society in Canada. *Papers and letters on agriculture, recommended to the attention of the Canadian farmers by the Agricultural Society in Canada*. Quebec : Printed by Samuel Neilson, 1790. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.27896>.

Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence, Fonds ancien. « Série C11A. Correspondance à l'arrivée – Canada ». <https://nouvelle-france.org/>.

Archives publiques du Canada. *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*. Ottawa : T. Mulvey, 1921. https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_03422.

Bibliothèque et Archives Canada. « Great Britain. Colonial Office : Canada, formerly British North America, original correspondence (CO 42) ». https://heritage.canadiana.ca/view/oocihm.lac_mikan_103908.

Bibaud, Michel. « Histoire du Canada ». *La Bibliothèque Canadienne ou Miscellanées historiques, scientifiques et littéraires* II, 5 (avril 1826) : 127-166. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.47586>.

Bibaud, Michel. « Histoire du Canada ». *La Bibliothèque Canadienne ou Miscellanées historiques, scientifiques et littéraires* VII, 5 (octobre 1828) : 161-198. https://www.canadiana.ca/view/oocihm.8_06164_41.

Boucher, Pierre. *Histoire véritable et naturelle des mœurs & productions du pays de la Nouvelle France, vulgairement dite le Canada*. Paris : Chez Florentin Lambert, 1664. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.00001>.

Bouchette, Joseph. *Description topographique de la province du Bas Canada : avec des remarques sur le Haut Canada et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*. Londres : T. Davison, 1815. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.43005>.

Brooke, Frances. *The history of Emily Montague*. London : Printed for J. Dodsley, 1777. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.33388>.

Burton, T.B. *Essai sur l'agriculture comparative ou Un cour examen de l'état de l'agriculture tel qu'il existe actuellement dans la Grande-Bretagne et en Canada*. Québec : C. Le François, 1830. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.60994>.

Cartier, Jacques. *Les trois voyages de Jacques Quartier au Canada en 1534, 1535 et 1540*. Québec : Société littéraire et historique de Québec, s.d. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.92397>.

Chambre d'assemblée du Bas-Canada. *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*. Québec : John Neilson, 1793-1837. https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_00938.

Chambre d'assemblée du Bas-Canada. *Appendice des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*. Québec : John Neilson, 1809-1837. https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_00939.

Champlain, Samuel de. « Requête à la Chambre de commerce de Paris (1618) », dans Deschamps, Hubert, Éd., *Les voyages de Samuel Champlain, Saintonguais, père du Canada*. Paris : Presses universitaires de France, 1951.

Charlevoix, François-Xavier de. « Dixième Lettre. Des Causes du Froid du Canada. Des Ressources, qu'on y trouve pour la Vie. Du Caractere des François Canadiens. A Montreal, ce vint-deuxième d'Avril, 1721 », dans Berthiaume, Pierre, Éd., *Journal d'un voyage I : François-Xavier de Charlevoix*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1994. <https://doi.org/10.2307/j.ctv69sv4c.18>.

Charlevoix, François-Xavier de. *Histoire et description generale de la Nouvelle France : avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*. Paris : chez Nyon fils..., 1744, 3 vol. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb302240828>.

Du Calvet, Pierre. *Appel à la justice de l'État, ou, Recueil de lettres au Roi, au Prince de Galles, et aux ministres [...]*. Londres : 1784. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.34621>.

Gazette de Québec (1764), Disponible en ligne : https://news.google.com/newspapers?nid=F_tUKv7nyWgC&dat=17750112.

- Grece, Charles F. *Essays on practical husbandry, addressed to the Canadian farmers*. Montréal : William Fray, 1817. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.10388>.
- Le Page du Pratz, Antoine Simone. *Histoire de la Louisiana*. 3^e tome. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.36375>.
- l'Incarnation, Marie de. *Lettres de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle France, divisées en deux parties*. Paris : Chez Louis Billaine, 1681. [ark:/12148/bpt6k1105381](https://www.canadiana.ca/view/oocihm.105381).
- Perrault, Joseph-François, *Traité d'agriculture pratique : seconde partie, de la grande et moyenne culture, adaptée au climat du Bas-Canada*. Québec : Fréchette, 1831. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.39891>.
- Sheffield, John Baker Holroyd. *Observation sur le commerce des états américains*. A Rouen : De l'imprimerie de la Dame Besongne Imprimeur-Libraire, 1789. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.41796>.
- Société d'agriculture en Canada. *Circulaire concernant la culture de chanvre*. Montréal : 1791. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.95156>.
- Société d'agriculture de Québec. *Instruction sur la manière de cultiver et de préparer le lin et le chanvre*. A Québec : de l'imprimerie de J. Neilson, 1820. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.44701>.
- Société d'agriculture de Québec/Quebec Agricultural Society. *Premiums offered by the Quebec Agricultural Society*. [s.l], 1824-1825. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.53966>.
- Talbot, Edward A. *Cinq années de résidence au Canada*. Paris : Boulland, 1825. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.47849>.
- Taylor, Charles. *Remarques sur le culture et la préparation du chanvre en Canada : communiquées a la requisition des lords du conseil privé de Sa Majesté pour le commerce et les plantations*. York [Toronto] : John Bennett, 1806. <https://www.canadiana.ca/view/oocihm.53716>.
- The British-American register*. Québec : John Neilson, 1803. Disponible en ligne : https://www.canadiana.ca/view/oocihm.8_06241.

Ouvrages de référence

- Boudreau, Claude et Pierre Lépine. « BOUCHETTE, JOSEPH », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1988. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/bouchette_joseph_7F.html.
- Browne, G. P. « MURRAY, JAMES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1980. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/murray_james_4F.html.
- Chassé, Sonia, Rita Girard-Wallot et Jean-Pierre Wallot. « NEILSON, JOHN », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1988. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/neilson_john_7F.html.
- Cyr, Céline. « BIBAUD, MICHEL », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1985. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/bibaud_michel_8F.html.
- Despatie, Aimé. « LEPAGE DE SAINTE-CLAIRE, LOUIS », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1974. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/lepage_de_sainte_claire_louis_3F.html.
- Doyon-Ferland, Madeleine. « SAINT-PÈRE, AGATHE DE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1974. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/saint_pere_agathe_de_3F.html.
- Dubé, Paul-André. « LEGARDEUR DE REPENTIGNY, PIERRE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1969. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/legardeur_de_repentigny_pierre_1657_1736_2F.html.
- Eccles, W. J. « BUADE, LOUIS DE, comte de FRONTENAC et de PALLUAU », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 2003. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/buade_de_frontenac_et_de_palluau_louis_de_1E.html.

- Hayne, David M. « CHARLEVOIX, PIERRE-FRANCOIS-XAVIER DE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1974. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/charlevoix_pierre_francois_xavier_de_3F.html.
- Lysaght, Avril M. « BANKS, sir JOSEPH », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1983. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/banks_joseph_5F.html.
- McMullen, Lorraine. « MOORE, FRANCES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1980. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/moore_frances_4F.html.
- Nish, Cameron. « RIVERIN, DENIS », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1969. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/riverin_denis_2F.html.
- Philips, Paul. « Fowke, Vernon Clifford », dans *L'Encyclopédie canadienne*, 2013. Page consultée le 1 janvier 2022. Fowke, Vernon Clifford | l'Encyclopédie Canadienne (thecanadianencyclopedia.ca).
- Roberts, David. « LYMBURNER, ADAM », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1988. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/lymburner_adam_7F.html.
- Tousignant, Pierre et Madeleine Dionne-Tousignant. « DU CALVET, PIERRE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1980. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/du_calvet_pierre_4F.html.
- Vachon, André. « TALON, JEAN », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1966. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/talon_jean_1F.html.

Wallot, Jean-Pierre. « CAMPBELL, JAMES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1983. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/campbell_james_5F.html.

Wallot, Jean-Pierre. « GRECE, CHARLES FREDERICK », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1988. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/grece_charles_frederick_7F.html.

Wien, Thomas et J.S. Pritchard. « Le commerce maritime du Canada », dans *Atlas historique du Canada*, Toronto et Montréal : University of Toronto Press et Presses de l'Université de Montréal, 1987, vol. 1.

Zoltvany, Yves F. « BÉGON DE LA PICARDIÈRE, MICHEL », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1974. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/begon_de_la_picardiere_michel_3F.html.

Zoltvany, Yves F. et Donald J. Hurton. « PASCAUD, ANTOINE (mort en 1717) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, 1969. Page consultée le 1 janvier 2022, http://www.biographi.ca/fr/bio/pascaud_antoine_1717_2F.html.

Études

Angermuller, Johannes, Dominique Maingueneau et Ruth Wodak. *The Discourse Studies Reader: Main currents in theory and analysis*. Amsterdam/Philadelphia : J. Benjamins Pub. Co., 2014.

Beer, George Louis. *The Origins of the British Colonial System, 1578-1660*. New York : Macmillan, 1922 [1908].

Beer, George Louis. *The Old Colonial System, 1660-1754*. New York : Macmillan, 1912, vol. 1.

Blain, Jean. « Économie et société en Nouvelle-France : le cheminement historiographique dans la première moitié du XX^e siècle ». *Revue d'histoire de l'Amérique française* 26, 1 (1972) : 3-31. <https://id.erudit.org/iderudit/303149ar>.

- Carpin, Gervais. *Histoire d'un mot : L'ethnonyme Canadien de 1535 à 1691*. Québec : Septentrion, 1995.
- Coastes, M. Colin. *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*. Québec : Septentrion, 2003.
- Cosandey, Fanny et Robert Descimon. *L'absolutisme en France : Histoire et historiographie*. Paris : Seuil, 2002.
- Courville, Serge. *Immigration, colonisation et propagande : du rêve américain au rêve colonial*. Québec : Éditions MultiMondes, 2002.
- Dechêne, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Paris : Plon, 1974.
- Dechêne, Louise. *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français*. Montréal : Boréal, 1994.
- Dechêne, Louise. *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le Régime français*. Montréal : Boréal, 2008.
- Dechêne, Louise. « Observation sur l'agriculture du Bas-Canada au début du XIX^e siècle », dans Goy, Joseph et Jean-Pierre Wallot, Éd., *Évolution et éclatement du monde rural France Québec XVII^e-XX^e siècles*, Paris et Montréal : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales et Presses de l'Université de Montréal, 1986.
- Dechêne, Louise. *Power and subsistence : the political economy of grain in New France*, Montreal : McGill-Queen's University Press, [2018].
- Delâge, Denys. « L'influence des Amérindiens sur les Canadiens et les Français au temps de la Nouvelle-France ». *Lekton* 2, 2 (1992) : 103-191. <http://dx.doi.org/doi:10.1522/030138126>.
- Desbarats, Catherine et Thomas Wien. « Introduction : la Nouvelle-France et l'Atlantique ». *Revue d'histoire de l'Amérique française* 64, 3-4 (2011) : 5-29. <https://id.erudit.org/iderudit/1017968ar>.
- Dumont, Fernand. « Jean Hamelin, Économie et société en Nouvelle-France ». *Recherches sociographiques* 2, 2 (1961) : 263-264. <https://id.erudit.org/iderudit/055085ar>.

- Eccles, W.J. *The Canadian frontier, 1534-1760*. Albuquerque : University of New Mexico Press, 1983.
- Fauteux, Joseph-Noël. *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*. Québec : Proulx, 1927, 2 vol.
- Felteau, Cyrille. *Histoire de la Presse*. Montréal : La Presse, 1983. vol. 1. Histoire de La Presse - Tome I - 1884-1916 - Partie 1.pdf (mes-racines.ca).
- Ferland, J.B.A. *Cours d'histoire du Canada*. Québec : A. Coté, 1861-1865, 2 vol.
- Foucault, Michel. *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard, 1969
- Foucault, Michel. *L'ordre du discours : leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*. Paris : Gallimard, 1971.
- Fowke, Vernon C. *Canadian Agricultural Policy: The Historical Pattern*. Toronto : University of Toronto Press, 1978 [1946]. <https://www.jstor.org/stable/10.3138/j.ctt1vgw8b7>.
- Frégault, Guy. *François Bigot, administrateur français*. Ottawa : Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, 1948, 2 vol.
- Frégault Guy. *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*. Montréal : Fides, 2014 [1944].
- Frégault, Guy. *Le XVIIIe siècle canadien : études*. Montréal : Éditions HMH, 1968.
- Gagnon, Serge. *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920 : la Nouvelle-France de Garneau à Groulx*. Québec : Presses de l'Université Laval, 1978.
- Gagnon, Serge. « The Historiography of New France, 1960-1974 : Jean Hamelin to Louise Dechêne ». *Revue d'études canadiennes/Journal of Canadian Studies* 13, 1 (1978) : 80-99. muse.jhu.edu/article/676442.
- Garneau, François-Xavier. *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*. Montréal : Beauchemin & Fils, 1882-1883 [1845-1852], 4 vol. Catalog Record: Histoire du Canada depuis sa découverte... | HathiTrust Digital Library.
- Greer, Allan. *Property and Dispossession: Natives, Empires and Land in Early Modern North America*. New York : Cambridge University Press, 2018.

- Grenon, Michel. *L'Image de la Révolution française au Québec, 1789-1989*. Québec : Hurtubise HMH, 1989.
- Groulx, Lionel. *Histoire du Canada français depuis la découverte*. Montréal : Fides, 1967 [1950], 2 vol.
- Groulx, Patrice. *François-Xavier Garneau : poète, historien et patriote*. Montréal : Boréal, 2020.
- Guilhaumou, Jacques. « Discours », dans D., Christian *et al.*, dir., *Historiographie : Concepts et débats*. Paris : Gallimard, 2010.
- Hamelin, Jean. *Économie et société en Nouvelle-France*. Québec : Presses universitaires Laval, 1960.
- Havard, Gilles. *Empire et métissages : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*. Québec : Septentrion, 2017.
- Havard, Gilles. *Histoire des coureurs de bois : Amérique du Nord, 1600-1840*. Paris : les Indes savantes, 2016.
- Havard, Gilles. « L'historiographie de la Nouvelle-France en France au cours du XX^e siècle : nostalgie, oubli et renouveau », dans Wien, T., C. Vidal et Y. Frenette, dir., *De Québec à l'Amérique française : histoire et mémoire*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2006.
- Horguelin, Christophe. « Le XVIII^e siècle des Canadiens: discours public et identité », dans Wien, Thomas, Philippe Joutard et Didier Poton, dir., *Mémoires de Nouvelle-France : de France en Nouvelle-France*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- Houllemare, Marie. « La fabrique des archives coloniales et la naissance d'une conscience impériale (France, XVIII^e siècle) ». *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 2, 61-62 (2014) : 7-31. <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2014-2-page-7.htm>.
- Houllemare, Marie. « Seeing the Empire through lists and charts: French colonial records in the eighteenth century ». *Journal of Early Modern History* 22, 5 (2018) : 371-391. <https://doi.org/10.1163/15700658-12342603>.

- Innis, H. A. « Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français by Joseph-Noël Fauteux (review) ». *The Canadian Historical Review* 9, 3 (1928) : 259-261. muse.jhu.edu/article/625797.
- Jones, Robert Leslie. « Agriculture in Lower Canada, 1792–1815 ». *The Canadian Historical Review* 27, 1 (1946) : 33-51. muse.jhu.edu/article/624251.
- Jones, Robert Leslie. « French-Canadian Agriculture in the St. Lawrence Valley, 1815-1850 ». *Agricultural History* 16, 3 (1942) : 137-148. <https://www.jstor.org/stable/3739515>.
- Jong Boers, Bernice de. « Mount Tambora in 1815: A volcanic eruption in Indonesia and its aftermath ». *Indonesia*, 60 (1995) : 37-60. <https://www.jstor.org/stable/3351140>.
- Lamarre, Jean. *Le devenir de la nation québécoise : selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*. Québec : Septentrion, 1993.
- Lanctot, Gustave. *Histoire du Canada*. Montréal : Librairie Beauchemin limitée, 1960-1964. 3 vol.
- La Roque de Roquebrune, R. « La direction de la Nouvelle-France par le ministère de la Marine ». *Revue d'histoire de l'Amérique française* 6, 4 (1953) : 470-488. <https://id.erudit.org/iderudit/301548ar>.
- Lloret, Sylvain. « Un agent d'entre-deux pour l'union des Couronnes : Ambroise Daubenton de Villebois et la diplomatie commerciale franco-espagnole (1702-1709) ». *Enquêtes : Revue de l'école doctorale* 2, (2016) : 1-11.
- Lunn, Alice Jean E. *Développement économique de la Nouvelle-France, 1713-1760*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1986.
- Macdonald, Norman. « Hemp and Imperial Defence ». *The Canadian Historical Review* 17, 4 (1936) : 385-398. muse.jhu.edu/article/624864.
- MacEachern, Alan. « The Big Chill: Two centuries ago, much of the world was left in the cold during what became known as the Year Without a Summer ». *Canada's History*, (2016). The Big Chill - Canada's History (canadashistory.ca).
- Mathieu, Jacques. « À propos de la publication de Alice Jean E. LUNN, *Développement économique de la Nouvelle-France, 1713-1760*. Les temps de l'histoire au Québec ». *Revue*

d'histoire de l'Amérique française 41, 1 (1987) : 71-75.
<https://id.erudit.org/iderudit/304524ar>.

Mathieu, Jacques. *Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII^e siècle*. Montréal : Fides, 1981.

Michel, Louis. « DECHÊNE, Louise, Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle. Plon, Paris et Montréal, Coll. Civilisations et mentalités, 1974. 588 p. ». *Revue d'histoire de l'Amérique française* 29, 2 (1975) : 255-268. <https://id.erudit.org/iderudit/303444ar>.

Noel, Janet. *Along a river : the first French-Canadian women*. Toronto : University of Toronto Press, 2013.

« Notes and Comments ». *The Canadian Historical Review* 32, 4 (1951) : 409.
muse.jhu.edu/article/623582.

Ouellet, Fernand. « Compte rendu de [HAMELIN, Jean, *Économie et société en Nouvelle-France. Les Cahiers de l'Institut d'histoire*, no 3. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1968 (2^e édition). 137 p. \$4.00.] ». *Revue d'histoire de l'Amérique française* 22, 3 (1968) : 466-470. <https://id.erudit.org/iderudit/302807ar>.

Ouellet, Fernand. *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850 : structures et conjoncture*. Montréal : Fides, 1966.

Ouellet, Marie-Ève. *Le métier d'intendant en France et en Nouvelle-France au XVIII^e siècle*. Québec : Septentrion, 2018.

Ouellet, Marie-Ève. « Structure et pratiques dans l'historiographie de l'État en Nouvelle-France ». *Bulletin d'histoire politique* 18, 1 (2009) : 37-49. <https://id.erudit.org/iderudit/1054767ar>.

Philips, Paul. « The Hinterland perspective: The political economy of Vernon C. Fowke ». *Canadian Journal of Political and Social Theory/Revue Canadienne de théorie politique et sociale* 2, 2 (1978) : 73-96. The Hinterland Perspective: The Political Economy of Vernon C. Fowke | CTheory (uvic.ca).

- Plouviez, David. « Fournir du chanvre et des toiles à voile à la marine de guerre au XVIIIe siècle ». *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* 127, 3 (2020) : 79-94. <https://doi.org/10.4000/abpo.6293>.
- Roche, Daniel. *La France des Lumières*. Paris : Fayard, 1993.
- Rudin, Ronald. *Faire de l'histoire au Québec*. Québec : Septentrion, 1998.
- Ruggiu, François-Joseph. « Des nouvelles France aux colonies – Une approche comparée de l'histoire impériale de la France de l'époque moderne ». *Nuevo Mundo Mundos Nuevos, Débats* (2018) : 1-30. <http://journals.openedition.org/nuevomundo/72123>.
- Rushforth, Brett. *Bonds of alliance indigenous and Atlantic slaveries in New France*. Chapel Hill : University of North Carolina Press, 2012.
- Salone, Emile. *La colonisation de la Nouvelle-France ; : étude sur les origines de la nation canadienne française*. Paris : Librairie orientale et américaine, 1970 [1905].
- Stoler, Ann Laura. *Along the Archival Grain : Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*. Princeton : Princeton University Press, 2009.
- Sulte, Benjamin. *Histoire des Canadiens-Français*. Montréal : Wilson & Cie Éditeurs, 1882-1884, 8 vol.
- Tarrade, Jean. « Lunn (Alice Jean E.) : Développement économique de la Nouvelle-France (1713-1760). Traduit par Brigitte Morel-Nish ». *Outre-Mers. Revue d'histoire* 75, 280 (1988) : 384-386. https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1988_num_75_280_2694_t1_0384_0000_4.
- Trudel, Marcel. *Dictionnaire des esclaves et leurs propriétaires au Canada français*. Montréal : Hurtubise HMH, 2004.
- Trudel, Marcel et Micheline D'allaire. *Deux siècles d'esclavages au Québec*. Montréal : Hurtubise HMH, 2004.
- Trudel, Marcel. *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*. Montréal : Hurtubise HMH, 2001, tome 1.

- Trudel, Marcel. *L'esclavage au Canada français : histoire et conditions de l'esclavage*. Québec : Presses universitaires Laval, 1960.
- Welland, Heather. « Commercial Interest and Political Allegiance: The Origins of the Quebec Act », dans Buckner, Phillip et John G. Reid, dir., *Revisiting 1759: The Conquest of Canada in Historical Perspective*. Toronto : University of Toronto Press, 2012.
- Wien, Thomas. « En attendant Frégault. À propos de quelques pages blanches de l'histoire du Canada sous le Régime français », dans Wien, T., C. Vidal et Y. Frenette, dir., *De Québec à l'Amérique française : histoire et mémoire*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2006.
- Wien, Thomas. « Introduction : Habitants, marchand, historiens », dans Dechêne, Louise et Sylvie Dépatie, dir., *Habitants et marchands, vingt ans après : lectures de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*. Montréal : McGill-Queen's University Press, 1998.
- Wien, Thomas. « “Les travaux pressants”. Calendrier agricole, assolement et productivité au Canada au XVIII^e siècle ». *Revue d'histoire de l'Amérique* 43, 4 (1990) : 535-558. <https://id.erudit.org/iderudit/304839ar>.
- Wien, Thomas. « Louise Dechêne, Habitant et marchands de Montréal au XVII^e siècle, 1974 », dans Corbo, Claude, dir., *Monuments intellectuels québécois du XX^e siècle : grands livres d'érudition, de science et de sagesse*. Québec : Septentrion, 2006.
- Wien, Thomas. « Quelle est la largeur de l'Atlantique ? Le ‘François Canadien’ entre proximité et distance, 1660-1760 », dans Vidal, Cécile, dir., *Français ? La nation en débat entre colonies et métropole (XVI^e-XIX^e siècle)*. Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2014.
- Wien, Thomas. « *Rex in fabula* : travailler l'inquiétude dans la correspondance adressée aux autorités métropolitaines depuis le Canada (1700-1760) ». *Outre-Mers. Revue d'histoire* 96, 362-363 (2009) : 65-85. https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2009_num_96_362_4382.

Mémoire et Thèse de doctorat

- De Blois, Solange. « Possibilités et limites de l'entreprise seigneuriale sous le Régime français: Terrebonne au XVIII^e siècle » Mémoire de M.A., Université de Montréal, 1995.

Dorais, François-Olivier. « Un combat d'école? Le champ historiographique vu de Québec (1947-1965) » Thèse de Ph.D., Université de Montréal, 2018.

Sites Web

Bibliothèque nationale de France. « Gallica », 2021. <http://gallica.bnf.fr/?lang=FR>

Bibliothèque et Archives Canada. « Archives de la Nouvelle-France », 19 octobre, 2016. <https://nouvelle-france.org/>.

Réseau canadien de documentation pour la recherche. « Canadiana », 2022. Canadiana Online.

Réseau canadien de documentation pour la recherche. « Canadiana Héritage », 2022. Héritage (canadiana.ca).